

SOMMAIRE DU SDU

<u>INTRODUCTION</u>	05
- Objectifs globaux	05
- Objectifs spécifiques	05
<u>PREMIERE PARTIE : CONSTAT</u>	06
1. <u>HISTORIQUE DE LA VILLE</u>	07
2. <u>PRESENTATION DE LA COMMUNE</u>	08
2.1 Situation	08
2.2 Périmètre d'urbanisation	08
3. <u>EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE</u>	11
3.1 Evolution du site	11
3.1.1 Période pré-coloniale	11
3.1.2 Période coloniale	11
3.1.3 Période post-coloniale	11
3.2 Occupation du site	11
3.2.1 Zones d'habitat : Forme urbaine – Typologie de l'habitat	11
3.2.2 Zones d'activités	12
3.2.3 Armature verte	12
3.3 Analyse du site et de ses contraintes	13
3.3.1 Aspects physiques	13
3.3.1.1 Superficie – Sols et Relief	13
3.3.1.2 Climat	15
3.3.1.3 Pluviométrie – Vents	15
3.3.1.4 Hydrographie	15
3.3.1.5 Faune	15
3.3.1.6 Flore	15
3.3.2 Contraintes	17
3.3.2.1 Contraintes physiques	17
3.3.2.2 Contraintes juridiques et institutionnelles	17
3.3.2.3 Contraintes culturelles	17
3.3.2.4 Problématique foncière	17
4. <u>DEMOGRAPHIE</u>	18
4.1 Composition de la population	18
4.2 Taux d'accroissement et évolution de la population	18
4.3 Mobilité de la population	20

5	<u>ECONOMIE</u>	20
5.1	Secteur primaire	20
5.1.1	Agriculture	20
5.1.2	Elevage	22
5.1.3	Pêche	24
5.1.4	Cueillette	24
5.1.5	Exploitation d'autres ressources naturelles	24
5.2	Secteur secondaire	24
5.2.1	Artisanat	24
5.2.2	Industrie	25
5.3	Secteur tertiaire	25
5.3.1	Commerce	25
5.3.2	Transport	25
5.3.3	Institutions financières	25
5.3.4	Tourisme	25
5.3.5	Administration	26
5.3.6	Organisations Non Gouvernementales	26
6	<u>VOIRIES, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT</u>	26
6.1	Voirie :	26
6.1.1	Voirie primaire	26
6.1.2	Voirie secondaire	26
6.1.3	Voirie tertiaire	27
6.1.4	Ouvrages d'art	28
6.2	Réseaux Divers	28
6.2.1	Alimentation en eau potable	28
6.2.2	Réseau d'Electricité	30
6.2.3	Réseau téléphonique - Télévision - Radio	30
6.3	Hygiène et Assainissement	30
6.3.1	Drainage des eaux pluviales	30
6.3.2	Evacuation des déchets liquides	32
6.3.3	Ramassage des déchets solides	33
7	<u>TRANSPORT ET CIRCULATION</u>	35
7.1	Etat et organisation du transport dans la Commune et dans la ville	35
7.2	Administration et gestion du transport	35
7.3	Circulation et Sécurité	35
8	<u>EQUIPEMENTS EXISTANTS</u>	35
8.1	Equipements administratifs et ONG	36
8.2	Equipements scolaires	38
8.3	Equipements socio-sanitaires	41
8.3.1	Secteur public	41
8.3.2	Secteur privé	42
8.4	Equipements commerciaux	44

8.5 Equipements sportifs et culturels	47
8.6 Equipements touristiques et de loisirs	49
8.6.1 Sites touristiques	49
8.6.2 Hôtels et autres infrastructures hôtelières	49
8.7 Equipements culturels	50
8.8 Equipements de sécurité	52
8.9 Equipements de communication et de télécommunication	52
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME	53
INTRODUCTION	54
1. <u>ZONAGE</u>	54
1.1 Zone d'habitat	54
1.1.1 habitat existant	54
1.1.2 perspectives de développement de la ville	54
1.1.3 localisation des espaces d'extension de l'habitat	55
1.2 zones d'activités- Armature verte réserves foncières	55
<u>2. VOIRIE – RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT</u>	56
2.1 Voirie	56
2.1.1 Maillage	56
2.1.2 Voies à aménager	56
2.1.3 voies à créer	57
2.1.4 Ouvrage d'art	58
2.2 Réseaux Divers	58
2.2.1 Réseau d'alimentation en eau potable	58
2.2.2 Réseau d'Electricité	58
2.2.3.1.1 Réseau téléphonique	58
2.2.3.2. Télévision Radio	58
2.3. Environnement	58
2.3.1 Assainissement	58
2.3.1.1 Drainage des eaux pluviales	58
2.3.1.2 Evacuation des déchets liquides	59
2.3.1.3 Evacuation des déchets solides	59
2.3.2 Préservation de la nature	59
3. EQUIPEMENT PROGRAMMES	62
3.1 Equipement administratifs	62
3.2 Equipement scolaires	63
3.3 Equipement socio-sanitaires	64
3.4 Equipement commerciaux	65
3.5 Equipement touristiques	66
3.6 Equipement sportifs et culturels	66
3.7 Equipement culturels	67
3.8 Equipement de sécurité	67

4. <u>TRANSPORTS</u>	68
4.1 Infrastructures	68
4.2 Equipements	68
4.3 Circulation	68
5. <u>EVALUATION DU SCHEMA</u>	69
5.1 Evaluation des études de détails et délimitation d'espaces	69
5.2 Evaluation des zones d'habitat	69
5.3 Evaluation des zones d'activités	70
5.4 Evaluation des voiries et réseaux divers	71
5.5 Evaluation des équipements	74
5.6 État récapitulatif du financement	81
<u>TROISIEME PARTIE : STRATEGIE D'APPLICATION</u>	82
1. <u>STRATEGIES</u>	83
1.1 Stratégie foncière	83
1.2 Stratégie institutionnelle	84
1.3 Stratégie financière	84
1.4 Stratégie sectorielle	85
2. <u>PHASAGE DU SCHEMA</u>	87
2.1 Première phase	87
2.2 Deuxième phase	87
3. <u>RECOMMANDATIONS</u>	91
4. <u>ANNEXES</u>	92
- Procès verbal de délibération du Conseil Communal	
- Décision d'approbation du PV de délibération	
- Bibliographie	93
- Liste des participants	94

INTRODUCTION

Cette étude a pour objet de doter la ville de Diéma et Environs d'un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU). Ce document sera à la fois un document de planification urbaine régi par la Loi N° 02-016 du 03 Juin 2002 fixant les Règles Générales de l'Urbanisme et un élément important de la Déclaration de Politique Sectorielle de Développement Urbain.

Ce schéma doit mettre en évidence les réalités actuelles de la ville de Diéma et de ses environs (aspects physiques, techniques, sociaux, culturels, démographiques, économiques, etc...) et les besoins de la population concernés. Tous ces aspects sont profondément analysés par les différents responsables et les acteurs urbains (l'Etat, les autorités communales et la société civile) pour dégager les grandes orientations du développement de la ville durant les vingt (20) prochaines années (2004-2023). Cette analyse figurera dans une première partie intitulée constat.

Une deuxième partie proposition traitera des solutions requises pour la réalisation des aménagements appropriés et des programmes.

Une troisième partie s'étendra sur la stratégie d'application, l'évaluation des investissements, la répartition des coûts entre les différents partenaires et les recommandations pour la bonne utilisation des infrastructures.

Les travaux d'élaboration du SDU se sont déroulés sous forme de séminaire-atelier, tenu du 29 Octobre au 07 Novembre 2003, sous la direction du Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme « Mamadou Dathé CAMARA » et la sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH) et de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH).

Ont participé à ce séminaire-atelier les autorités administratives, politiques, municipales, coutumières et religieuses, les représentants des corps socio-professionnels et la société civile.

L'objectif à terme du schéma élaboré, qui est révisable tous les cinq (5) ans, est de servir de document de base pour orienter le développement harmonieux de la commune à travers une meilleure gestion des ressources locales réappropriées, une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement en favorisant l'émergence d'un nouvel espace économique plus viable.

PREMIERE PARTIE : CONSTAT

1. HISTORIQUE DE LA VILLE

En 1871, un conflit de chefferie éclatait à Farabougou, village situé dans l'arrondissement de Diangounté Camara. Comme l'exigeait la coutume, ne devenait chef de village que le plus âgé des « Konté ». Cette grande famille Konté qui régnait à Farabougou était constituée de deux clans :

- Le clan Sarindia
- Le clan Manthiona

Après le décès du chef Minankourou Konté en 1871, Henda Mady Konté le plus âgé des Konté fut proposé à sa succession. Ce dernier déclina en faveur de Djéguéry Sissoko, cousin des Konté qui était le plus vieux du village. Naturellement, le clan Sarindia dont était issu Henda Mady Konté accepta cette proposition tandis que le clan Manthiona la rejeta. Après plusieurs jours de discussion infructueuse, chaque clan désigna son chef de village. C'est ainsi que Djéguéry Sissoko sera celui du clan Sarindia tandis que le clan Manthiona se regroupa autour de Mossi Konté. Deux chefs ne pouvant gérer le même village, le clan Sarindia décida de quitter Farabougou pour s'installer ailleurs. Djéguéry était une personnalité mystérieuse. Il déclara à sa suite que là où on verra sa hache de nuit accrochée à un « yahé », nom sarakolé (*pilostigma reticulatum*), ce sera le site de leur village. La recherche de cette hache durera quelques mois pendant lesquelles Djéguéry et sa suite ont séjourné successivement au bord de la marre Gouha, site actuel du village de Tinkaré, à Diéma Tougouné à deux kilomètres du site actuel de Diéma. La hache fut découverte à l'occasion de l'abattage d'un éléphant dans la galerie forestière assez giboyeuse qui entourait la marre Lamba-Khoré. L'endroit où la hache a été retrouvée accrochée au *pilostigma reticulatum* correspond à l'emplacement actuel de la maison de feu Diorobo Mahamadou Sissoko, le père de Massiré Sissoko dit Maciré Koulé.

A cette époque, El Hadj Omar Tall régnait sur le royaume Massassi du Kaarta. Il fut informé par le clan Manthiona de la dissidence de Djéguéry et une partie du clan Sarindia. Djéguéry interpellé déclara que le clan Sarindia n'est pas dissident, mais qu'il s'est seulement retiré dans un hameau pour cultiver. Elhadj Omar Tall accepta cette version et autorisa Djéguéry et sa suite à pratiquer des cultures dans son hameau. Le clan Manthiona revint à la charge et proposa à Elhadj Omar une stratégie pour vérifier la thèse de Djéguéry. Il s'agissait de donner l'alarme en faisant résonner le grand tambour de Farabougou. Au son de ce tambour, tous les hommes faisant partie du village devaient se regrouper à Farabougou comme l'exigeaient la coutume. Si Djéguéry et sa suite se trouvent absents au rassemblement, ce serait la preuve de leur dissidence. C'est ainsi que sentant le danger, une sœur des membres du clan Sarindia qui était restée à Farabougou se fit transporter par un cavalier et alla prévenir ses frères du piège qui leur était tendu et du moment précis où le tambour devait retentir. Djéguéry et sa suite se regroupèrent pour répondre à l'appel. Le fait de se rassembler à cet endroit où la hache fut découverte donnera le nom de « Diéma ». Il est composé de « diè » qui signifie Association ou complot et de « Maou » qui signifie personnes.

La présence de Djéguéry et sa suite au rassemblement lors de la résonance du tambour a renforcé la confiance d'Elhadj Omar en Djéguéry.

Djéguéry Sissoko fut le premier chef de village de Diéma, fondé en 1872. Diéma était un des villages du canton Kaarta n'ayant connu ni explorateur, ni mission de reconnaissance.

Les chefs de canton ressortissants de Diéma sont :

- de 1872 à 1882 : Djéguéry Sissoko
- de 1912 à 1922 : Toudo Sissoko
- de 1957 à 1959 : Bréhima dit Dahaba Konté, il fut le dernier chef de canton du Kaarta.

Les chefs de village qui se sont succédés sont indiqués dans le tableau N°1 ci-après.

TABLEAU N°1 : LISTE DES CHEFS DE VILLAGE DE DIEMA

N°	PRENOMS ET NOM	PERIODE
1	Djéguéry SISSOKO	1872 – 1882
2	Toudo SISSOKO	1882 – 1922
3	Mamoudou dit Do KONTE	1922 – 1927
4	Sikou SISSOKO	1927 – 1936
5	Kandé Djindé KONTE	1936 – 1938
6	Siliman dit Negué SISSOKO	1938 – 1946
7	Bréhima dit Dahaba KONTE	1946 – 1962
8	Hawa Djindé KONTE	1962 – 1964
9	Diorobo Mahamadou SISSOKO	1964 – 1968
10	Kardigué SISSOKO	1968 – 9/12/1991
11	Nankounté KONTE	1992 – 1996
12	Bréhima SISSOKO	1996 – 2003

Après le décès de Bréhima, il n'y a pas eu encore de remplaçant.

N.B : Du 09/12/1991 au 26/04/1992 qui correspond à une période transitoire, un conseil ayant à sa tête Nianguiré KONTE a géré les affaires courantes du village.

2. PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1 Situation

La commune rurale de Diéma occupe une position centrale dans le cercle de Diéma situé au Nord-Est de la Région de Kayes. Elle est limitée :

- au Nord par les communes rurales de Bema et Grouméra ;
- au Sud par les communes rurales de Dianguiré et Madiga Sacko et le cercle de Kita;
- à l'Est par la commune rurale de Dianguiré ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Diangouté-Camara.

Elle est située dans le Kaarta entre 9°40 et 9°20 de longitude Ouest et 14,5° de latitude Nord.

La commune rurale comprenant quinze villages a pour chef-lieu la ville de Diéma et ses quatorze hameaux. (Souranguédou, Flabougou, Togo, Mésé, Djibé Karé, Hamebibébougou, Sirakoro, Madimakanané, Madina, Missabougou, Koundougoula, Touba, Dogohiri, Takoutala).

2.2 Périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation retenu correspond à l'aire de la commune. Les villages de la communes sont : Tinkaré, Nafadji, Kana, Guémou, Fangouné-Bambara, Fangouné-Massassi, Fangouné-Kagoro, Garambougou, Dampa, Bilibani, Madina-Maure, Mambrouké, Bougouderé-Mohamet, Bougouderé-Niande et Laklal.

TABLEAU N°2 : POSITIONS GEOGRAPHIQUES ET DISTANCES ENTRE DIEMA ET LES VILLAGES

N°	LOCALITES	LONGITUDE	LATITUDE	Distance/Diema km
1	Diema	9,18813	14,5439	-
2	Tinkaré	9,17973	14,49052	5
3	Nafadji	9,2334	14,55771	5
4	Kana	9,1057	14,36685	22
5	Guémou	9,31249	14,54629	15
6	Fangouné-Bambara	9,21894	14,58321	9
7	Fangouné-Massassi	9,21368	14,61326	8
8	Fangoune-Kagoro	9,21195	14,61216	8
9	Garambougou	9,12566	14,66009	15
10	Dampa	9,18749	14,62132	9
11	Bilibani	9,2032	14,70652	22
12	Madina-Maure	9,07915	14,66271	20
13	Mambrouké	9,10568	14,7095	18
14	Bougouderé-Mohamet	9,26374	14,70964	25
15	Bougouderé-Niande	9,29362	14,72178	25
16	Laklal	9,31067	14,62825	15

TABLERAU N°3 : DISTANCES ENTRE LES DIFFERENTS VILLAGES DE LA COMMUNE DE DIEMA

N°	Distance en km	Diéma	Nafadji	Kana	Guemou	Fangoué Bambara	Fangoué Massassi	Fangoué Kagoro	Dampa	Bilibani	Madina Maure	Mabrouké	Bougouderé Mohamed	Bougouderé Niané	Garam bougou	Laklâl	Tinkaré
1	Diéma	/	5	22	15	9	8	8	9	22	20	18	25	25	15	15	5
2	Tinkaré	5	10	18	20	14	13	13	14	27	25	23	30	30	20	20	/
3	Nafadji	5	/	27	10	6	5	5	5	18	19	13	22	22	18	9	10
4	Kana	22	18	/	37	31	30	30	31	44	35	33	47	47	37	37	18
5	Guéraou	15	10	37	/	6	7	7	10	22	15	18	20	20	25	5	20
6	Fangoué Bambara	9	6	31	6	/	2	2	4	15	10	8	18	18	8	6	14
7	Fangoué Massassi	8	5	30	7	1	/	/	3	13	8	6	16	16	6	4	13
8	Fangoué Kagoro	8	5	30	7	2	/	/	3	13	8	6	16	16	6	4	13
9	Garambougou	15	18	37	25	8	6	6	6	7	5	10	18	18	/	6	22
10	Dampa	9	5	31	10	4	3	3	/	9	8	6	16	16	6	4	14
11	Bilibani	22	18	44	22	15	13	13	9	/	15	17	8	8	7	7	27
12	Madina Maure	20	19	35	15	10	8	8	5	8	/	6	15	15	5	7	25
13	Mabrouké	18	13	33	18	8	6	6	10	6	17	/	15	15	6	5	23
14	Bougouderé Mohamed	25	22	47	20	18	16	16	18	16	8	15	/	/	18	7	30
15	Bougouderé Niané	25	22	47	20	18	16	16	18	16	8	15	/	/	18	7	30
16	Laklâl	15	9	37	5	6	4	4	6	4	7	7	5	7	7	/	20

En référence aux services de la D.N.S.I année 1998, nous avons obtenu les coefficients d'actualisation suivant 1,052 pour la ville de Diéma et 1,023 pour la commune de Diéma et environs.

3. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1 Evolution du site

3.1.1 Période pré-coloniale

En 1872, Diéma ne comptait que vingt deux (22) familles. L'agriculture et l'artisanat étaient les principales activités. Le village était divisé en deux (2) quartiers : Konté-Counda et Boula-Counda.

3.1.2 Période coloniale

Un quartier administratif a commencé à se constituer et le premier puit à grand diamètre a été creusé pour leur besoin d'alimentation en eau.

Diéma, dernier chef lieu de canton du Kaarta a été érigé en chef-lieu d'Arrondissement en juillet 1959.

3.1.3 Période post-coloniale

La pratique de l'agriculture extensive a donné naissance à de nombreux hameaux. En juillet 1977, Diéma devint chef-lieu de cercle par l'Ordonnance N°77/44/CMLN avec cinq (5) arrondissements : Diéma Central, Béma, Diangounté-Camara, Dioumara et Lakamané. Depuis, le quartier administratif se renforça de plus en plus au fur et à mesure de l'installation des infrastructures. Cela a eu un effet d'entraînement sur le village qui est devenu une ville. Un premier lotissement a eu lieu en 1979. Il a été suivi de quatre (4) extensions respectivement en 1989, 1991, 2001 et 2002. L'essor de la ville va en se renforçant en raison de sa position de carrefour reliant quatre axes : Bamako-Diéma, Kayes-Diéma, Nioro-Diéma, Kita-Diéma.

3.2 Occupation du site

3.2.1 Zones d'Habitat

La ville de Diéma initialement ne comptait que deux quartiers en plus du quartier administratif. Il s'agit du quartier Konté-Counda et du quartier Boula-Counda qui constituaient la composante noire où vivent les autochtones. Ces deux quartiers ont connu des extensions successives. Récemment il y a un tissu d'habitation en formation au Nord, à côté du rond-point où se rencontrent la Route Nationale N°3, la route de Nioro et la pénétrante dans la ville de Diéma. Au Sud-Est du quartier administratif à proximité du cimetière, il y a une zone d'habitat spontané.

Le noyau ancien qui correspond à Boula-Counda 1 et Konté-Counda 1 a une structure traditionnelle de l'espace qui se caractérise par des ruelles sinueuses et des impasses. La configuration des concessions est très irrégulière et ne permet la réalisation des réseaux d'adduction d'eau, de Téléphone, d'Assainissement et d'Electricité. L'habitat traditionnel est la dominante. Il se caractérise par des maisons construites en banco au sein d'une grande cour. Cependant depuis quelques années on dénombre des bâtiments construits en ciment et d'autres matériaux modernes.

Les différents lotissements de 1979 et leurs extensions (1989-1991-1995-2001-2002) se situant au sud, à l'ouest du noyau ancien et au nord dans le quartier Koulouba sont faits suivant le plan damier. La taille des parcelles varie de 750 à 900 m².

La largeur des rues est généralement de 12 mètres, quelques fois 6 mètres. Il existe des constructions sur certaines voies.

Les détenteurs de parcelles ont des lettres d'attribution. En général les lots sont faiblement mis en valeur.

Il n'existe aucun réseau de drainage des eaux pluviales. Les eaux usées sont rejetées dans la rue. Aucune action de viabilisation n'a été effectuée.

La plupart des constructions sont en banco avec une toiture en terre battue. Il existe aussi des constructions en banco dont le toit est en feuilles de tôle. Dans les cours vastes sont parqués le plus souvent des animaux. Les maisons abandonnées ou encore non mises en valeur sont utilisées pour les cultures.

Le quartier administratif a une morphologie particulière. Les Bâtiments sont dispersés sur un espace. Mais cette disparité ne constitue pas un handicap pour la circulation et pour l'installation des réseaux d'utilité publique. La desserte est faite par des voies rectilignes mais qui ne se coupent pas orthogonalement.

Un lotissement est situé au nord de la ville non loin du carrefour dans le quartier Koulouba.

Bien qu'il ne soit pas viabilisé, les parcelles ont commencé à être attribuées.

Il existe un terrain prévu comme centre commercial. Les parcelles sont bornées et attribuées.

3.2.2 Zones d'activités

- **Cité administrative** : Créée pendant la période coloniale, elle est située au Sud du marigot et jouxte à l'Ouest du noyau ancien.
- **Marché** : Situé dans le lotissement de 1979, dans le quartier Konté-Counda II, au Sud du noyau ancien, il couvre une superficie de 4 ha. A l'intérieur du marché se trouvent la gare routière qui est exiguë, des hangars, des boutiques et des magasins. Les foires hebdomadaires sont des espaces où se déroulent des échanges.
- **Zone de maraîchage** : Il est pratiqué le maraîchage tout au long du marigot, aux abords des mares.
- **Zones géographiques naturelles** :
Des activités se déroulent essentiellement dans les zones géographiques naturelles. Ainsi la forêt est une zone de prédilection des bûcherons des agriculteurs et des guérisseurs.
Les éleveurs quant à eux occupent les abords des marres, des autres points d'eau temporaires existants et les nombreux pâturages.
Les travaux champêtres constituent l'occupation principale de la population.

3.2.3 Armature verte

Elle est constituée par :

- les pépinières qui sont au nombre de trois (3) ;
- les zones de maraîchage rencontrées, le long du marigot, autour des mares et dans des vallées ;
- les espaces verts comme les bosquets, les plantations et les espaces boisés qui sont les rares forêts, les jachères et les parcs agro-forestiers.

TABLEAU N°4 : RESULTAT DES ACTIONS DE REBOISEMENT DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PGRM DIEMA PENDANT LA CAMPAGNE 1999

N°	TYPE DE PLANTATION	PREVISION	REALISATION			
			Superficie ou Largeur	Ecartement	Nombre de plantes	Espèces
1	Alignement	0	0,30 ha	4x4	200	Azadirareta indica Parkinsonia Aarkata
2	Alignement ombrage	4,55 ha	6,30 ha	5x5	2 522	Azadirareta indica Kaya Senegalensis Parkia biglolosa
3	Bosquet villageois	9,54 ha	3,76 ha	5x5	1 054	Azadirareta indica Prosopis Juliflora
4	Brise vent	300 m	390 m	5x5	78	Azadirareta indica Eucaliptus Calmal dulensis
5	Haie vive	3 500 m	3987,5 m	0,5x0,5	7 975	Parkinsonia Acabata Prosopis Juliflora
6	Plantation champêtre	13 ha	17,48 ha	20x20	437	Acacia Albida Adansonia digitata
7	Arboriculture	0	0,57 ha	10x10	57	Manguifera indico Goyavier papayer

Source : Rapport de fin de stage de Minata Amadou pour l'obtention du Diplôme de Technicien Supérieur Eaux et Forêt en 1999

3.3 Analyse du site et de ses contraintes

3.3.1 Aspects physiques

3.3.1.1 Superficie – Sols et relief

D'une superficie de 13 838 ha ; le terroir de Diéma est limité par les terroirs de Fangouné-Bambara et Fangouné-Kagoro au Nord, Dampa au Nord-Est, Sikata à l'Est, Dianguirdé au Sud-Est, Tinkaré au Sud, Nafadji à l'Ouest.

On y rencontre 3 types de sols :

- Les sols sableux : Ils se présentent sous forme de matériau sablo-limoneux, non cohérent très profond, avec une capacité de rétention de l'eau très faible et une forte susceptibilité à l'érosion hydrique et éolienne. Très filtrants, ces sols ont une fertilité moyenne à faible. On peut les classer parmi les sols ferrugineux tropicaux, lessivés, appauvris. Ils conviennent particulièrement aux cultures de mils et pastorales.
- Les sols graviollonnaires sur glacis d'érosion : d'une coloration brun-rougeâtre, ils ont une pente facilitant un bon drainage. Ils ne conviennent pas à l'agriculture mais au pastoralisme.
- Les sols sablo-limoneux et limono-sableux des glacis d'accumulation : avec un matériau très réduit, ils présentent une texture limono-argileuse. Leur drainage est bon et l'infiltration est moyenne à faible.

Le relief du terroir de Diéma est caractérisé par quatre unités de paysage qui sont :

- Le glacis d'érosion : on le trouve surtout au Nord, à l'Est et au Sud-Est du terroir. Sa superficie est estimée à 4 750 ha. Il est affecté par l'érosion en nappe ;

- Les dunes mortes : Elles sont localisées essentiellement au Sud, Sud-Ouest et à l'Ouest du terroir. Leur superficie est d'environ 3 622 ha. Elles sont affectées par l'érosion éolienne ;
- Les glacis d'accumulation : ils sont dispersés sur le terroir avec des parties sablo-limoneuses et des parties limono-sableuses. La superficie des glacis d'accumulation est évaluée à environ 3 921 ha. Ils subissent les effets de l'érosion éolienne.

Le bas-fond : il occupe une bonne partie du terroir surtout à l'Est et au sud-Est avec une superficie estimée à 1 545 ha. Ces bas-fonds sont très soumis aux phénomènes de l'ensablement.

TABLEAU N°5 : TYPES D'UNITES DE PAYSAGE

Unités de paysages Caractéristique	Dunes mortes	Glacis de dénudation	Glacis d'accumulation	Bas-fonds
	Dénomination locale			
	Sénuku	Kotché	Sébinu	Lambano-ko
Superficie (ha) 3 838	3 622	4 750	3 921	1 545
Profondeur couche labourable (en cm)	45 à 50	5 à 10	35	25 à 30
Pente %	Faible 2	Faible 1	Faible 1	Faible 2
Texture	Sableuse	Gravillonnaire	Sablo-limoneuse Limono-sableuse	Limono-argileuse
Couleur humaine	Brun, pauvre en humus			Brun-gris, pauvre en humus
Autres propriétés importantes (pierrosité...)	Absence de pierre	Présence de gravillon	Absence de pierre	
Infiltration drainage	Bon	Mauvais	Bon	Mauvais
Nappe phréatique	Profonde 18 m et plus			Assez profonde ailleurs (5 à 10 m)
Couverture végétale	Savane arbustive dégradée	Savane arbustive	Savane arbustive dégradée	Savane arbustive
Production fourragère	Maigre	Assez-bonne	Maigre	Sol assez-bon
Erosion dégradation actuelle	Sol très dégradé Erosion éolienne	Sol très dégradé Erosion éolienne en nappes	Sol dégradé Erosion éolienne	Sol assez-bon
Problèmes rencontrés	Pauvreté du sol Problèmes d'eau Dégradation Couvert végétal			Ensablement

Source PGRN 1997

TABLEAU N°6 :TYPES D'UTILISATION ACTUELLE DES UNITES DE PAYSAGES

Caractéristiques Unités de paysage	Dénomination	Utilisation actuelle	Utilisation potentielle
Dunes mortes	Senuku	Agriculture Pastoralisme	Pastoralisme Sylviculture
Glacis de dénudation	Kotché	Sylviculture Pastoralisme	Sylviculture Pastoralisme
Glacis d'accumulation	Sébinu	Agriculture Pastoralisme	Agriculture Pastoralisme Sylviculture
Bas-fonds	Lambanoko	Agriculture Pastoralisme Sylviculture	Agriculture Pastoralisme Sylviculture

Source PGRN 1997

3.3.1.2 Climat

Le climat à Diéma est de type sahélien-sud avec une alternance de deux saisons : une saison des pluies ou hivernage qui va de Juin à Octobre, une saison sèche occupant le reste de l'année. Cette dernière se subdivise en deux périodes : une période froide qui va de Novembre à Février et une saison chaude de Mars à Mai.

La température moyenne annuelle est de 28°C avec un maximum de 42°C et un minimum de 15°C. Il souffle généralement deux vents : l'harmattan, un vent chaud et sec soufflant du Nord-Est au Sud-Ouest de Novembre à Mai et la mousson soufflant du Sud-Ouest au Nord et qui apporte ces pluies (Juin-Septembre)

3.3.1.3 Pluviométrie – Vents

La pluviométrie moyenne annuelle de Diéma est estimée à 500 mm avec une variation de 450 à 650 mm.

Les vents sont faibles : l'harmattan, vent chaud et sec souffle en saison sèche et la mousson en hivernage.

3.3.1.4 Hydrographie

Le réseau hydrographique est constitué principalement par le marigot « Sanaba » à l'Est de la ville coulant du Nord au Sud-Est. Le courant d'eau survient en hivernage avec les eaux de ruissellement. Il reçoit différents chenaux. Comme les bas-fonds, le réseau hydrographique est soumis à un ensablement notable.

3.3.1.5 Faune

Elle est peu fournie, néanmoins on y rencontre quelques gibiers tels que les lapins, les chacals, les hyènes. Les gibiers à plumes sont représentés par les pintades sauvages, les canepetières.

3.3.1.6 Flore

Les espèces rencontrées sont :Acacia Sénégal, sterculia setigera, Ziziphus mauritania, Ziziphus aegyptiaca.

Sur les dunes applanies les espèces rencontrées sont :Combretum glutinosum, Bombax costatum. Le tapis herbacé est dominé par schonefeldia glacis, Aristrola sppGlochidieta cenchrus bifloris.

TABLEAU N°7 : ESPECES VEGETALES RENCONTREES (SOURCES SLCN 2003)

N°	Nom scientifique	Nom français	Nom vernaculaire	Parties utiles	Usage courant
1	Adansonia digita	Baobab	Sira (bambara)	Feuilles, fruits, écorce	Alimentation, pharmacopée, confection de cordes
2	Borassus aethiopium	Palmier ronier	Sébé(Bambara)	Tronc, feuilles fruits,	Bois de service, autres produits forestiers, alimentation
3	Balanite aegyptiaca	Dattier sauvage	Séguéné	Tronc, feuilles	Pharmacopée, bois de service, alimentation
4	Ziziphus mauritania	Jujubier	Tomonon	Fruits, feuilles tronc	Alimentation fourrage,
5	Bombax Costatum	Kapokier	Bombon (gridiomé)	Tronc, fleur	Bois d'œuvre, alimentation
6	Combretum glutinosom		Tiangara (tahé en soninké)	Tronc	Bois de chauffe
7	Coumbreta microtum		Kandé(soninké) Ngolobé (bambara)	Feuilles, tronc	Pharmacopée, bois de service
8	Sterculia setigera		Kongo	Feuilles	Fourrage, pharmacopée
9	Acacia nilotica		Bouana (diabé en Soninké)	Tronc, feuille	Fourrage, pharmacopée
10	Cordilla penata		Dougouna	Tronc, feuille	Bois de service, fourrage
11	Acacia Senegal	Gommier	Dibé en soninké Dakandé zou	Tronc, sève	Bois, gomme arabique
12	12Acacia seyal		Zadiéen bambara	Tronc feuilles	Bois de service fourrage
13	Tamarindus indica	Tamarinier	Tomi	Fruits feuille	Pharmacopée, alimentation
14	Bohinia resticulata		Niaman (yahé en Soninké)	Tronc, feuilles, écorce	Fabrication de corde
15	colotropus procera		Pomponapocolo(bambara)	Tronc feuilles	Bois de chauffe
16	Scenocaria biréa	Prinier	Toumbé en Soninké	fruit	Alimentation
17	Guiera Senegalinsis		Nkondié (kamou en Soninké)	racine	
18	Prosopus africana		Guélé (bambara) Koré en soninké	Racine tronc	Bois d'œuvre, bois de service

TABLEAU N°8 : HERBACEES

N°	Nom scientifique	Nom français	Nom vernaculaire	Parties utiles	Usage courant
1	Shonefeldia glacilis				Fourrage
2	Andropogon Gayanus		Wa (Bambara)		Secco, fourrage
3	Aristidafenicilata				fourrage
4	Cenchrus biforis	Cram cram	Kekene (Soninké)		Alimentation, fourrage
5	Corcoris stridens		Fakohoye (Sonraï) nadi (Soninké)	Tronc fleur	Fourrage, alimentation
6	Zornia glaucidiata		Koukoun tiabouné (Soninké)		Fourrage
7	Casia Tora		Kassé (Soninké)		Pharmacopée, secco
8	Cacia occidentalis		Demba nyuman (Bambara) Debo lobo (Peulli)		Pharmacopée, Alimentation, fourrage
9	Cucumis melo		Suruku zerin (Bambara)	Feuilles	Fourrage
10	Comelina foscalsis				Fourrage
11	Borcira radiata				Fourrage
12	Pédicétum pédiculatum		Bara (Soninké)		Fourrage, confection chaume

3.3.2 Contraintes

3.3.2.1 Contraintes physiques

Les contraintes physiques sont le marigot et les espaces marécageux situés de part et d'autre du marigot. Le marigot constitue une ligne de rupture entre le noyau ancien et le tissu d'habitation en formation au Nord de la Route Nationale N°3. Ledit espace qui est une zone marécageuse ne favorise pas une continuité géographique de la ville au Nord jusqu'à la Route Nationale N°3.

D'autres facteurs existent comme le mauvais bilan hydrique des sols, l'érosion éolienne.

3.3.2.2 Contraintes juridiques et institutionnelles

Il n'y a pas de contraintes juridiques.

3.3.2.3 Contraintes culturelles

Il faut noter l'existence d'un arbre sacré à l'entrée du cimetière.

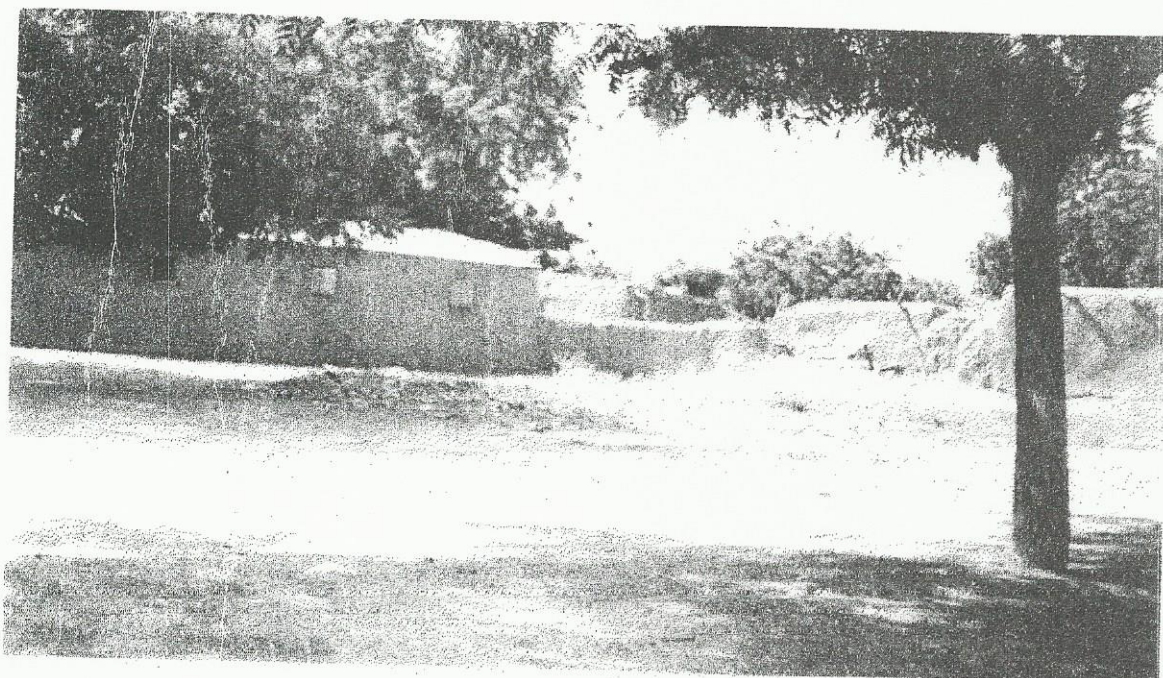
3.3.2.4 Problématique foncière

Les familles fondatrices de Diéma sont au nombre de sept (Sissoko, Konté, Sissako, Fofana, Cissé, Touré, Magassa).

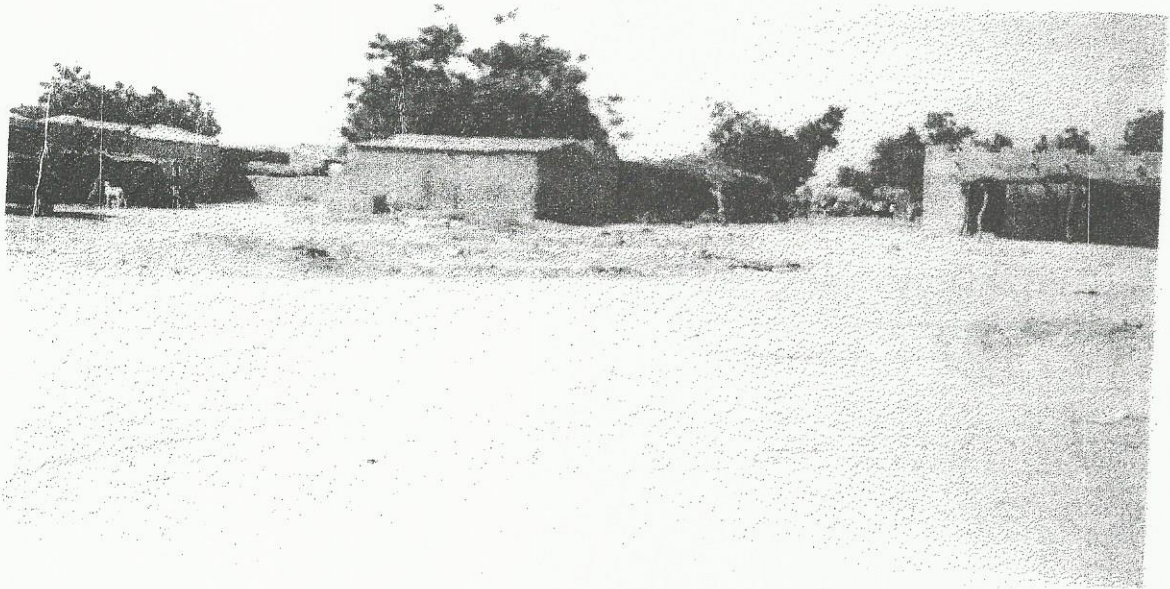
Les terres leur appartiennent qui les gèrent selon la tradition.

Un autre phénomène est la transhumance qui a longtemps constitué un problème pour les populations à cause des dégâts causés par les animaux sur les cultures.

LA VIEILLE VILLE



TYPE D'HABITATION DE LA VIEILLE VILLE



4 DEMOGRAPHIE

4.1 Composition de la population

La population est cosmopolite sur le plan ethnique. Les langues de communication sont essentiellement : le Bamanan , le Sarakolé, le Français, le Peulh, le Maure.

4.2 Taux d'accroissement et évolution de la population

Selon le Recensement Général de la Population, la ville de Diéma avait 2260 habitants en 1976. Cette population a atteint 4005 habitants en 1987 ; soit un taux de croissance de 5,3% entre 1976 et 1987. En 1998, la ville a atteint 7007 habitants ; soit un taux de croissance de 5,2% entre 1987 et 1998. C'est ce dernier taux qui sera utilisé dans la projection de la

population de la ville avec une estimation de 9028 habitants en 2003, 14988 habitants en 2013 et 24884 habitants en 2023.

La population du cercle est passé de 110550 habitants en 1987 à 141905 habitants en 1998 ; soit un taux de croissance de 2,3%. Ce taux est utilisé pour la projection des autres localités de la commune de Diéma. Le nombre de personnes par ménage et le nombre de ménages par concession en 1998 sont considérés constants sur toute la période étudiée.

TABLEAU N°9 : LA POPULATION DE DIEMA ET DES AUTRES LOCALITES DE LA COMMUNE

Localités	Population en 1998	Population en 2003	Population en 2004	Population en 2013	Population en 2023
Bilibani	563	633	648	795	997
Bougoudéré Mahomet	135	151	154	190	238
Bougoudéré Niandé	300	330	338	415	520
Dampa	686	772	790	967	1214
Fangouné Kagoro	871	977	999	1227	1539
Fangouné Massassi	577	647	662	812	1019
Fangouné Bambara	474	537	549	674	845
Garanbougou	353	399	408	501	629
Guémou	666	743	760	933	1171
Kana	1074	1198	1226	1503	1886
Laklâl	196	220	225	276	347
Madina Maure	560	633	648	795	997
Mambrouké	631	702	718	881	1106
Nafadji	1806	2025	2072	2539	3187
Tinkaré	3398	3800	3887	4767	5982
Ville de Diéma	7007	9028	9498	14988	24883
Ensemble commune	19 297	22 795	23 581	32 263	46 560

La projection de la population de la ville de Diéma a été faite sur la base du taux d'accroissement de 5,2 %. Les autres localités ont été estimées sur la base de 2,3% qui est le taux d'accroissement de l'ensemble du cercle entre 1987 et 1998.

TABLEAU N°10 : ÉVOLUTION DES DONNEES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE DE DIEMA

ANNEE		1998	2003	2004	2013	2023
Population	Homme	9362	11056	11589	15648	22563
	Femme	9935	11739	11993	16615	23958
	Total	19297	22795	23581	32263	46521
Nombre de ménages		3254	3864	3997	5468	7885
Nombre de concessions		1390	1680	1738	2378	3428
Nombre de ménages par concession		2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Nombre de personnes par ménage		5,9	5,9	5,9	5,9	5,9

TABLEAU N°11 : DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE DIEMA

ANNEE		1998	2003	2004	2013	2023
Population	Homme	3509	4523	4758	7509	12447
	Femme	3498	4505	4 740	7479	12397
	Total	7007	9028	9 498	14988	24844
Nombre de ménages		1177	1505	1 583	2498	4141
Nombre de concessions		573	717	754	1190	1972
Nombre de ménages par concession		2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Nombre de personnes par ménage		6	6	6	6	6

4.3 Mobilité de la population

A Diéma, l'exode rural s'effectue en toutes saisons par les hommes en direction de Bamako surtout où ils vendent leur force de travail. Les revenus sont utilisés pour la nourriture, l'habillement, le paiement d'impôts, de dots, l'achat de matériels agricoles. L'émigration est orientée sur la France, le Gabon, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, la Libye, le Sénégal, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon. Les revenus tirés de l'émigration sont utilisés pour la construction de maisons, la réalisation d'ouvrages collectifs.

La population du cercle de Diéma est estimée à 149488 habitants (recensement 1998) composée essentiellement de Sarakolés majoritaires, Bambaras, Peulhs, Maures, Karago et Kassonkhé.

La pluralité ethnique et la hiérarchisation sociale créent une diversité de la mentalité, ce qui ne facilite guère la gestion des populations dans ses composantes.

5 ECONOMIE

L'Economie repose sur trois secteurs suivants : primaire, secondaire et tertiaire

5.1 Secteur primaire

5.1.1 Agriculture

L'agriculture est la principale activité économique de la ville. Elle est itinérante et est caractérisée par l'absence de mécanisation.

Les superficies cultivables sont estimées à 9 088 hectares, soit 65% de la superficie totale (13 838 ha).

Les principales cultures vivrières sont : le sorgho, le mil, le maïs. Le riz (dans les bas-fonds) et le fonio sont des cultures secondaires alors que l'arachide, le Niébé sont les principales cultures de rente. Le Manioc (produit dans les jardins), le sésame et le dah sont aussi des cultures de rente. L'arboriculture commence à se développer. On retrouve surtout les manguiers, les goyaviers. Les superficies emblavées, les productions et les rendements sont donnés dans le tableau N°12 ci-dessous.

TABLEAU N°12 : RECAPITULATION DES SUPERFICIES EMBLAVEES, DES RENDEMENTS ET DES PRODUCTIONS DES PRINCIPALES SPECULATIONS (1996-1997).

Spéculations	Superficie en ha	Rendement en kg/ha			Production en tonnes
		Minimum	Moyen	maximum	
Sorgho	1 137	200	512	1 029	1 095
Mil	170	290	699	989	118
Arachide	332	398	1 200	1 598	398
Woandzou	97	387	387	487	37
Total	2 736				1 648

Source PGRN 1997

Les superficies emblavées 2 736 hectares représentent 30% des superficies cultivables et 20% de la superficie totale.

Les différents types de rotation sont :

Mil – sorgho – arachide ; jachère – arachide – mil. La rotation est annuelle et la jachère dure un à deux ans.

Les engrais minéraux ne sont pas utilisés à Diéma à cause de leur non disponibilité, quant à la fumure organique elle est utilisée seulement en quantité insuffisante. Cela explique la faiblesse des rendements. Les paysans à Diéma font le traitement des semences au moment des semis. Ils utilisent notamment le « Sijolan vert » pour le mil, le sorgho (à raison de 1 sachet pour 9 kg), et l'arachide (à raison de 1 sachet pour 15 kg).

Le prélèvement des semences se fait directement au moment des récoltes, les quantités de semence par spéculation sont données dans le tableau N°13 ci-dessous.

TABLEAU N°13 : QUANTITES DE SEMENCE EN KG/SPECULATION/HA

Spéculation	Quantité/kg/ha
Sorgho	6
Mil	6
Maïs	25
Arachide	40
Woandzou	24
Riz	30

Source PGRN 1997

Auto suffisance alimentaire (estimation de 1997)

La production céréalière de Diéma a été estimée à 1 648 t en 1997 et sa population à 7007 hts d'où ses besoins s'élève à 1 205 t. La ration de 202 Kg par personne et par an a permis d'avoir les besoins estimés à 1415 t. Cela a permis d'envisager un excédent de 233 t. La ville est en plus ravitaillée à partir surtout de l'intérieur de l'Arrondissement Central comme on le remarque le jeudi, jour de foire hebdomadaire.

En année de bonne pluviométrie les villes environnantes viennent se ravitailler à Diéma.

Les structures des dépenses se présentent ainsi :

Alimentation	50%
Equipement	20%
Mariage	10%
Impôts	10%
Santé	10%

TABLEAU N°14 : TYPOLOGIE DES UNITES DE PRODUCTION AGRICOLE (UPA)

N°	Catégories	Equipements	Nombre	Pourcentage
1	Equipées	1 bœuf de labour ou un cheval 1 charrue 1 charrette 1 âne	175	66%
2	Sous-équipées	1 bœuf de labour 1 charrue 1 charrette	64	24%
3	Non équipées	1 de ces matériels et/ou rien	27	10%

Source PGRN 1997

TABLEAU N°15 : POTENTIALITES-PROBLEMES ET SOLUTIONS

Potentialités	Problèmes	Solutions
Bras valides suffisants Vie associative active	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit pluviométrique - Fragilité (pauvreté, présence d'érosion) des terres et leur insuffisance - Insuffisance d'équipements agricoles - Attaque des déprédateurs des cultures - Insuffisance de semences (productives, améliorées) - Dégâts des transhumants (divagation d'animaux) - Difficulté d'écoulement des produits agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de variété hâtive; - Apport fumure organique; - Entraide; - Utilisation de produits phytosanitaires; - Protection des champs.

Source PGRN 1997

5.1.2 Elevage

L'élevage constitue la deuxième activité économique de la ville et demeure de type extensif. L'espace pastoral est assez vaste et peu fourni. Les espèces végétales rencontrés sont :

Espèces ligneuses : *Zizuphus mauriataiana*, *Bauhinia rufescens*, *Ptérocarpus lucens*, *Guiera senegalensis*, *piliostigma reticulatum*, *sclérocarya birrea*, *Acacia seyal*...

Espèces herbacées : *Zornia glochidiata*, *pennisetum pédicellatum*, *Eragrostis trémula*, *digitaria sp...*

TABLEAU N°16 : ESTIMATION DU CHEPTEL DE LA VILLE

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Volailles
Nombres	1 675	449	418	316	461	987
Total	1 700 UBT					

UBT : unité de bétail tropical

Source PGRN 1997

TABLEAU N°17 : ESTIMATION DU CHEPTEL TRANSHUMANT

Espèces	Bovins	Ovins/caprins
Nombres	4 000	2 000
Total	2 849 UBT	

Source PGRN 1997

* les bovins rencontrés sont les races peulhs, maures, « méré ». Quant aux ovins - caprins la race maure domine.

* les peulhs transhumants séjournent sur le terroir de novembre à mai et la taille de leur cheptel donnée dans le tableau N°17 est de loin supérieure à celle de la ville.

* le taux de croissance annuel du cheptel est de 3%.

TABLEAU N°18 : POTENTIALITES ET CONTRAINTES

N°	Villages	Taille du cheptel				Type de contraintes
		Bovins	Ovins/Caprins	Asins	Equins	
1	Diéma	4 100	600	123	112	- Points d'eau précaires - Peu de pâturage - Les sous produits moins utilisés - L'élevage traditionnel
2	Tinkaré	3 000	900	80	12 000	
3	Kana	900	455	120	150	
4	Nafadji	1 800	800	80	95	
5	Guémou	700	300	40	30	
6	F.Bambara	300	90	30	20	
7	F.Kagoro	300	70	30	20	
8	F.Massassi	260	180	26	16	
9	Dampa	600	150	36	18	
10	Laklal	90	30	40	10	
11	Garambougou	700	170	45	12	
12	B.Niandé	550	800	80	19	
13	B.Mohamed	70	160	60	8	
14	Bilibani	800	600	20	9	
15	Mabrouké	300	600	62	13	
16	Madina Maure	640	320	90	22	

Source : Plan de Développement Communal de Diéma 2001 - 2002 - 2003

Il faut signaler l'existence de trente (30) parcs collectifs en bois, un parc de vaccination en banco où sont vaccinés les animaux des villages environnants à raison de 10 Francs CFA/tête pour les animaux du village et 20 Fcfa/tête pour les animaux en transhumance.

Les couloirs de transhumance sont les deux routes (ancienne et nouvelle) Diéma-Nioro, les animaux venant de Mauritanie en passant par Troungoumbé ; Groumera, Bilibani, Diéma pour Kourougoué.

Les différentes épizooties rencontrées sont : la trypanosomiase (soumaya), la pasteurellose, la peste aviaire, les affections cutanées (gale), les parasitoses internes (Kahiri).

A Diéma, il existe une utilisation très timide de l'aliment bétail.

En plus des espèces ligneuses et herbacées citées ci-dessus, l'alimentation est renforcée par les produits et sous produits agricoles (fanés d'arachides, de niébé, de sorgho, son).

Le degré de richesse se mesurant par l'importance du cheptel (élevage de prestige), il est difficile de situer la part réelle des revenus tirés de l'élevage (lait auto consommé, peau et viande souvent commercialisées).

La ville de Diéma dispose d'un marché à bétail.

Les conflits périodiques surgissent entre agriculteurs et éleveurs, agro éleveurs et transhumants.

TABLEAU N°19 : POTENTIALITES -CONTRAINTES – SOLUTIONS

Potentialités	Contraintes	Solutions
Engouement pour l'élevage Structures associatives dynamiques Espace pastoral assez vaste	Maladies Feux de brousse Vol d'animaux	Développement couverture sanitaire, réglementation et surveillance feux de brousse, Surveillance plus rigoureuse.

5.1.3 Pêche

Cette activité est inexistante.

5.1.4 Cueillette

Le ramassage des produits forestiers est assuré aussi bien par les hommes que par les femmes. La distance de prélèvement est très variable suivant qu'on soit à Diéma ville ou dans les hameaux ; de l'ordre de plus de 15 km et le temps de 12 heures environ pour la ville.

Les fruits ramassés sont ceux de : *Acacia nilotica*, *Cordyla pinnata*, *Zizyphus mauritiana*. La gomme est récoltée à très petite échelle. Cette gomme et le charbon de bois sont faiblement commercialisés et les revenus tirés sont insignifiants.

5.1.5 Exploitation d'autres ressources naturelles

Le dévouement de la population, l'existence de structures associatives dynamiques sont des atouts pour le développement de la foresterie.

Par contre la rigueur climatique, le manque d'espace sylvo-pastoral suffisant, la démographie galopante, les feux de brousse, les méfaits de la transhumance sont des contraintes du secteur forestier.

5.2 Secteur secondaire

5.2.1 Artisanat

A Diéma, l'artisanat est reparti entre les catégories suivantes:

Artisanat de production

Métiers artisanaux de l'alimentation :

Bouchers-boulangers traditionnels-rotisseurs-meuniers (travail du grain) - décortiqueurs d'arachide.

Artisanat de service

Métiers artisanaux d'extraction, du bâtiment et connexes :

Puisatiers, briquetiers, maçons, peintres en bâtiment, menuisiers coffreurs, ferrailleurs de bâtiment, extracteurs de sable et gravier

Métiers artisanaux du bois et l'ameublement :

Ébénistes, menuisiers, vanniers, fabricants de seccos, de nattes, bûcherons, fabricant de pilons et mortiers

Métiers artisanaux de transformation des métaux et de la construction métallique

Forgerons, tôliers, Soudeurs, menuisiers métalliques, réparateurs de montres, mécaniciens tous véhicules, les réparateurs de cycle à moteur et de bicyclette, réparateurs de postes téléviseurs

Métiers artisanaux de l'habillement du cuir et textile

Tailleurs, repasseurs, tisserands, cordonniers

A ceux-ci on peut ajouter les fabricants d'instrument de musique traditionnelle, les bijoutiers

5.2.2 Industrie

Ce secteur est inexistant à Diéma.

5.3 Secteur tertiaire

5.3.1 Commerce

Il est l'activité principale des Sarakolés en saison sèche. Il est pratiqué par les Diawandos, les Maures qui en font une occupation durant toute l'année.

La ville de Diéma a un jour de foire hebdomadaire qui est le jeudi. Cependant tous les jours, il y'a des activités commerciales.

On rencontre des boutiques individuelles et collectives dans tous les gros villages.

D'importants échanges existent entre le marché de Diéma et ceux de Débo à 18 km, Torodo 45km, Madiga SACKO à 35 km, Grouméra à 50 km, Nioro à 100 km, Kita à 200 km.

Les commerçants de Diéma apportent dans ces différents marchés les produits manufacturés, les denrées de première nécessité(sucre, huile, thé...) et rachètent les produits locaux composés essentiellement de céréales et de tubercules.

5.3.2 Transport

Le transport est assuré par des véhicules, des charrettes, des cycles à moteurs et des bicyclettes.

Les chevaux de monture sont aussi utilisés dans le transport.

5.3.3 Institutions financières

La ville de Diéma n'est dotée que d'une caisse d'épargne dénommée « Jiguiyaso ba » et cela depuis septembre 2003.

5.3.4 Tourisme

L'activité touristique est presque inexistante à Diéma malgré la présence de certains sites qui sont : Arama tagayé (cordon pierreux situé à 7 km de Diéma) et le Caïlcédra sacré (Dialanitiégni).

LE BOIS SACRE : DIALANITIEGNI



5.3.5 Administration

On note la présence de l'administration générale, les services déconcentrés comme le Centre d'Animation Pédagogique, le Service Socio-sanitaire, le Service Local de la Réglementation et du Contrôle, le Service Local de la Conservation de la Nature, la SOTELMA, l'ONP, la Gendarmerie, le Service des Impôts, le SLACAER, le Peloton de la Garde Nationale, le Service local de la Jeunesse, l'Antenne TV-FM de l'ORTM, la Perception, l'AMAP.

On note également qu'à Diéma il y'a l'Administration décentralisée comme la mairie, le Conseil de Cercle. Ces structures sont appuyées par le Centre de Conseil Communal (CCC).

La ville de Diéma est jumelée depuis 1986 à la commune de Chilly Mazarin en France.

5.3.6 Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Parmi ces Organisations, on peut citer l'Agence Kared, Helvetas, ADISA, la SADEVI, l'AMPD, et le PRP.

6 VOIRIES, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT

6.1 Voirie :

L'essentiel du réseau de Diéma s'articule autour du nœud routier où se rencontrent la Route Nationale N°3 (RN3), la Route Régionale N°7 (RR7), la route de Diéma-Nioro et la route qui pénètre dans la ville.

C'est en fonction de l'importance du trafic de tout genre sur la voie que la classification suivante est faite.

6.1.1 Voirie primaire

Elle est constituée de :

- la Route Nationale N°3 (RN3) : elle part du Cercle limitrophe de Kolokani pour le Cercle de Diéma. La partie de la RN3 entre Sebadougou (1^{er} village du Cercle de Diéma) et Diéma ville est distante de 116 km et est à la fois non goudronnée et dégradée. Elle mesure à l'intérieur de Diéma 3 km. Son emprise est de 30 m ;
- la Route Régionale N°7 (RR7) qui part de Diéma à Kagnara sur une distance de 110 km. Les travaux de revêtement en bitume de cette voie sont en cours. A l'intérieur de la ville de Diéma, elle a une longueur de 2,5 km avec une emprise de 30 m ;
- la Route Diéma – Nioro qui est une voie en terre non aménagée et se trouve dans un état de dégradation avancée avec une longueur de 104 km soit un parcours de 90 km dans le Cercle de Diéma. Son emprise varie entre 10 à 15 m. Elle est très accidentée avec de nombreux cours d'eau qui rendent la circulation très difficile pendant l'hivernage, voire interrompue ;
- la voie allant du rond-point "RAZEL" au rond-point de l'Hôpital : elle est distante de 2 Km et est conçue en latérite avec une emprise de 12 m ;
- la voie qui part de l'Hôpital au marché : elle est latéritique avec 12 m d'emprise et est dégradée ; certains endroits sont très humides en hivernage ;
- la voie qui part de la Sotelma (Size ONP) au Conseil du Cercle en passant par le Palais de Justice, les Bureaux du Cercle, l'OPAM et la Gendarmerie : elle est en latérite et dégradée avec une emprise variable entre 10 à 15 m.

6.1.2 Voirie secondaire

Elle est constituée des deux voies qui traversent le lotissement de Koulouba :

- la voie allant de la route de Diéma - Nioro et traversant longitudinalement le lotissement dans le sens Est-Ouest. Elle a une longueur de 2,80 km avec une emprise variable entre 10 à 15 m et n'a pas fait l'objet de traitement ;
- la voie partant aussi de la RR7 et traversant transversalement le lotissement. Elle a

une longueur de 1,80 km avec une emprise de 12 m et n'a subi aucun aménagement.

6.1.3 Voirie tertiaire

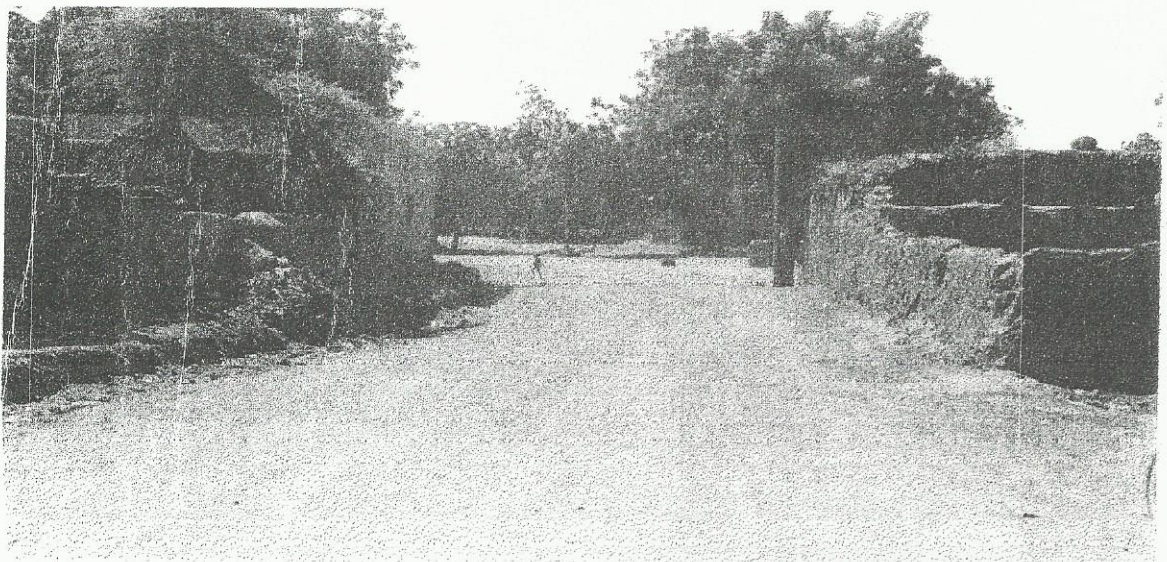
La voirie tertiaire est constituée d'un ensemble des voies exceptées celles citées ci-dessus. Elle est localisée dans toute la ville. Les voies sont rectilignes partout sauf dans le noyau ancien où elles sont sinueuses et étroites. Leur emprise varie de 5 à 12 m. Aucune d'elle n'a fait l'objet d'aménagement.

Pistes de liaison

Au réseau de voirie, il faut ajouter les pistes locales qui desservent les différentes Communes :

- Piste Diéma-Groumera : elle traverse les villages de Dampa, de Bilibani, de Camico et de Missira. La fréquentation de cette voie est difficile à cause de la présence des mares à l'entrée ou à la sortie de chacun de ces villages. Elle est distante de 35 Km. Son emprise varie entre 5 à 12 m ;
- Piste Diéma-Commune Groumera : elle débute à Diéma pour traverser Garambougou, Mabrouké, Kerissigané et Moussassiga (Missira Maure) dans la Commune de Groumera. Elle est distante de 40 Km avec une emprise variable (5 à 12 m). Elle est la plus fréquentée mais connaît les mêmes difficultés de circulation que la 1^{ère} à cause des mares, des méandres, des cours d'eau, des ravins etc...
- Route Diéma - Dianguirde (tronçon la RN3) : elle est latéritique et très dégradée sur toute sa longueur soit 22 Km et sa largeur soit 12 m ;
- Diéma - Commune de Dianguirde : cette piste passe par Tinkaré, Kana et Sagabara (1^{er} village frontalier de la Commune de Dianguirde). Elle n'a subi aucun aménagement et est entrecoupée de mares. Elle a une emprise variable (5 à 12 m).
- Piste Diéma - Commune de Madiga Sacko : elle passe par Manigna et Koumpoula avec une distance de 27 Km. Il existe sur cette piste deux (2) mares (Koumpoula et Madiga) et un cours d'eau assez profond (1.5 à 2 m)
- Piste Diéma- Santié : elle ne traverse ni village ni hameau et est assez sablonneuse.
- Route Diéma - Commune de Diangounté Camara : tronçon de la route goudronnée reliant Diéma au chef-lieu de la commune sur une distance de 35 Km et accessible à tout moment.

VOIE LATERITIQUE A L'ENTREE DE LA VILLE DE DIEMA



6.1.4 Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art de la ville de Diéma sont :

- Un barrage de retenue d'eau dénommé "Ganda-Fara" non fonctionnel, il est situé au Sud-Est de la ville
- Quatre (4) ponts:
 - o le 1^{er} à la sortie de la ville tout juste avant la "station Sahel"
 - o le 2^e en face de RAZEL
 - o le 3^e à la sortie de la ville à quelque 200 m du 2^e pont
 - o le 4^e sur l'axe Diéma-Kayes à 300 m du rond point

6.2 Réseaux Divers

6.2.1 Alimentation en eau potable

Les besoins d'alimentation en eau sont assurés par des puits traditionnels, 24 puits à grand diamètre, (ayant une profondeur moyenne de 15 m et un débit moyen de 700 l/h dont 3 tarissent en saison sèche), 6 forages, des pompes (dont le débit moyen est estimé à 1 000 l/h), des rnares temporaires (qui n'ont de l'eau qu'en période d'hivernage) et deux châteaux (le château de la ville et le celui de l'hôpital). Le château de la ville est situé à quelques 20 m au Sud de l'ONP. Il a une capacité de 30 m³ et est alimenté par deux (2) forages se trouvant à 1,176 km au Nord de la ville. Le 1^{er} forage est équipé d'une pompe solaire et le 2^e d'une pompe avec un groupe électrogène. Le débit moyen des forages est de 3m³/h. Les forages sont reliés au château par des tuyaux en PVC rigides de diamètre 110 mm. La population s'approvisionne directement en eau à partir de ce château. Le transport de l'eau vers les familles est assuré par des charrettes.

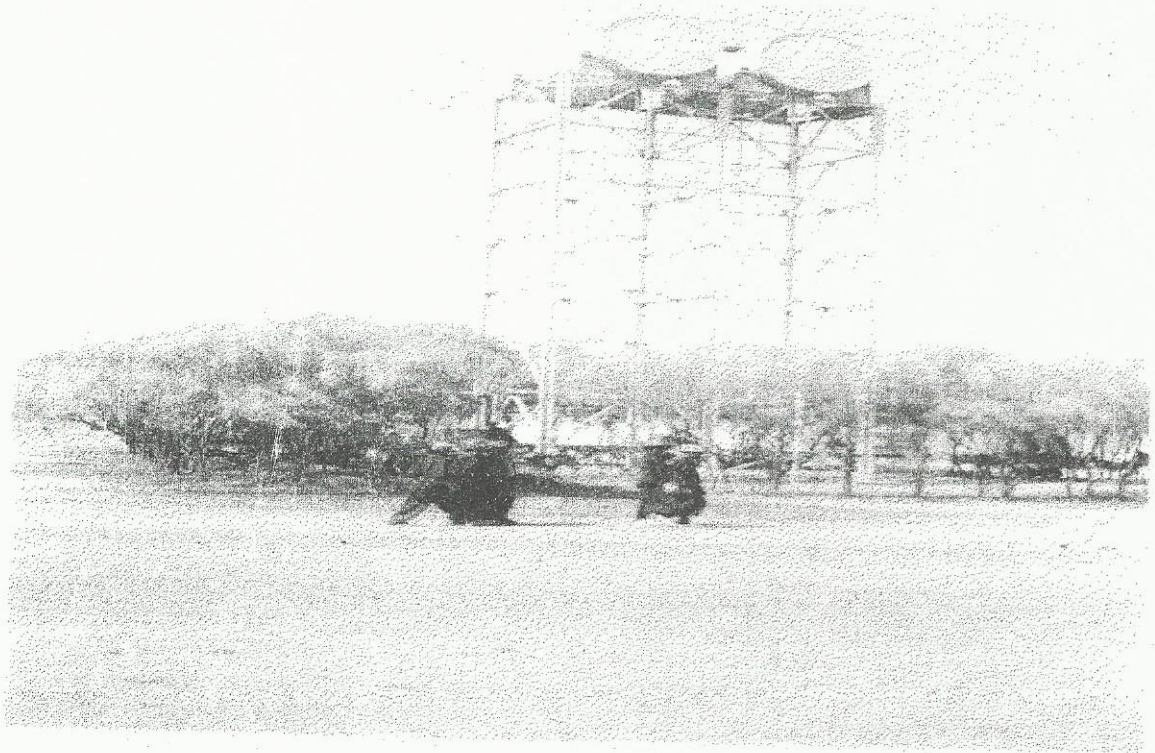
Notons que la ville de Diéma est retenue dans le cadre du Programme d'Adduction AFD (Agence Française de Développement).

Les quantités d'eaux potables disponibles sont données dans le tableau N°20 ci-dessous. Il est à souligner que les besoins en eau des animaux sont satisfaits en saison des pluies à partir des eaux de surface et en saison sèche à partir des puits et des forages.

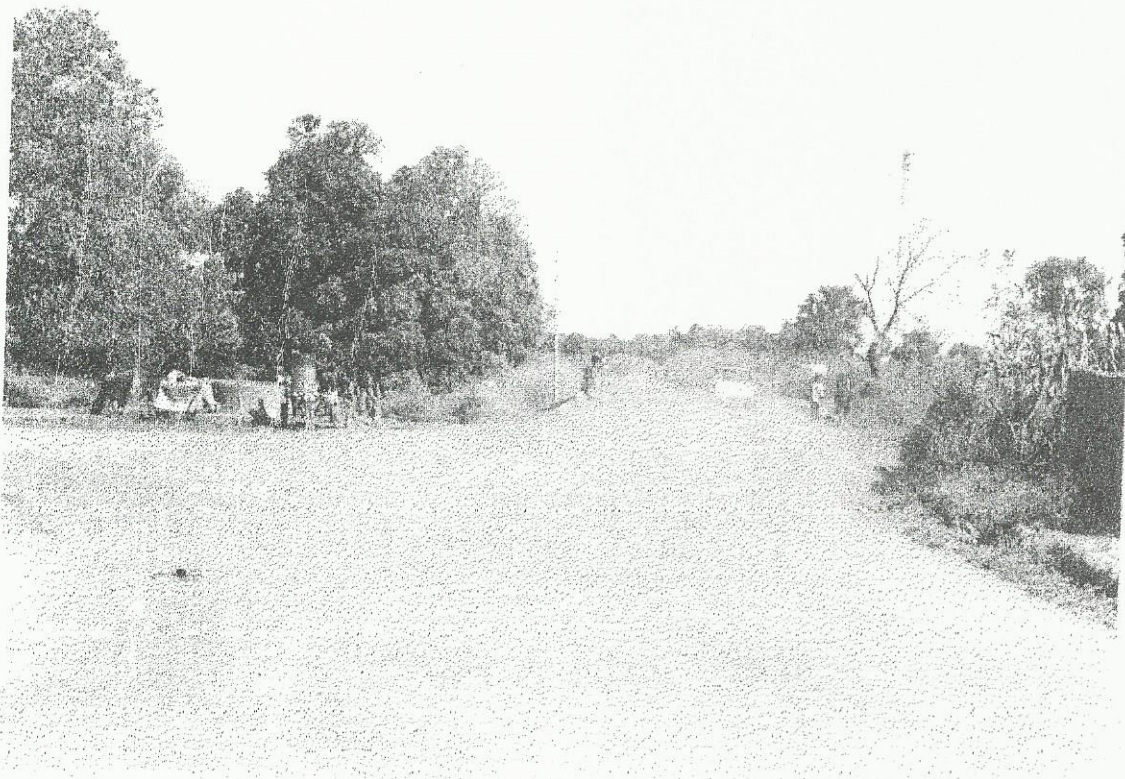
TABLEAU N° 20 : QUANTITE D'EAU POTABLE DISPONIBLE

Sources	Nombre	Débit	Quantité d'eau (m ³ /j)
Forages	6	1 000 l/heure	72
Puits	15	700 l/heure	126
Total			198

CHATEAU DE LA VILLE DE DIEMA



ALIMENTATION PAR FORAGE



6.2.2 Réseau d'Electricité

La ville de Diéma ne dispose pas de réseaux d'électricité. Par contre des services comme l'Hôpital, le CAP et RAZEL disposent de leurs propres sources d'énergie. A cela, il faut ajouter des particuliers possédant des groupes électrogènes.

6.2.3 Réseau téléphonique – Télévision – Radio

6.2.3.1 Réseau téléphonique

Il existe un central téléphonique à Diéma (Sotelma). Il est situé à l'Est du quartier Kontécounda dans l'enceinte de l'ONP. Il a une capacité de 100 lignes avec possibilité d'extension. Le nombre est actuellement de 98 pour l'ensemble du Cercle dont 62 à Diéma. Les besoins non satisfaits sont au nombre de 120 lignes.

6.2.3.2 Télévision - Radios

La ville de Diéma bénéficie d'un relais TV et radio FM de l'ORTM. Son rayon d'écoute se situe à 50 Km. En plus de ces médias, l'AMAP est représentée.

Diéma ne dispose que d'une seule radio privée dénommée "Radio Jamana". Elle est située au Sud de la ville sur la route de Tinkaré et émet sur un rayon de 70 km. La radio est alimentée par un groupe électrogène de 5 KVA. Elle a un temps d'écoute de 7 heures pendant les jours ouvrables et de 9 heures les jours non ouvrables.

6.3 Hygiène et Assainissement

De nombreuses contraintes physiques (mares, etc...), l'inexistence d'un réseau d'assainissement, la mauvaise gestion des ordures et la surexploitation du couvert végétal ont des répercussions négatives sur l'environnement (problèmes d'hygiène, d'assainissement et de santé publique).

Le faible talus des rues et l'inexistence de caniveaux provoquent des stagnations d'eaux dans la ville et causent souvent des dégâts.

Les eaux usées domestiques et eaux vannes sont directement déversées dans les ruelles.

Le seul abattoir dont dispose Diéma n'a aucun système d'assainissement. Il pollue le secteur et rend la vie difficile aux habitants immédiats.

Les ordures sont entassées dans les rues. Le seul GIE "Sanuya" ne s'occupe que du ramassage des ordures de ses abonnés.

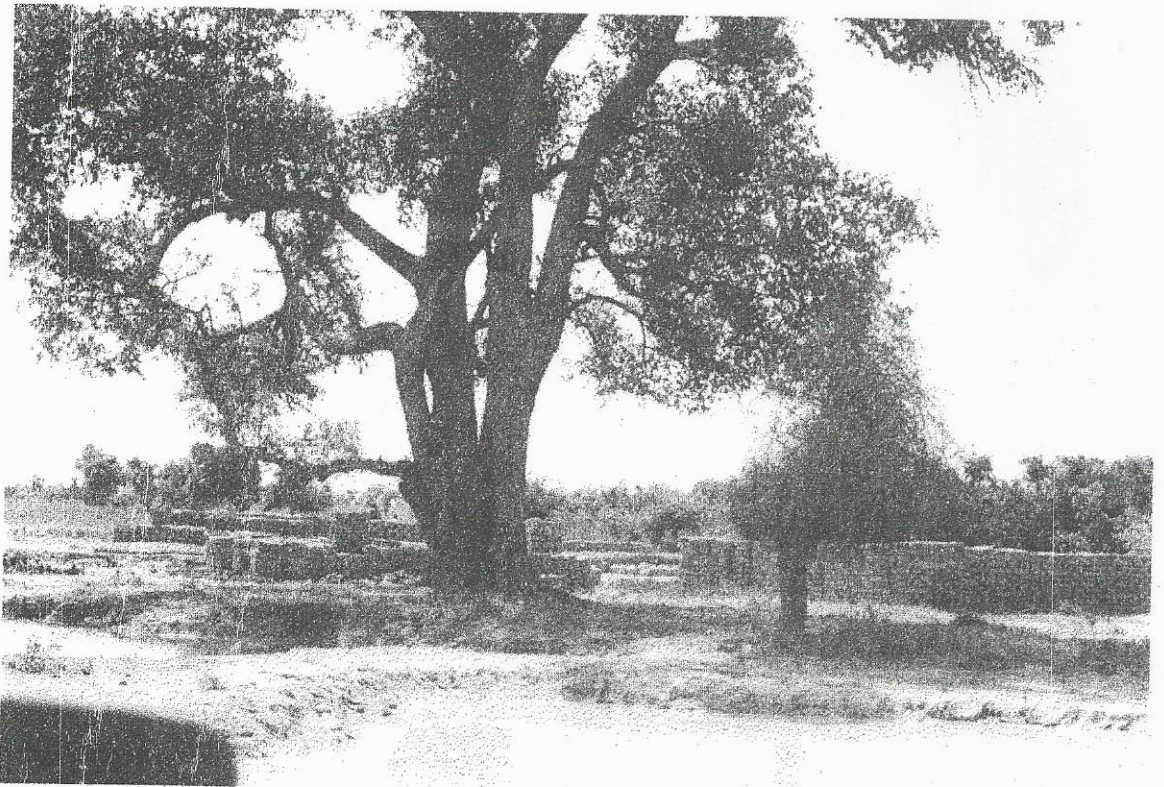
Enfin, les cultures faites dans les espaces libres et dans les concessions constituent des facteurs de multiplication des moustiques et donc des causes de maladies (Paludisme, Diarrhée, etc..).

6.3.1 Drainage des eaux pluviales

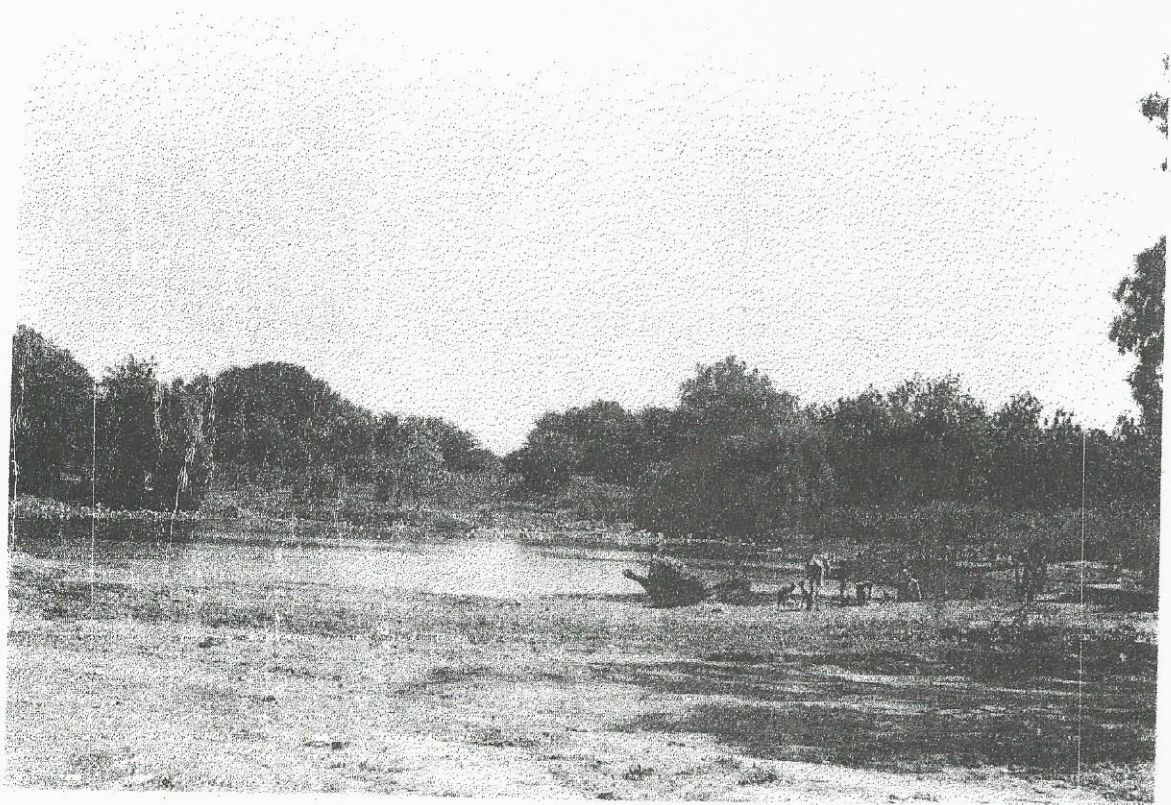
Il n'existe aucun réseau d'écoulement des eaux. Néanmoins, il y a la présence de marigot et des mares dans la ville servant d'exutoires. Ces mares sont:

- la mare "Lambakoré" située en face de l'école à l'Est de la ville ;
- la mare "Semaro" située au Nord-Ouest après les concessions ;
- la mare "Madou Coumba DaIa" située au Nord du terrain de football ;
- la mare "Bondjé Dala" se trouvant au Sud de Diéma.

CARRIERE D'EXTRACTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION



CARRIERES DEVENUES DES MARES EN SAISON DES PLUIES



6.3.2 Evacuation des déchets liquides

Il n'existe aucune structure de traitement des eaux usées à Diéma. Les eaux sont directement déversées dans les rues (à l'extérieur des concessions et dans des puisards se trouvant dans la rue : eaux provenant des toilettes, lessive, vaisselle, etc..) provoquant du côté la prolifération des moustiques.

Les WC sont des fosses fixes fermées pendant un certain temps. Le contenu est vidé à l'extérieur.

PUISARD DANS LA RUE



FOSES RECEVANT LES EAUX USEES DOMESTIQUES



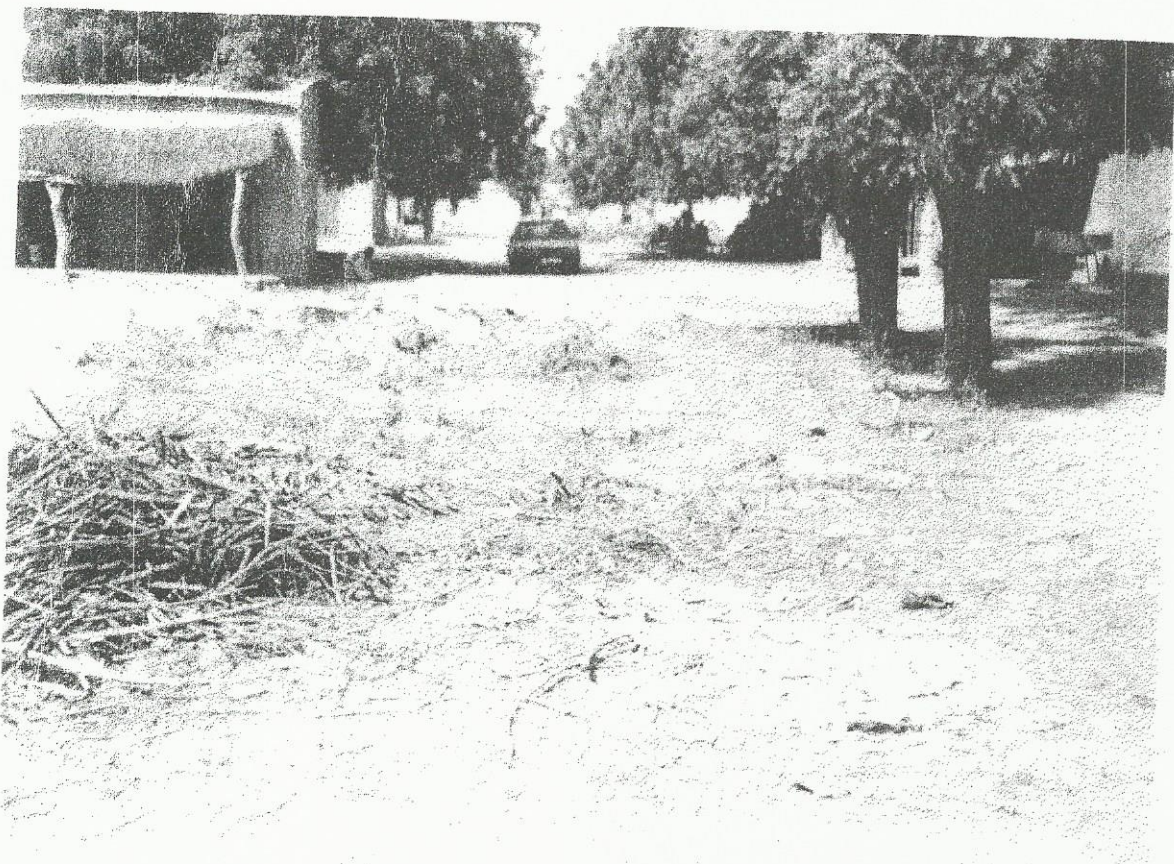
6.3.3 Ramassage des déchets solides

Il n'existe ni de dépôt de transit ni de décharge finale dans la ville de Diéma. Les déchets sont déversés çà et là sur les terrains vagues à l'intérieur de la ville. Il existe un GIE "Sanuya" crée en Avril 2003.

DEPOTS ANARCHIQUES DANS LES RUES



DEPOT D'ORDURES DANS LE MARCHE



POUBELLE DU GIE « SANIYA »



7 TRANSPORT ET CIRCULATION

7.1 Etat et Organisation du Transport dans la Commune et dans la ville

Il existe une seule auto-gare localisée dans le quartier Kontécounda. Elle est assez exiguë (60 x 40 m) et est confondue au marché.

Il n'existe qu'un seul garage de dépannage auto, non aménagé.

D'une façon générale, le transport n'est pas organisé.

7.2 Administration et Gestion du Transport

A la date d'aujourd'hui, il n'existe que le syndicat des transporteurs et celui des chauffeurs

7.3 Circulation et Sécurité

L'absence du Poste de Contrôle à l'entrée de Diéma favorise l'incivisme des transporteurs provoquant ainsi de nombreux accidents mortels.

Il est à signaler l'absence totale de panneaux de signalisation, de ralentisseurs de vitesse dans le centre ville.

TABLEAU N°21 : ETAT DES ACCIDENTS DANS LA VILLE

Mois	Nombre d'accidents	Nombre de blessés	Nombre de morts	Causes des accidents
Octobre 2003	2	50	12	- Transports mixtes - Surcharges - Excès de vitesse - Etat des routes
Septembre 2003	1	28	2	- Transports mixtes - Inobservation des règles De circulation - Surcharges - Excès de vitesse - Etat des routes

8 EQUIPEMENTS EXISTANTS

Les équipements collectifs assurent à l'ensemble de la collectivité des services multiples tels que l'administration, la santé, l'éducation, la culture, le sport, les loisirs et le culte, etc...

NB : Les superficies des terrains non délimités ne sont pas connues.

8.1 Equipements Administratifs et ONG : Ces équipements sont consignés dans le tableau N°22 ci-après.

TABLEAU N°22 : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET ONG

N°	Designation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie (ha)	Observations
1	Cercle Bureaux { préfet et son adjoint Sous Préfet	1979	En dur	Passable	Quartier administratif	0,2700	Clôturé
		1982	En dur	Mauvais	Quartier administratif		Clôturé
	Logements { Préfet Adjoint Préfet Sous Préfet	1986	En dur	Assez bon	Quartier administratif	0,2250	Clôturé
		1959	En dur	Passable	Quartier administratif		Clôturé en banco
		1959	En dur	Mauvais	Quartier administratif		Clôturé en banco
2	Justice Bureaux de Juge	1982-1983	En dur	Mauvais	Quartier administratif	0,4000	Une partie des bureaux transformée en logement Annexe réservé au garde Clôturé
		1995	En dur	Assez bon	Quartier administratif	792 m ²	Clôturé
3	CAP { Bureaux Logement	1999	En dur	Passable	Koulouba	1,0000	Clôturé
		1999	En dur	Passable	Koulouba		Clôturé
4	Mairie	1988	En dur	Acceptable	Quartier administratif	800 m ²	Clôturé
5	Conseil de Cercle	1988	En dur	Assez bon	Quartier administratif	800 m ²	Clôturé et rénové
		1984	En dur	Mauvais	Koulouba		Clôturé
6	SLACAER { Bureaux Logement chef Conversation de la Nature:	1960	En dur	Passable	Koulouba		Semi-Clôturé
		1989	En dur	Mauvais	Quartier administratif		Non Clôturé
7	Bureaux Logements: chef service Logements: chef service adjoint Logements: agents	1960	En dur	Passable	Koulouba	1,0000	Clôturé, rénové en 1995/ PGRN
		1960	En dur	Passable	Koulouba		Clôturé
		1960	En dur	Passable	Koulouba		Non Clôturé, rénové en 1997 /PGRN
		1960	En dur	Passable	Koulouba		Non Clôturé, rénové en 1997 /PGRN
8	Service Local de la Réglementation et Contrôle: Bureaux Logement chef service	1981	En dur	Passable	Quartier administratif	410 m ²	Non Clôturé
		1960	En dur	Passable	Koulouba		Clôturé en banco

9	Service de la jeunesse Bureaux	1988	En dur	Passable	Quartier administratif	0,2000	Clôturé
10	Perception et Impôts	2003	En dur	Très Bon	Quartier administratif	600 m ²	Clôturé
11	ONP Sotelmia : Bureaux Logement ONP	1980	Banco Banco	Mauvais Mauvais	Quartier Kontécounda I Quartier Kontécounda I		Clôturé En ruine
12	OPAM	1982	En dur	Assez bon	Quartier administratif	1	Clôturé, non fonctionnel
13	Hydraulique villageoise	1987	En dur	Assez bon	Quartier administratif	750 m ²	Clôturé, non fonctionnel
14	ADISSAH : Bureaux et Logements	1991	En dur	Assez bon	Quartier Kontécounda II	0,1500	Clôturé
15	KARE D PRP CCC	2000 2002 2000	En dur En dur En dur	Assez bon Assez bon Bon	Quartier Kontécounda II Quartier Kontécounda II Quartier Kontécounda II	750 m ² 750 m ² 750 m ²	Clôturé, en location Clôturé, en location Non Clôturé, en location
16	Entreprise RAZEL Bureaux et logements	2001	En dur	Bon	Koulouba	9	Clôturé en grillage
17	Maison de Jumelage	1990	En banco	Passable	Quartier Kontécounda	750 m ²	Non Clôturé

8.2 Equipements Scolaires

Ce sont des structures destinées à l'éducation formelle et non formelle. Le tableau N°23 donne le résumé des informations sur ces équipements existants dans la ville de Diéma.

TABLEAU N°23 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES

N°	Désignation	Nombre de classes	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie (ha)	Observations
1	Diéma A 1 ^{er} Cycle 2 ^e Cycle	6 7	1935 1950	En dur En dur	Passable Passable	Quartier administratif Quartier administratif	2	Semi- Clôturé Semi - Clôturé
2	Diéma B - 1 ^{er} Cycle	6	2002	En dur	Bon	Quartier Kontécounda II	1,4300	Non Clôturé
3	Kaarta privé	3	2001	En dur	Bon	Quartier Boulacounda	750 m ²	Clôturé
4	CED (Centre d'Education pour le Développement)	1	2001	En dur	Passable	Quartier administratif		Il existe une classe CPO
5	Jardin d'enfant	4	2003	En dur	Bon	Quartier Kontécounda II	0,2500	Clôturé en grillage
6	Centre de formation des élus	2	2000	En dur	Bon	Quartier Kontécounda II	750 m ²	Clôturé, en location
7	Medersa	3	1993	En banco	Passable	Quartier Kontécounda I	0,1600	Non Clôturé

Les écoles réparties de façon uniforme dans la ville possèdent chacune deux latrines fonctionnelles. A part le Kaarta et le jardin d'enfants, les autres écoles ne sont pas clôturées. Diéma a bénéficié de la création d'une école en 1935. Elle était bâtie en paille et d'abord, elle fut reconstruite en pierre en 1951.

Le CAP est composé de :

Huit bureaux dont un secrétariat	Huit latrines
Deux salles de formation	Un château d'eau non fonctionnel
Une bibliothèque	Un local de gardien
Une salle de lecture	Un local pour les batteries

Il n'existe aucun centre d'alphabétisation dans la ville de Diéma.

Le tableau N°24 donne les renseignements sur les autres équipements scolaires du périmètre d'urbanisation. Les tableaux N°25 et 24 permettent de connaître la situation scolaire de tout le périmètre d'urbanisation.

ÉCOLE



JARDIN D'ENFANTS

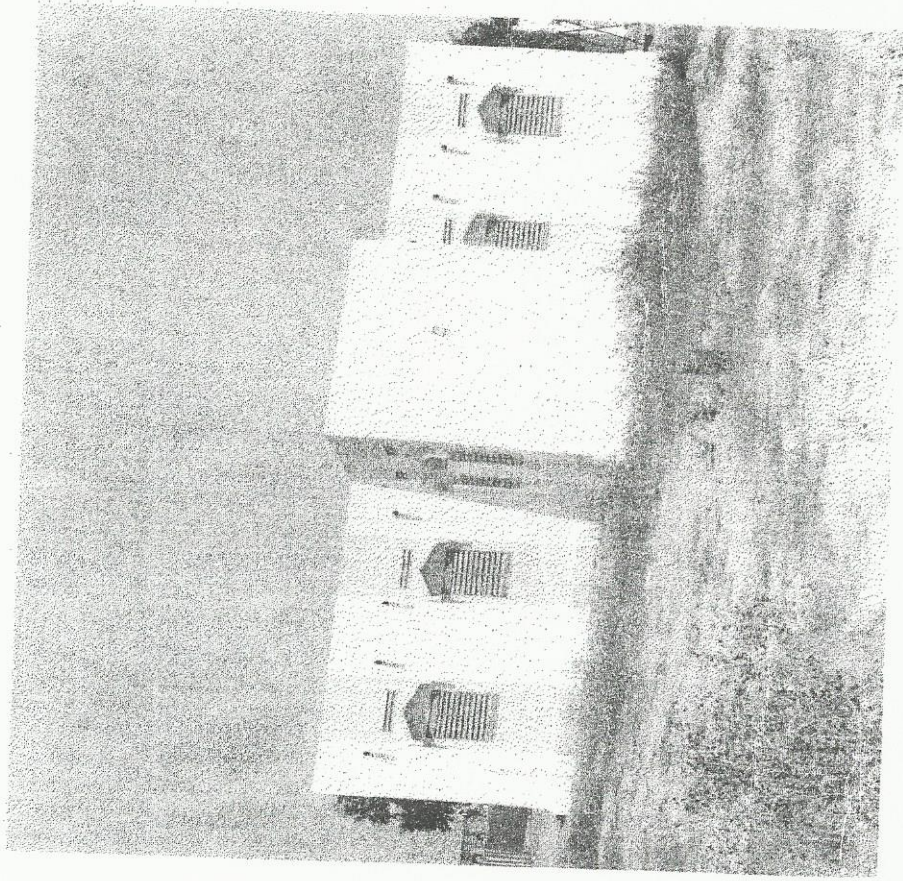


TABLEAU N°24 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES DES VILLAGES DE LA COMMUNE

N°	Village	Ecole fondamentale 1 ^{er} cycle			Medersa			Centre d'alphabétisation			
		Nombre de classe	Nombre de cours	Effectif élève	Effectif enseignant	Nombre de classe	Nombre d'auditeur	Effectif formateur	Nombre de classe	Nombre d'auditeur	Effectif formateur
1	Tinkaré	6	6	298	4	6	224	3	1	-	1
2	Kana	3	6	260	4	-	-	-	1	-	1
3	Nafadjji	3	5	242	3	-	-	-	1	-	1
4	Guemou	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
5	Fangouné Bambara	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
6	Fangouné Massassi	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
7	Fangouné Kagoro	3	2	161	2	-	-	-	1	-	1
8	Dampa	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
9	Bilbani	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
10	Garambougeou	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
	Total	15	19	961	13	6	224	3	10	-	10

TABLEAU N°25: EFFECTIFS

N°	Désignation	Effectifs des élèves	Nombre d'Enseignants	Nombre de classes	Nombre de cours
1	Diéma A - 1 ^{er} Cycle	387	4	6	6
2	Diéma A - 2 ^e Cycle	399	6	7	
3	Diéma B	252	4	6 dont 3 fonctionnelles	5
4	Kaarta	150	3	3	4 dont le CPO
5	CED	30	1	1	1
6	Medersa	181	4	3	6
7	Jardin	80	3	3	3
	Total	1479	25	29	

Dans la commune il y a au total 2664 élèves, 41 enseignants, 50 salles de classe, soit un ratio de 65 élèves par enseignant et un effectif moyen de 53 élèves par classe.

Source : Plan de Développement Communal (PDC) 2001 - 2002 - 2003

Les constats sont les suivants :

- le taux de fréquentation est acceptable mais le nombre est insuffisant par rapport au nombre d'enfants scolarisés,
 - Le taux de scolarisation est de 22,36% dont 15,95% de filles et 27,96% de garçons. Le taux d'admission est de 21,31%,
 - Le niveau d'équipement est insuffisant : 3 à 4 élèves sur une table de 2 places,
 - Le problème essentiel de la vacance est la non qualification des vacataires,
 - Au niveau du second cycle, le besoin d'enseignant est fortement exprimé.
- NB* : Il existe de manière officieuse une Medersa dans chacun des villages suivants: Nafadji, Guemou, Fangouné Bambara.

8.3 Equipements Socio-sanitaires

8.3.1 Secteur public

Dans la ville de Diéma, Il y a un seul Centre de Santé de Référence qui couvre une superficie d'un hectare. Il a été créé en 1988 dans le cadre du projet de santé financé par le Fonds Européen de Développement, et est constitué comme suit:

- Un bloc administratif
- Un bloc opératoire
- Une maternité de 3 lits
- Cinq salles d'hospitalisation de 3 lits chacune
- Trois salles de soins
- Trois bureaux de consultation
- Un bureau local PEV
- Un laboratoire
- Une salle radio non fonctionnelle
- Un bureau pour le développement social
- Un bureau pour le service d'hygiène et d'assainissement
- Un bloc pour les grandes endémies
- Une salle d'informatique
- Un hangar
- Une morgue
- Un dépôt répartiteur
- Un dépôt de vente

Il dispose également d'un logement d'astreinte pour le médecin.

Le centre est alimenté en électricité par deux groupes électrogènes de 15 KV A et de 75 KV A. L'alimentation en eau est assurée par un château d'eau.

Le personnel se compose comme suit:

- Cinq médecins dont deux cubains
- Un technicien supérieur de santé
- Une infirmière obstétricienne
- Un technicien supérieur de laboratoire
- Deux matrones
- Une aide soignante
- Trois techniciens de santé
- Un technicien supérieur d'hygiène et d'assainissement.
- Un gestionnaire
- Une secrétaire
- Un gérant de dépôt
- Trois chauffeurs
- Deux manoeuvres
- Un gardien

Le Centre de Santé de Référence se situe dans le quartier administratif et le nombre de consultation annuelle en moyenne est de l'ordre de 4158. Le tableau N°26 ci-dessous donne les informations sur les autres infrastructures sanitaires du périmètre d'urbanisation.

Le nombre moyen de consultation annuelle pour l'ensemble du périmètre d'urbanisation est de 6894.

La mortalité dans l'ensemble du périmètre d'urbanisation est due aux maladies les plus fréquentes qui sont le paludisme, les infections respiratoires et les maladies diarrhéiques.

Au niveau du Centre de Santé de Référence, les déchets sont éliminés par incinération et les problèmes recensés sont:

- les difficultés de restauration des locaux qui sont en banco stabilisé ;
- les insuffisances d'équipements

8.3.2 Secteur privé

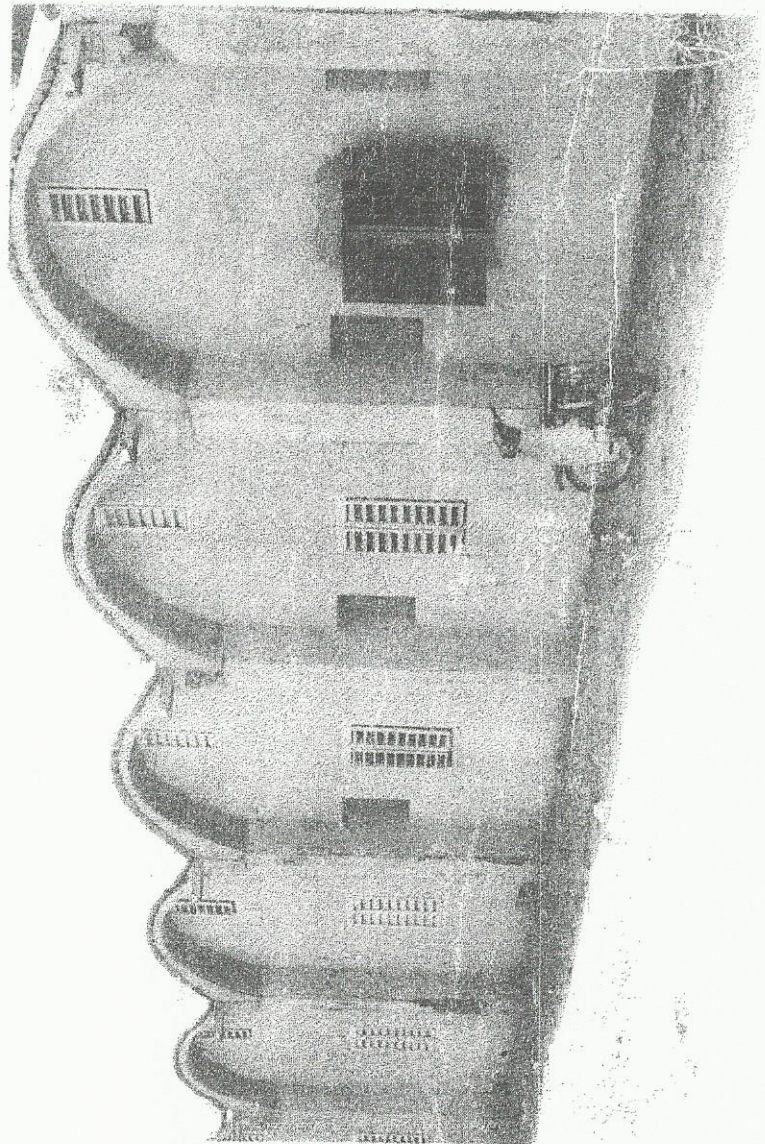
Il existe deux (2) pharmacies toutes situées dans le quartier Konté-Counda II, à l'Est de la gare routière et une pharmacie vétérinaire.

La ville est dotée d'un parc de vaccination qui se trouve au Nord de la ville, à l'Est de la route de Niogo. Il faut noter la présence d'un parc de vaccination dans chacun des villages suivants : Tinkaré, Kana, Nafadji et Bilibani.

TABLEAU N°26 : EQUIPEMENTS SOCIO -SANITAIRES DES VILLAGES

N°	Village	Dispensaires	Nombre moyen de consultation annuelle	Personnels	
				Aides soignants	Matrones
1	Tinkaré	1	936	1	1
2	Nafadji	1	870	2	2
3	Kana	1	930	1	1
	Total	3	2736	4	3

CENTRE DE SANTE DE REFERENCE DE DIEMA



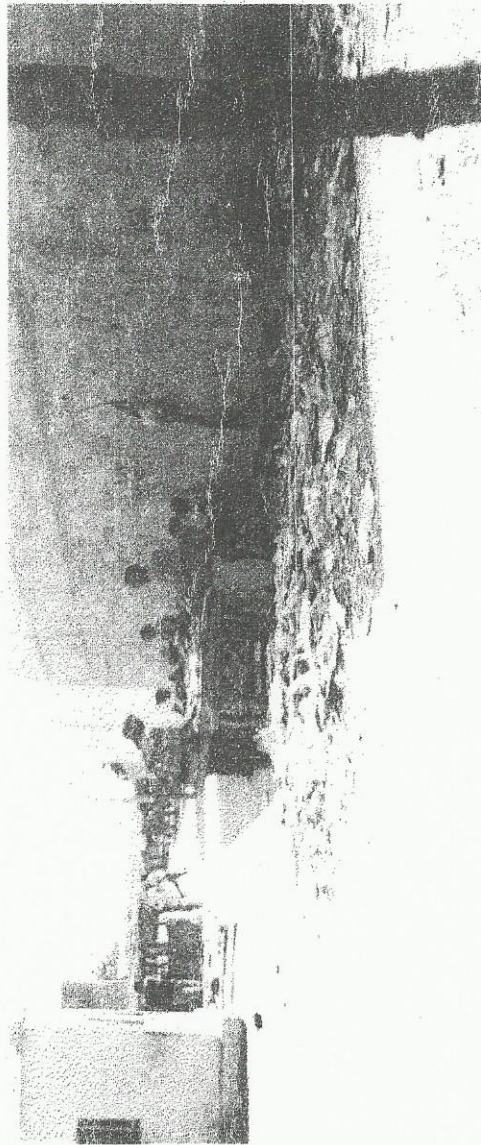
8.4 Equipements commerciaux

Les équipements commerciaux de la ville de Diéma sont consignés dans le tableau N°27.
Ceux des autres villages de la commune sont consignés dans le tableau N°28.

TABLEAU N°27 : EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

N°	Désignation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie (ha)	Observations
1	- Marché - Boutiques et Magasins - Hangar	1991 - -	En dur et en banco En paille	Terrain plat Mauvais Mauvais	Quartier Kontécounda II Quartier Kontécounda II Quartier Kontécounda II	4	La gare routière y est incluse - -
2	Gare routière	1991	-	-	Quartier Kontécounda II	1	-
3	Abattoir	-	-	-	-		-
4	Boucherie	1997	En dur	Passable	Quartier Kontécounda II		Non Clôturé dans le marché
5	Station Service (Sahel)	1995	En dur	Passable	Koulouba	0,5000	Non Clôturé
6	Caisse de crédit	2003	En dur	Passable	Boulacounda I		-
7	Marché de bétail	-	-	-	Boulacounda II	24	Non aménagé

BOUCHERIE



VUE D'ENSEMBLE DU MARCHÉ



TABLEAU N°28: EQUIPEMENTS COMMERCIAUX DES VILLAGES DE LA COMMUNE

N°	Villages	Marché	Caisse villageoise	Banque céréalière	Observation
1	Tinkaré	1	-	-	Marché hebdomadaire (vendredi)
2	Kana	1	-	-	Marché hebdomadaire (mardi)
3	Nafadji	-	-	-	-
4	Guemou	-	-	-	-
5	Fangouné Bambara	-	1.	1	-
6	Fangouné Massassi	-	1	-	-
7	Fangouné Kagoro	-	1	1	-
8	Dampa	-	1	1	-
9	Bilibani	-	1	1	-
	TOTAL	2	5	4	

8.5 Equipements Sportifs et culturels

Ces équipements sportifs et culturels de la ville de Diéma sont consignés dans le tableau N°29.
Ceux des autres villages de la commune sont consignés dans le tableau N°30.

TABLEAU N°28 : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

N°	Désignation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie (ha)	Observations
A	Sports:						
1	Terrain de sport	1997	En dur	Passable	Quartier Kontécounda II	3,4448	Clôturé
2	Terrain de RAZEL	2003	-	-	Quartier Kontécounda II	-	Non Clôturé
3	Champ de course	2001	-	Mauvais	Quartier Kontécounda II	9,0000	Non Clôturé
4	Aires de jeux						
-	Place de l'Indépendance	1988	En dur	Passable	Quartier administratif	750 m ²	Non Clôturé
-	Place publique	1988	En dur	Passable	Quartier Kontécounda I	-	Non Clôturé
-	Place publique	1988	En dur	Passable	Quartier Boulacounda I	-	Non Clôturé
-	Place publique	1979	En dur	Passable	Quartier Kontécounda II	-	Non Clôturé
-	Place publique	2000	En dur	Passable	Quartier Kontécounda II		Non Clôturé
-	Place publique	1979	En dur	Passable	Quartier Boulacounda I		Non Clôturé
-	Place publique	1979	En dur	Passable	Quartier Kontécounda II		Non Clôturé
B	Culture						
1	Espace culturel						
2	Salle de lecture	1988	En dur	Passable	Quartier administratif		Clôturé
3	Salle de spectacles	1988	En dur	Passable	Quartier administratif	297m ²	

TABLEAU N°30 : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DES VILLAGES DE LA COMMUNE

N°	Villages	Place Publique	Terrain de sport	Observation
1	Tinkaré	3	2	Terrain de sport non aménagé
2	Kana	2	1	Terrain de sport non aménagé
3	Nafadji	2	2	Terrain de sport scolaire et extra scolaire tous non aménagés
4	Guemou	2	1	Terrain de sport non aménagé
5	Fangouné Bambara	2	1	Terrain de sport non aménagé
6	Fangouné Massassi	2	1	Terrain de sport non aménagé
7	Fangouné Kagoto	3	2	Terrain de sport scolaire aménagé, l'autre extra scolaire non aménagé
8	Dampa	2	1	Terrain de sport non aménagé
9	Bilibani	2	1	
10	Garambougou	2	1	Une place publique pour les Maures et l'autre pour les Bambaras, Terrain de sport non aménagé
11	Madina Maure	1	1	Terrain de sport non aménagé
12	Bougouderé Mohamed	1	1	Terrain de sport non aménagé
13	Bougouderé Niandé	1	1	Terrain de sport non aménagé
14	Laklal	1	1	Terrain de sport non aménagé
15	Mambourké	1	1	Terrain de sport non aménagé

8.6 Equipements touristiques et de loisirs

8.6.1 Sites touristiques

Les sites touristiques de Diéma sont :

- Arama- Tagayé: Piste en cailloux aménagée par les Maures Arama qui longe le Kaarta Biné, le Kaarta Khamou, le Kingui et continue jusqu'en Mauritanie ;
- Le Djaladouké : un arbre sacré

Dans la commune, il existe de nombreux sites touristiques parmi lesquels les plus importants sont :

- Sanni Nyama: un arbre sacré à Fangouné Kagoro ;
- Mariba Yassa : un lieu de culte à Fangouné Massassi, à Fangouné Bambara et à Guemou ;
- Gouha et Tri : Deux mares voisines dont les eaux ne se mélangent pas à Tingaré ;
- Tombeau d'un saint du nom de Chikou Nassi à Bilibani servant de lieu de pèlerinage.

8.6.2 Hôtels et autres infrastructures hôtelières

Ces équipements ne concernant que la ville de Diéma et sont consignés dans le tableau N°31.

TABLEAU N°31 : STRUCTURES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS

N°	Désignation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie (ha)	Observations
1	Campement	1940	Banco et pierre	Mauvais	Quartier Kontécounda 1	0,1500	Initialement centre de santé Clôturé, capacité de 15 chambres
2	Pied-à-terre	1988	En dur	Assez bon	Quartier administratif		Clôturé, capacité de 4 chambres (2 lits par chambre)
3	Centre de distraction	2001	En dur	Assez bon	Quartier Boulacounda 1	750 m ²	Un salon - une salle de réunion Clôturé en seiko

8.7 Equipements Culturels

Les équipements culturels de la ville de Diema sont consignés dans le tableau N°32.

Ceux des villages de la commune sont consignés dans le tableau N°33.

TABEAU N°32 : EQUIPEMENTS CULTUELS

N°	Désignation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie (ha)	Observations
A	Mosquées						
1	Mosquée	1872	En dur	Mauvais	Quartier Kontécounda I	0,1200	Non Clôturée, restaurée
2	Mosquée	1968	En dur		Quartier Kontécounda I	800 m ²	Clôturée en banco
3	Mosquée	1991	En banco	Assez bon	Quartier Kontécounda II		Clôturée en banco
4	Mosquée	1991	En banco		Quartier Boulacounda I	0,2400	Non Clôturée
5	Mosquée	2001	En banco		Quartier Kontécounda II	750 m ²	Non Clôturée
6	Mosquée	2001	En banco		Quartier Kontécounda II	0,4550	Clôturée, en construction
7	Mosquée	2003	En dur	En chantier	Quartier Kontécounda II		
B	Eglises						
1	Eglise catholique	1998	En dur	Bon	Quartier Kontécounda II	750 m ²	Clôturé
2	Eglise protestante	2001	En banco	Passable	Quartier Kontécounda II	750 m ²	Non Clôturé
C	Cimetières						
1	Cimetière 1				Quartier administratif		Non Clôturé
2	Cimetière 2				Quartier Boulacounda II		Non Clôturé

TABLEAU N° 33 : EQUIPEMENTS CULTUELS DES VILLAGES DE LA COMMUNE

N°	Villages	Mosquée	Cimetière	Observation
1	Tinkaré	6	1	En dur dont 2 en chantier
2	Kana	1	1	En dur
3	Nafadji	2	1	En dur
4	Guemou	1	1	En banco
5	Fangouné Bambara	1	1	En banco
6	Fangouné Massassi	1	1	En banco
7	Fangouné Kagoro	2	1	La 1 ^{er} en banco, la 2 ^e en dur et en chantier
8	Dampa	1	1	En banco
9	Bilibani	2	1	En dur et en banco
10	Garambougou	2	1	En banco
11	Madina Maure	2	1	En banco
12	Bougouderé Mohamed	1	1	En banco
13	Bougouderé Niandé	1	1	En banco
14	Laklal	1	1	En banco
15	Mambourké	1	1	En banco

NB : Les observations concernent les mosquées.

8.8 Equipements de Sécurité

La Brigade de Gendarmerie et le Peleton de la Garde Nationale constituent les seuls services de sécurité de la ville de Diéma. Ces deux services malgré le manque de moyen arrivent à assurer la sécurité au niveau de la ville.

TABLEAU N°34 : EQUIPEMENTS DE SECURITE

N°	Désignation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie (ha)	Observations
1	Gendarmerie Bureaux	1981	En dur	Passable	Quartier administratif	-	Non Clôturé
2	Garde Nationale du Mali: Bureaux Logements: { Chef Peleton Adjoint chef Peleton	2002	En dur	Assez bon	Quartier administratif		
		1982	En banco	Mauvais	Quartier administratif		Non Clôturé, abandonné
		1982	En banco	Mauvais	Quartier administratif		Non Clôturé

8.9 Equipements de Communication et de Télécommunication

La ville de Diéma dispose d'une radio libre dénommée "Djamana". Il existe aussi :

- une station de l'ORTM en TV et FM;
- un central téléphonique (Station Faisceau Hertzien Sotelma)
- des Radios administratifs de transmission (RAC) au nombre de 4 ;
- une représentation de l'AMAP .

DEUXIEME PARTIE :
RAPPORT PROGRAMME

INTRODUCTION

Les objectifs visés par cette programmation sont :

- l'équilibre de la structure urbaine :
- la maîtrise du foncier en se conformant aux dispositions du Code Domanial et Foncier.
- la programmation et la localisation des zones d'habitat, d'activités et des équipements collectifs en fonction des activités de production de la population, des potentialités socio-économiques et des perspectives de développement.
- la structuration de l'espace urbain et la fluidité des échanges à l'intérieur et à l'extérieur des zones concernées par un réseau cohérent de voirie et une organisation du transport.

D'une manière générale, c'est une contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations.

1 ZONAGE

Il est constitué des zones d'Habitat, d'Activités, d'Armature Verte et des Réserves Foncières

1.1 Zone d'Habitat

1.1.1 Habitat existant

Il est prévu :

- la réhabilitation ou la restructuration du noyau ancien constitué des quartiers de Boula-Counda I et de Konté-Counda I :
- la réhabilitation du quartier Lafiabougou.

Il est recommandé d'éviter d'empiéter sur les voies existantes en respectant leurs limites dans les quartiers de Konte-Counda II et III

1.1.2 Perspectives de développement de la ville

- **Première phase** : 2004-2013

Population en 2004 : 9 498 habitants

Population en 2013 : 14 988 habitants

Population additionnelle : $14\,988 - 9\,498 = 5\,490$ habitants

Un tiers (1/3) de cette population densifiera les quartiers déjà existants, soit 1830 personnes.

Les deux tiers (2/3) occuperont les nouvelles extensions, soit 3 660 personnes.

A raison de six (6) personnes par ménage, le nombre de ménages à loger sera de 610. A raison de 2.1 ménages par concession, le besoin en concession sera de 291.

La taille des parcelles à Diéma est de 30m x 25m soit 750 m².

Le besoin en superficie pour l'habitat sera : $750 \times 291 = 218\,250$ m², soit 21.8250 ha.

Suivant la clé de répartition, la superficie pour l'habitat représentera 58% du besoin total en espace, soit 21,8250 ha et la superficie pour la voirie et les équipements 42% du besoin total en espace, soit 15.8043 ha.

Le besoin total en espace sera de 37.6293 ha. Les 20% de cet espace seront réservés aux promoteurs immobiliers soit 7.53 ha d'habitat planifié et les 80% seront viabilisés pour être distribuer comme parcelles assainies correspondant à 30.10 ha.

- **Deuxième phase** : 2013-2023

Population 2013 : 14 988 habitants

Population 2023 : 24 883 habitants

Population additionnelle : $24\,883 - 14\,988 = 9\,895$ habitants

Un tiers (1/3) de cette population densifiera les quartiers déjà existants, soit 3 299 personnes.

Les deux tiers (2/3) logeront dans les zones d'habitat futur, soit 6 597 personnes.

A raison de six (6) personnes par ménage, le nombre de ménages à loger sera de 1 100. A raison de 2.1 ménages par concession, le besoin en concession sera de 524.

La taille des parcelles à Diéma est de 30m x 25m soit 750 m².

Le besoin en superficie pour l'habitat sera : $750 \times 524 = 393\,000\text{ m}^2$, soit 39,30 ha.

Suivant la clé de répartition, la superficie pour l'habitat représentera 58% du besoin total en espace, soit 39,30 ha et la superficie pour la voirie et les équipements 42% du besoin total en espace, soit 28,46 ha

Le besoin total en espace sera de 67,76 ha. Les 20% de cet espace seront réservés aux promoteurs immobiliers soit 13,55 ha d'habitat planifié et les 80% seront viabilisés pour être distribuer comme parcelles assainies correspondant à 54,21 ha.

TABLEAU N°35 : RECAPITULATION DES BESOINS EN ESPACES

Phases	Habitat	Voirie et équipement	Total espace	Habitat planifié	Parcelles assainies
Phases I	21,8250	15,8043	37,6293	7,53	30,10
Phase 2	39,30	28,46	67,76	13,552	54,208
Total	61,125	44,2643	105,3893	21,082	84,308

1.1.3 Localisation des espaces d'extension de l'habitat

La localisation de l'habitat a tenu compte de l'existence du marigot et des endroits inondables pendant la saison des pluies comme contraintes.

Zone du Sud et du Sud-Ouest

Cette zone prévue pour l'extension de l'habitat se situe au Sud et Sud-Ouest des quartiers de Counté-Counda II et III. Elle couvre une superficie de 37,6293 ha.

Zone du Nord

La zone du Nord prévue pour l'extension de l'habitat se situe au Nord du quartier Koulouba Elle couvre une superficie de 67,76ha.

1.2 Zones d'Activités, Armature Verte, Réserves Foncières

➤ Zone d'Activités

Zone de bureaux

. Cité administrative :

Les espaces interstitiels offre la possibilité de nouvelles constructions en prenant soin de ne pas empiéter sur l'emprise des voies existantes.

. Nouvelle zone de bureau :

Il est prévu une zone de bureau au Sud du quartier Konté-Counda III, après la zone d'habitat futur. Elle couvre une superficie de 10 ha.

Zone universitaire

Il est prévu une zone universitaire au Sud du quartier Konté-Counda II, après la zone d'habitat futur. Elle couvre une superficie de 15 ha.

Zone commerciale

. Marché existant :

L'actuel marché doit faire l'objet d'un aménagement.

. Centres commerciaux :

Il est prévu deux centres commerciaux, l'un au Sud du quartier Lafiabougou d'une superficie de 11,40 ha, et l'autre dans le quartier Koulouba au Nord de la RR7 d'une superficie de 9 ha.

Zone de Maraîchage

Tout au long du marigot et aux abords des mares, il sera pratiqué les cultures de maraîchage. La superficie de terre réservée au maraîchage est d'environ 50 ha.

Zone artisanale

Il est prévu une zone artisanale dans le quartier Koulouba, au Nord de la Route Régionale N°7. Elle couvre une superficie de 9 ha.

Zone industrielle

Une Zone industrielle est prévue dans le quartier Koulouba, au Nord de la RR7 et à l'Ouest de la route de Nioro. Elle couvrira une superficie de 30 ha.

Zone d'hydrocarbure

Il est prévu une zone d'hydrocarbure à Koulouba d'une superficie de 8 ha.

Zone hôtelière

Il est prévu une zone hôtelière dans le quartier Koulouba, au Nord de la RR7, d'une superficie de 9 ha.

➤ Armature verte :

Il y'aura une bande d'environ 100 m de large tout autour de la ville pour atténuer les effets néfastes du climat et servir de brise vent. Tout autour des marres et le long des cours d'eau, des arbres seront plantés.

Des espaces verts seront prévus dans les nouveaux lotissements. Les cimetières seront clôturés et entourés d'espaces verts.

➤ Réserves foncières :

Il est prévu des réserves foncières pour la ville de Diéma. Elles se situent :

- au Nord-Est de la ville, dans le quartier Koulouba, couvrant une superficie de 18 ha ;
- au Sud de la ville, après les extensions du quartier Konté-Counda II et III, ayant une superficie de 25,80ha .

2 VOIRIE – RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

2.1 Voirie

2.1.1 Maillage

Le réseau ainsi constitué se compose de ceinture périphérique, de pénétrantes urbaines et de voies de liaison inter-quartier. La longueur totale de la voirie retenue est de 14,860 Km environ de voies à créer.

2.1.2 Voies à aménager

TABLEAU N°36 : VOIES A AMENAGER

N°	Désignation de la voie	Longueur (m)	Emprise (m)	Localisation	Orientation
1	Voie V1	1,56	20	Konté-Counda II	Nord-Sud
2	Voie V2	1,56	12	Konté-Counda II	Nord-Sud
3	Voie V3	1,68	12	Konté-Counda II	Nord-Sud
4	Voie V4	1,104	12	Konté-Counda II	Nord-Sud
5	Voie V5	2,28	12	Konté-Counda II	Nord-Sud
6	Voie V6	2,22	12	Lafiabougou K-Counda I-II	Est-Ouest
7	Voie V7	2,22	12	Lafiabougou K-Counda I-II	Est-Ouest
8	Voie V8	1,32	12	Konté-Counda II-III	Est-Ouest
9	Voie V9	0,480	12	Konté-Counda II	Est-Ouest
10	Voie V10	1,26	variable (15)	Quart. Admist. Noyau ancien	Est-Ouest
11	Voie V11	0,72	12	Lafiabougou	Nord-Sud
12	Voie V12	0,66	variable (15)	Quart. Admist. Noyau ancien	Est-Ouest
13	Voie V13	1,80	12	Noyau ancien terrain Ouest	Est-Ouest
14	Voie V14 (prol.V6)	0,78	12	Konté-Counda II-III	Est-Ouest
15	Voie V15 (prol V7)	0,36	12	Konté-Counda II-III	Est-Ouest
16	Voie Tronçon RN6	3,00	30	Koulouba	Est-Ouest
17	Voie Tronçon Diéma-Nioro	2,8	variable (15)	Koulouba	Nord-Sud

Pistes de liaison : D'une manière générale, les pistes de liaison doivent faire l'objet d'aménagement. Les travaux prévus dans le cadre de l'aménagement sont : matérialisation de la piste (tracé), le débroussaillage, le reprofilage avec rechargement en latérite en adoptant une emprise de 12 m, la réalisation des ouvrages de franchissement.

2.1.3 Voies à créer

TABLEAU N°37 : VOIES A CREER

N°	Désignation de la voie	Longueur (m)	Emprise (m)	Localisation	Orientation
1	Voie V16	1,8	25	Lafiabougou Ext. K.Counda Ext.	Est-Ouest
2	Voie V17	1,8	30	Lafiabougou Ext. K.Counda Ext.	Est-Ouest
3	Voie V18	1,8	30	Lafiabougou Ext. K.Counda Ext.	Est-Ouest
4	Voie V19	1,8	30	Lafiabougou Ext. K.Counda Ext.	Est-Ouest
5	Voie V20	2,22	30	Konté-Counda Extension	Nord-Sud
6	Voie V21(prol.V5)	0,6	25	Konté-Counda Extension	Nord-Sud
7	Voie V22 (prol.V3)	0,3	25	Konté-Counda Extension	Nord-Sud
8	Voie V23 (prol.V)	0,6	25	Konté-Counda Extension	Nord-Sud
9	Voie V24 (prol.V2)	0,6	25	Konté-Counda Extension	Nord-Sud
10	Voie V25	1,5	30	Koulouba	Nord-Sud
11	Voie V26	1,92	30	Koulouba	Nord-Sud
12	Voie V27	1,92	25	Koulouba	Nord-Sud
13	Voie V28	1,02	25	Koulouba	Nord-Sud
14	Voie V29	0,90	25	Koulouba	Nord-Sud
15	Voie V30	0,90	30	Koulouba	Nord-Sud
16	Voie V31	0,60	25	Koulouba	Nord-Sud
17	Voie V32	2,90	30	Koulouba	Est-Ouest
18	Voie V33	2,90	30	Koulouba	Est-Ouest
19	Voie V34	2,1	30	Koulouba	Est-Ouest

20	Voie V35	0,9	30	Koulouba	Nord-Sud
21	Voie V36	1,44	30	Koulouba	Est-Ouest
22	Voie V37	0.470	30	Koulouba	Nord-Sud

Des rampes d'accès sont à prévoir sur la RR7 (Diéma - Kayes) qui traverse d'Est en Ouest le lotissement de Koulouba.

NB : Le bitumage des tronçons Diéma - Didiéni et Diéma - Nioro est programmé. Il contribuera au désenclavement de la ville de Diéma.
V19-20-25-26-36-34-30-33-35-37 représentent les voies de ceinture.

2.1.4 Ouvrages d'Art

Il est prévu :

- Un pont sur la voie V6 au niveau du marigot dans le quartier Lafiabougou, à l'Est de la ville ;
- Un pont sur la voie V7, au niveau du marigot dans le quartier Lafiabougou, à l'Est de la ville ;
- Un pont sur la voie V16, au niveau du marigot dans le quartier Lafiabougou, à l'Est de la ville ;
- Un pont sur la voie V13, au niveau du marigot, au Nord du noyau ancien ;
- La réhabilitation du barrage de retenue d'eau "Ganda-Fara" ;
- La réhabilitation des dalots existants dans la ville.

2.2 Divers

2.2.1 Réseau d'Alimentation en eau potable

Les mesures dans ce domaine doivent concourir à la satisfaction de tous les besoins en eau. Il s'agit de la création d'un réseau d'adduction d'eau de grande capacité.

Il a été localisé au Nord de la ville, dans le quartier Koulouba une importante nappe phréatique qui pourra servir le réseau d'adduction.

2.2.2 Réseau d'Electricité

Dans le cadre de l'électrification de la ville de Diéma, un terrain de 4,5 ha est retenu à Koulouba abritant la centrale électrique.

2.2.3 Réseau téléphonique

Il faut une extension de la capacité du central téléphonique pour la satisfaction des besoins actuels et futurs.

2.2.4 Télévision – Radio

Il est prévu l'augmentation de la puissance de l'émetteur TV/FM afin d'étendre la couverture à toute la commune.

2.3 Environnement

2.3.1 Assainissement

2.3.1.1 Drainage des eaux pluviales

Pour l'évacuation des eaux de ruissellement, les actions à entreprendre sont :

- Créer d'un (1) collecteur avec parois maçonnées d'une longueur de 2400 m. Il va de la mare « Laba-Koro » à l'extrême Sud de la ville, longe la voie N°1 et aboutit au marigot ;
- Créer des caniveaux le long des routes ;
- Procéder au profilage des voies dans l'ancien quartier.

2.3.1.2 Evacuation des déchets liquides

La population doit faire des aménagements individuels appropriés tels que : puisards, latrines, etc...

Les eaux vannes doivent être traitées par le système de fosses septiques et par épuration. Les parois des fosses fixes doivent être étanches afin d'éviter la pollution de la nappe phréatique. Il est prévu l'acquisition de camion spiros pour l'évacuation des effluents des toilettes.

2.3.1.3 Evacuation des déchets solides

Pour la collecte des déchets solides, des dépôts de transit seront prévus dans tous les quartiers. Leur localisation sera indiquée par la Mairie de concert avec la population.

Deux décharges finales sont prévues en dehors de la ville à l'Ouest au Nord. Le choix des sites se fera en consultant les services techniques compétents (Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, Direction Régionale de l'Urbanisme et l'Habitat, Service d'Hygiène etc...)

2.3.2 Préservation de la Nature

TABLEAU N°38 : ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Activités	Stratégies	Structures ou Responsables
Protection des formations naturelles et espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la divagation des animaux et organiser les pâturages ; - Réalisation des plantations de protection ; - Dynamisation des brigades de protection de l'environnement ; - Renforcer les moyens du Service de la ; Conservation de la Nature pour un contrôle efficace ; - Diffuser les foyers améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - Populations - SLCN - Association des jeunes
Défenses et restauration des sols (lutttes contre l'érosion)	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des sites d'érosion ; - Développement des actions de DRS-CES ; - Mise en défense ; - Utiliser le dispositif anti-érosif (fascines, diguettes, digues filtrantes, demi-lunes etc...) ; - Végétaliser les sites stabilisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - Population - SLCN - ONG
Réglementation de l'exploitation des carrières de matériaux de construction	<ul style="list-style-type: none"> - Changer de site dès que l'excavation devient importante ; - Entreprendre des travaux de mise en défense après abandon des carrières ; - Mettre en place une commission ; - Technique de suivi de l'exploitation des carrières 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - SLCN - Exploitation de carrière
Amélioration du	- Diffuser et vulgariser les plans des puisards, des	- Mairie

3 EQUIPEMENTS PROGRAMMES

3.1 Equipements Administratifs et ONG

Les actions retenues pour les équipements administratifs sont consignées dans le tableau n°39 ci-dessous

TABLEAU N°39 : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS DANS LA VILLE DE DIEMA

N°	Désignation	Actions à entreprendre	Superficie ha
1	Cercle Bureaux { Préfet et adjoint Sous -Préfet	à restaurer	0.2700
	Logement { Préfet Adjoint Préfet Sous -Préfet		0,2250
2	Justice : Bureau du juge	à restaurer	0,4000
	Logement Maison d'Arrêt	à construire à restaurer	792 m ²
3	C.A.P : Bureaux	à restaurer	1,0000
	Logement	à construire	
4	Mairie	à restaurer à Konté-counda	0,1500
5	Conseil de Cercle	à restaurer	800 m ²
6	SLACAER : Bureaux Logement chef service	à rénover à restaurer	-
7	Conservation de la Nature : Bureaux	à restaurer	1,0000
	Logement chef de service Logements adjoint et agents	à restaurer à restaurer	
8	Service local de la Réglementation et du Contrôle : Bureaux	à restaurer	410 m ²
	Logement chef service	à restaurer	
9	Service de la Jeunesse : Bureaux	à restaurer	0,2000
10	O.N.P : Bureaux et Logement du Directeur	à construire à Kontécounda	750 m ²

cadre de vie	fosses septiques et des latrines ; - Faire respecter la distance réglementaire entre les puits et les puisards ; - Creuser les caniveaux, créer et aménager les collecteurs dans la ville ; - Créer un comité chargé des questions environnementales au sein de la Mairie (services techniques, GIE, ONG) ; - Aménager 6 dépôts de transit d'ordure (2 par quartier et deux décharges finales) ; - Appuyer les GIE d'assainissement (Mairie et ONG) ; - Interdire les cultures hautes et à l'intérieur des concessions et aux voisinages immédiats des habitations.	- Service d'assainissement - ONG - Population
--------------	---	---

11	SOTELMA : Bureaux et logement du Directeur	à construire à Kontécounda	750 m ²
12	Maison de Jumelage	à rénover	750 m ²
13	Douanes et Entrepôts : Bureau et Logement Chef de Bureau	à construire à Koulouba	10
14	Secteur des Transports : Bureau et Logement Chef Secteur	à construire à Koulouba	4,5

Il est prévu la création de centres secondaires d'Etat Civil dans les villages de Tinkaré et de Nafadji.

3.2 Equipements Scolaires

Les actions retenues pour les équipements scolaires sont consignées dans les tableaux N°40 et N°41.

TABLEAU N°40 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES DANS LA VILLE DE DIEMA

N°	Equipements	Action à entreprendre	Localisation	Superficie (ha)
1	Lycée privé	Construction	Koulouba	6
2	Lycée public (Zone universitaire)	Construction	Konté-counda	6
3	Centre de Formation Professionnelle (Zone universitaire)	Construction	Konté-counda	6
4	Premier et Second cycle de l'Enseignement Fondamental	Construction	Konté-counda	6
5	Cycle complet de Medersa	Construction	Konté-counda	4
6	Premier cycle de l'Enseignement Fondamental	Construction	Koulouba	2
7	Jardin d'enfants	Construction	Koulouba	0,5000

TABLEAU N° 41 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE

N°	Equipements	Action à entreprendre	Villages	Superficie (ha)
1	Deux 1 ^{er} cycle et un 2 ^e cycle de l'Enseignement Fondamental	Construction	Tinkaré	8
2	1 ^{er} cycle existant (3 à 6 classes) Deux 1 ^{er} cycle et un 2 ^e cycle de l'Enseignement Fondamental	Extension	Nafadji	8
3	1 ^{er} cycle (3 à 6 classes) Second cycle de l'Enseignement Fondamental	Extension	Kana	4
4	1 ^{er} cycle 2 ^e cycle de l'Enseignement Fondamental	Construction	Bilibani	2 4
5	1 ^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental	Construction	Guemou	2
6	1 ^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental	Construction	Fangouné-Bambara	2
7	1 ^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental	Construction	Fangouné-Massassi	2
8	1 ^{er} cycle (3 à 6 classes) 2 ^e cycle de l'Enseignement Fondamental	Extension	Fangouné-Kagoro	4
9	1 ^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental	Construction	Dampa	2
10	1 ^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental	Construction	Mabrouké	2

3.3 Equipements Socio-sanitaires

Les actions retenues pour les équipements socio-sanitaires sont consignées sans les tableaux N°42 et N°43

TABLEAU N°42 : EQUIPEMENTS SOCIO - SANITAIRES DANS LA VILLE DE DIEMA

N°	Désignation	Action à entreprendre	Localisation	Superficie (ha)
1	Centre de Santé de Référence	Construction	Koulouba	9
2	Centre de Santé de Référence et du logement du Médecin , transformation de ce centre de santé en CSCOM	Restauration	Quartier administratif	-
3	CSCOM et du logement pour Médecin	Construction	Zone d'extension Konté-counda	1
4	Pharmacie Vétérinaire	Construction	Zone d'extension Konté-counda	750 m ²
5	Pharmacie Vétérinaire	Construction	Koulouba	750 m ²
6	Pharmacie Lagaret	Construction	Zone d'extension Konté-counda	0,5000

TABLEAU N°43 : EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE

N°	Equipement	Actions à entreprendre	Village	Superficie (ha)
1	CSCOM Logement Médecin	Construction	Tinkaré	1
2	CSCOM Logement Médecin	Construction	Nafadji	1
3	Dispensaire Maternité	Construction	Bilibani	1

3.4 Equipements Commerciaux

Les actions retenues pour les équipements commerciaux sont consignées dans les tableaux et N°9 et N°10

TABLEAU N°44: EQUIPEMENTS COMMERCIAUX DANS LA VILLE DE DIEMA

N°	Equipements	Action à entreprendre	Localisation	Superficie (ha)
1	Construction d'un marché (centre commercial)	Construction	Koulouba	
2	Ancien Marché	Restauration	Kontécounda	-
3	Marché à bétail	Aménagement	Boulacounda II	-
4	Construction d'un marché	Construction	Lafiabougou	11,40
5	Construction d'une gare routière	Construction	Lafiabougou	15,40
6	Construction d'une gare routière	Construction	Koulouba	9
7	Construction de stations d'essence	Construction	Koulouba	-
8	Construction d'une Maison des Artisans (Zone artisanale)	Construction	Koulouba	2.000
9	Construction d'un abattoir	Construction	Koulouba	4,5

TABLEAU N° 45 : EQUIPEMENTS COMMERCIAUX DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE

N°	Equipements	Action à entreprendre	Localisation	Superficie (ha)
1	Marché	Construction	Tinkaré	2
2	Marché	Construction	Nafadji	2

3.5 Equipements touristiques

Les actions retenues pour les équipements touristiques et de loisirs sont consignées dans les tableaux N°46 et N°47.

TABLEAU N°46 : EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS DANS LA VILLE DE DIEMA

N°	Equipements	Action à entreprendre	Localisation	Superficie (ha)
1	Campement	Rénovation	Kontécounda I	-
2	Hôtel (Zone hôtelière)	Construction	Koulouba	9
4	Hôtel	Construction	Kontécounda	2
5	Centre d'Accueil	Construction	Extension Konté-counda	0,1500
6	Foyer de Jeunes	Construction	Koulouba	0,1500

TABLEAU N°47 : EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE

N°	Equipement	Action à entreprendre	Villages	Superficie (ha)
1	Centre d'Accueil	Construction	Tinkaré	2

3.6 Equipements sportifs et culturels

Les actions retenues pour les équipements sportifs et culturels sont consignées dans le tableau N°48

TABLEAU N°48 : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DANS LA VILLE DE DIEMA

N°	Equipements	Action à entreprendre	Localisation	Superficie (ha)
1	Terrain de sport existant	Aménagement	Kontécounda II	
2	Champ Hippique	Aménagement	Kontécounda III	
3	Complexe sportif	Construction	Kontécounda	4
4	Bibliothèque	Construction	Extension Kontécounda	0,1500
5	Salle de Lecture	Restauration	Quartier Administratif	
6	Salle de Spectacle	Restauration	Quartier Administratif	
7	Amphithéâtre	Construction	Koulouba	1,5

3.7 Equipements Cultuels

Les actions retenues pour les équipements culturels sont consignées dans le tableau N°49.

TABLEAU N°49 : EQUIPEMENTS CULTUELS DANS LA VILLE DE DIEMA

N°	Equipements	Action à entreprendre	Localisation	Superficie (ha)
1	Mosquée de vendredi avec Place de la prière	Construction	Koulouba	12,5
2	Lieu de culte	Construction	Koulouba	9
3	Mosquée	Construction	Konté-counda	5
4	Cimetière	aménagement	Extension Konté-counda	10
5	Cimetière	aménagement	Koulouba	12,30

3.8 Equipements de Sécurité

Les actions retenues pour les équipements de sécurité sont consignées dans le tableau N°50.

TABLEAU N°50 : EQUIPEMENTS DE SECURITE DANS LA VILLE DE DIEMA

N°	Equipements	Action à entreprendre	Localisation	Superficie (ha)
1	Gendarmerie : Camp avec bureaux et logements C.B et agents	construction	Koulouba	9
2	Garde Nationale - Bureau - Camp, Logements Chef de Peloton et Adjoint Chef de Peloton	restauration construction	Quartier administratif Lafiabougou	6,12
3	Commissariat de Police : Bureaux et Logement du Commissaire de Police	construction	Lafiabougou	2,04
	Poste de Police	construction	Lafiabougou	0,17
4	Camp Militaire	construction	Nord-Est de Diema à proximité de la RN3	30

4 TRANSPORTS

4.1 Infrastructures

Les infrastructures de Transport ont été traitées dans le volet voirie.

4.2 Equipements

Il est prévu la réalisation :

- d'une gare routière dans le quartier Koulouba, près du rond-point d'une superficie de 9 ha ;
- d'une gare routière dans le quartier Lafiabougou, d'une superficie de 15,48 ha.

4.3 Circulation

Il est prévu :

- l'implantation des panneaux de signalisation sur les artères principales ;
- la sensibilisation des populations sur le code de la route ;
- l'installation d'un poste de contrôle à l'entrée de Diéma au niveau du carrefour.

5 EVALUATION FINANCIERE DU SCHEMA

L'évaluation financière porte sur l'élaboration des Plans d'Urbanisme Sectoriel (PUS), les Zones d'Activité, la Voirie, les Réseaux Divers (VRD), l'Environnement et les Equipements. Les coûts sont repartis entre l'Etat, les Collectivités Territoriales (C.T.), les populations (Pop.) et le Secteur Privé

5.1 Evaluation des études de détails et délimitation d'espaces

TABLEAU N°51 : EVALUATION DES ETUDES DE DETAILS ET DELIMITATION D'ESPACES

N	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%
					Etat	CT	Pop		
1	Elaboration PUS	ens	2,00	30	60	-	60,00	75	
2	Délimitation d'espace	ens	1,00	20	20	-	20,00	25	
	Total				80	-	80,00	100,00	
	Pourcentage				100	0	100		

5.2 Evaluation des zones d'habitat

TABLEAU N°52 : EVALUATION DES ZONES D'HABITAT

N°	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%
					Etat	C. T.	Pop.		
1	Viabilisation des parcelles assainies et de zone d'habitat planifié	ha	105,13	30	-	3 153,9	3 153,9	100,00	
	Total		105,13		-	3 153,9	3 153,9	100,00	
	Pourcentage				0	100	100		

5.3 Evaluation des zones d'activités

TABLEAU N°53 : EVALUATION ZONES D'ACTIVITES

N°	Désignation des aménagements	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%	
					Etat	C.T.	Pop. Privé			
1	Zone industrielle	ha	30	10	140	80	80	300	7.494	
2	Zone artisanale Nord-Ouest	ha	9	30	50	20	200	270	6.745	
3	Zone hôtelière Nord-Ouest	ha	9	30	-	-	270	270	6.745	
4	Zone de Douane et d'Entrepôts	ha	10	30	300	-	240	300	7.494	
5	Zone d'Hydrocarbure	ha	8	30	-	135	135	240	5.995	
6	Centre commercial au Nord-Ouest	ha	9	30	-	-	-	270	6.745	
7	Camp militaire Nord-Est	ha	30	10	300	-	-	300	7.494	
8	Zone maraîchère Est	ha	50	10	-	-	500	500	12.49	
9	Zone de bureau au Sud	ha	10	30	300	-	-	300	7.494	
10	Zone universitaire au Sud	ha	15	30	450	-	-	450	11.241	
11	Centre commercial au Sud	ha	11,5	30	-	172.5	172.5	345	8.618	
12	Espace Vert (ceinture verte, espace boisé, tampon vert)	ha	PF	PF	-	100	-	100	2.498	
13	Réserve foncière	ha	34,74	10	-	347.4	-	347.4	8.678	
14	Rénovation de l'ancien centre commercial	u	1	10	-	10	-	10	0.2498	
Total					1 540	864.9	500	1 097.5	4 002,4	100
Pourcentage					38.48	21.61	12.49	27.42	100	

5.4 Evaluation des Voiries et Réseaux Divers

TABLEAU N°54 : EVALUATION DE LA VOIRIE

N°	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%
					Etat	C. T.	Pop.		
I	Bitumage de la RN3								
1,01	Tronçon Diéma-Dianguiré-Bougouderé	km	47,000	PM	-	-	PM		
	Sous total I								
II	Voies à aménager								
2,01	Voie N°1	km	1,560	70	109.2	-	109.2		
2,02	Voie N°2	km	1,560	PM	-	-	-		
2,03	Voie N°3	km	1,680	70	117.6	-	117.6		
2,04	Voie N°4	km	1,104	PM	-	-	-		
2,05	Voie N°5	km	2,280	PM	-	-	-		
2,06	Voie N°6	km	2,220	PM	-	-	-		
2,07	Voie N°7	km	2,220	PM	-	-	-		
2,08	Voie N°8	km	1,320	70	92.4	-	92.4		
2,09	Voie N°9	km	0,480	PM	-	-	-		
2,10	Voie N°10	km	1,260	PM	-	-	-		
2,11	Voie N°11	km	0,720	70	50.4	-	50.4		
2,12	Voie N°12	km	0,660	PM	-	-	-		
2,13	Voie N°13	km	1,800	PM	-	-	-		
2,14	Voie N°14	km	0,780	70	54.6	-	54.6		
2,15	Voie N°15	km	0,360	PM	-	-	-		
2,16	Voie Tronçon RN3	km	3,000	PM	-	-	-		
2,17	Voie Tronçon Diéma-Nioro	km	2,800	PM	-	-	-		
2,18	Aménagement du giratoire	u	1,000	PM	-	-	-		
	Sous total II				424.2		424.2	14.1216	

Pourcentage



TABLEAU N°55 : EVALUATION DES RESEAUX DIVERS

N	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%
					Etat	C. T.	Pop.		
I	ASSAINISSEMENT								
1	Collecteurs à créer y compris les dalles de traversée de voies	ml	2 400	0,075	-	180,00	-	180,00	36.216
2	Caniveaux à créer y compris les dalles de traversée de voies	ml	11 170	0,02	-	223,40	-	223,40	44.948
3	Dépôts de transit	u	13	0,60	-	7,80	-	7,80	1.569
4	Décharges finales	u	2	2,60	-	5,20	-	5,20	1.046
II	ADDITION D'EAU								
1	Adduction d'eau	ens	PF	PF	-	80,5	-	80,5	16.196
III	ELECTRICITE								
	Electricité	ens	PM	PM	-	-	-	-	-
IV	TELECOMMUNICATION								
1	Téléphone		PM	PM					
Total						496,9		496,9	100,00
Pourcentage					0	100	0	100	100

5.5 Evaluation des équipements

TABEAU N°56 : EVALUATION DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET ONG

N°	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%
					Etat	C.T.	Pop.		
1	Restauration bureaux Préfet et son Adjoint	u	1	15	-	-	15,00	1,82	
2	Restauration logement Préfet	u	1	4	-	-	4,00	0,48	
3	Restauration logement Adjoint Préfet	u	1	10	-	-	10,00	1,22	
4	Restauration bureaux Justice	u	1	20	-	-	20,00	2,44	
5	Restauration logement Juge	u	1	25	-	-	25,00	3,05	
6	Restauration bureaux et logements CAP	u	1	10	-	-	10,00	1,22	
7	Rénovation bureaux SLACAEER	u	1	30	-	-	30,00	3,66	
8	Restauration logement chef SLACAEER	u	1	8	-	-	8,00	0,98	
9	Restauration Bureaux de la Conservation de la Nature	u	1	15	-	-	15,00	1,83	
10	Restauration logement du chef service, son adjoint et d'autres agents de la Conservation de la Nature	u	1	30	-	-	30,00	3,66	
11	Bureaux Service Local de la Réglementation et du Contrôle	u	1	8	-	-	8,00	0,98	
12	Logements Service Local de la Réglementation et du Contrôle	u	1	6	-	-	6,00	0,73	
13	Restauration service de la Jeunesse	u	1	8	-	-	8,00	0,98	
14	Construction de bureaux Sotelma et logements pour le Directeur	u	1	120	-	-	120,00	14,63	
15	Construction de bureaux ONP et logements pour le Directeur	u	1	50	-	-	50,00	6,09	
16	Rénovation Maison de Jumelage	u	1	25	25	-	25,00	3,05	
17	Construction Entrepôts Douanes	u	2	80	-	-	160	19,50	

18	Construction Hôtel de ville	u	1	150	-	150	-	-	150,00	18,29
	Construction Céntré Secondaire d'Etat	u	2	28	-	56	-	-	56,00	6,82
19	Civil	u	1	70	70	-	-	-	70,00	8,48
20	Secteur des transports									
Total					589	231	0	0	820	100
Pourcentage					71.83	28.17	0	0	100	

TABLEAU N°57 : EVALUATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

N°	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%
					Etat	C. T.	Pop.		
1	Construction Lycée public	u	1	250,00	250,00	-	-	250,00	25,90
2	Construction de Centre de Formation Professionnelle	u	1	250,00	250,00	-	-	250,00	25,90
3	Construction 1 ^{er} cycle	u	11	10,00	-	110	-	110	11,40
4	Construction second cycle	u	6	35,00	-	210	-	210,00	21,76
5	Construction Jardin d'enfants	u	1	40,00	-	40,00	-	40,00	4,14
6	Construction Medersa cycle complet	u	1	105,00	-	-	105	105,00	10,88
Total					500	360	105	965	100,00
Pourcentage					51.81	37.31	10.88	100	

TABLEAU N°58 : EVALUATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES

N°	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Privé	Total en million	%
					Etat	C. T.	Pop.			
1	Restauration du Centre de Santé	u	1	40,00	30,00	10	-	-	40,00	12,01
2	CSCOM	u	3	40,00	90,00	30	-	-	120,00	36,04
3	Infirmierie + Maternité	u	1	40,00	30,00	10	-	-	40,00	12,01
4	Construction du Centre de Santé de Référence	u	1	40,00	40,00	-	-	-	40,00	12,01
5	Construction d'un Lazaret	u	1	18,00	18	-	-	-	18,00	5,41
6	Construction de Pharmacie	u	2	30,00	-	-	-	60	60,00	18,02
7	Construction de Pharmacie vétérinaire	u	1	15,00	-	-	-	15	15,00	4,50
Total					208,00	50,00	-	75,00	333,00	100,00
Pourcentage					62	15	0	23	100	

TABEAU N°59 : EVALUATION DES EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

N°	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%	
					Etat	C. T.	Pop.			
1	Construction marché	U	2	100,00	-	200,00	-	200,00	25,64	
2	Gare routière	ha	18	10,00	-	180,00	-	180,00	23,08	
3	Aménagement marché à bétail	u	1	50,00	-	50,00	-	50,00	6,44	
4	Construction Station d'essence	u	2	75,00	-	-	150	150,00	19,20	
5	Construction Maison des artisans	u	1	100,00	-	100,00	-	100,00	12,82	
6	Construction Abattoir	u	1	100,00	-	100,00	-	100,00	12,82	
Total						630,00	-	150,00	780,00	100
Pourcentage						80,77	0	19,23	100	

TABEAU N°60 : EVALUATION DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

N°	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%	
					Etat	C. T.	Pop.			
1	Création d'un centre d'accueil	u	2	50,00	-	100	-	100,00	58,82	
2	Rénovation Campement	u	1	20,00	-	20	-	20,00	11,76	
3	Construction Foyer de Jeunes	u	1	50,00	-	50	-	50,00	29,41	
Total						170,00	-	170,00	100,00	
Pourcentage						100	0	0	100	

TABLEAU N°61 : EVALUATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

N°	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%
					Etat	C. T.	Pop.		
1	Aménagement Terrain de sport	u	1	25,00	-	-	25,00	7,14	
2	Aménagement champ hippique	u	1	25,00	-	-	25,00	7,14	
3	Construction d'une Bibliothèque	u	1	100,00	-	-	100,00	28,57	
4	Construction salle de spectacles	u	1	150,00	-	-	150,00	42,86	
5	Restauration salle de spectacles	u	1	50,00	-	-	50,00	14,29	
Total					-	-	350,00	100,00	
Pourcentage					0	100	0	100	

TABLEAU N°62 : EVALUATION DES EQUIPEMENTS CULTUELS

N°	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%
					Etat	C. T.	Pop.		
1	Aménagement de Cimetière	u	2	40,00	-	80,00	-	80,00	15,84
2	Clôture cimetières existants	u	4	45,00	-	180,00	-	180,00	35,64
3	Construction Mosquée du vendredi	u	1	200,00	-	-	200,00	200,00	39,60
4	Construction Mosquée ordinaire	u	1	20,00	-	-	20,00	20,00	3,96
5	Construction d'une Eglise	u	1	25,00	-	-	25,00	25,00	4,95
Total					-	260,00	245,00	505,00	100,00
Pourcentage					0	51	49	100	

TABLEAU N°63 : EVALUATION DES EQUIPEMENTS DE SECURITE

N°	Désignation des travaux	U	Qté	Coût unitaire en million	Montant à la charge en million			Total en million	%
					Etat	C. T.	Pop.		
1	Gendarmerie	u	1	100,00	100,00	-	-	100,00	29,41
2	Poste de Contrôle Gendarmerie	u	1	20,00	20,00	-	-	20,00	5,88
3	Garde Nationale	u	1	100,00	100,00	-	-	100,00	29,41
4	Commissariat de Police	u	1	100,00	100,00	-	-	100,00	29,41
5	Poste de Police	u	1	20,00	20,00	-	-	20,00	5,88
Total					340,00	-	-	340,00	100,00
Pourcentage					100	0	0	100	

TABLEAU N°64 : TABLEAU RECAPITULATIF DES EQUIPEMENTS

N°	Désignation des travaux	Montant à la charge en million				Total en million	%
		Etat	C.T.	Pop.	Privé		
1	Equipements administratifs	589	231	-	-	820	19,23
2	Equipements scolaires	500	360	-	105	965	22,64
3	Equipements socio-sanitaires	208	50	-	75	333	7,81
4	Equipements commerciaux	-	630	-	150	780	18,30
5	Equipements touristiques et de loisirs	-	170	-	-	170	3,99
6	Equipements sportifs et culturels	-	350	-	-	350	8,21
7	Equipements culturels	-	260	245	-	505	11,85
3	Equipements de sécurité	340	-	-	-	340	7,97
Total		1 637	2 051	245	330	4 263	100
Pourcentage		38	48	6	8	100	

5.6 Etat récapitulatif du financement

TABLEAU N°65 : ÉTAT RÉCAPITULATIF DU FINANCEMENT

N°	Désignation des aménagements	Coût en million	Montant à la charge en million			Pourcentage	
			Etat	C. T.	Pop.		Privé
I	Evaluation des études et délimitation d'espace	80	80	-	-	0.53	
II	Zones d'habitat	3 153.9	-	3 153.9	-	21.03	
III	Zones d'activités	4 002.4	1 540	864.9	500	26.68	
IV	Voirie et Réseaux Divers	3 500.7	-	3 500.7	-	23.34	
V	Equipements	4 263	1 637	2 051	330	28.42	
	Total	15 000	3 257	9 570.5	745	1 427.5	100
	Pourcentage		21.71	63.80	4.97	9.52	100

**TROISIEME PARTIE :
STRATEGIE D'APPLICATION**

INTRODUCTION

Eu égard aux problèmes de développement à court, à moyen et long terme de la ville de Diéma et Environs, le Schéma Directeur d'Urbanisme vise à dégager les options fondamentales de développement de ladite localité.

Le développement de la localité dépendra du respect de l'esprit et des orientations du présent document.

Une stratégie susceptible de faciliter la gestion de la croissance urbaine par les autorités communales permettra un développement global et harmonieux. Cette stratégie évitera les opérations anarchiques qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification. Cette stratégie multiforme revêt quatre aspects :

- Stratégie sectorielle
- Stratégie institutionnelle
- Stratégie foncière
- Stratégie financière

1. STRATEGIES

1.1 Stratégie foncière

La stratégie sera axée sur les actions suivantes :

- le respect des textes législatifs et réglementaires en matière d'urbanisme et d'aménagement urbain (Code Domaniale et Foncier, Stratégie Nationale du Logement, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction, etc...);
- l'immatriculation de toutes les emprises réservées pour les équipements publics (bâtiment administratif, équipement socio culturel notamment) et leur affectation aux différents organismes et services utilisateurs en vue de leur protection et leur mise en valeur ;
- la limitation des superficies des parcelles à affecter aux services ou organismes demandeurs au besoin réel. Pour se faire, les demandes seront étudiées par les services techniques régionaux de l'urbanisme et de la cartographie afin d'éviter le gaspillage du foncier ;
- la déconcentration des services du domaine et du cadastre pour une meilleure gestion des attributions des parcelles à usage d'habitation et divers;
- la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre du SDU dans lequel seront représentés les services techniques concernés et les populations pour les aspects concernant la protection des espaces et des réserves pour les équipements socio-collectifs ;
- l'occupation en priorité des derniers lotissements dont les taux d'occupation sont très faibles avant toute nouvelle opération de lotissement ;
- le respect des orientations de la Stratégie Nationale du Logement en terme de superficie des parcelles et de niveau de viabilisation.

L'attribution de parcelle ne doit intervenir qu'après la réalisation d'un niveau minimum de viabilisation qui portera sur l'adduction d'eau (forage ou bornes fontaine) ainsi que sur le reprofilage des rues pour les rendre praticables.



1.2 Stratégie institutionnelle

Pour atteindre les objectifs définis dans le présent Schéma Directeur d'Urbanisme, il est nécessaire de définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs. La stratégie institutionnelle s'appuie sur la participation et l'implication effective de ces acteurs concernés par le développement local. Il s'agit :

De l'Etat :

Il intervient pour l'aménagement de certaines zones d'activité ; la réalisation des programmes d'équipements, de voirie et de réseaux divers qui sont de sa compétence. Il assure également la mise en cohérence des politiques locales et est garant de la solidarité nationale.

Des Collectivités territoriales (Commune, Conseil de Cercle, Assemblée Régionale) :

En ce qui concerne les travaux de viabilisation, de déguerpissement et d'expropriation, les décisions sont prises par le conseil municipal de Diéma et exécutées par la commission domaniale.

Des Populations :

Elles participent à l'aménagement des zones pour l'habitat et à la réalisation de certains équipements.

Du Secteur privé :

Le secteur privé est concerné par la réalisation des programmes de logement, l'aménagement des zones d'activités et les réalisations d'équipement marchands.

La mise en œuvre du SDU nécessite la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation présidé par le préfet composé d'élus de la commune, des responsables des services techniques, des organisations professionnelles, des ONG, des notabilités et des représentants de la population, etc ...

Ce comité sert de cadre de concertation pour :

- la coordination, la programmation et le suivi de la mise en œuvre des actions du SDU ;
- la recherche de partenariat et d'opportunité de financement ;
- la gestion et l'entretien des ouvrages à réaliser en déterminant les responsabilités des différents intervenants ;
- des campagnes de sensibilisation autour du respect des textes législatifs et réglementaires.
- la création d'organes de coordination des actions des expatriés et la Coopération Décentralisée ;
- la création d'un service de voirie dans la commune de Diéma.

1.3 Stratégie financière

Le budget exercice 2002 de la commune de Diéma est estimé à 46 770 705 francs cfa en fonctionnement et 46 890 015 francs cfa en investissement.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées d'impôts et taxes diverses alors que celles d'investissement doivent venir d'un prélèvement sur les recettes de fonctionnement et d'apports financiers de l'ANICT (Agence d'Investissement des Collectivités Territoriales).

Les recettes réelles de fonctionnement de la même année ont été de 31 836 150 francs cfa soit 68,60% parmi lesquelles les impôts et taxes (notamment la TDRL) représente une partie importante. Les recettes réelles d'investissements sont estimées à 15 226 760 Fcfa soit 32,47%.

Les dépenses de fonctionnement ont été de 28 798 475 Fcfa soit 70,44% dont une partie importante affectée au frais de personnel alors que pendant la même période les dépenses d'investissement ont été de 17 501 390 F cfa soit 37,32% et ne couvrent que les acquisitions de matériels, de mobiliers et quelques rares travaux immobiliers.

Les recettes budgétaires de la commune de Diéma sont essentiellement constituées de recettes fiscales (taxe municipale, patente, TDRL) et de subventions effectuées par l'Etat en ce qui concerne les recettes de fonctionnement.

Ces ressources ne permettent pas dans la phase actuelle de prendre en charge les coûts des différents programmes d'aménagement de la commune. Elles seront affectées aux charges de personnel.

Les dépenses d'investissement et l'équipement doivent être dans un premier temps subventionnés par l'Etat et les partenaires au développement, en attendant que les équipements marchands ou équipement générateurs de revenus soient créés (gare routière, marché, etc...)

Le coût du SDU s'élève à Quinze Milliards Francs CFA (15 000 000 000 FCFA)

Dans le tableau N°66 ci-dessous sont consignés les coûts à prendre en charge par les différents acteurs.

TABLEAU N°66 : REPARTITION DES COUTS ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS

N°	Acteurs	Montant	Pourcentage
1	Etat	3 257	21.71
2	Collectivités Territoriales	9 570.5	63.80
3	Population	745	4.97
4	Secteur Privé	1 427.5	9.52
Total		15 000 000 000	100

1.4 Stratégie sectorielle

La ville de Diéma a été divisée en deux secteurs ayant chacun ses spécificités dans le cadre de l'application du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée Plan d'Urbanisme Sectoriel (PUS) dans le but de préciser d'une manière détaillée le contenu du schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du schéma et doit préciser les règles d'utilisation du sol. Les deux zones du PUS sont :

secteur 1 : ancien noyau et partie Sud du noyau ancien ;

secteur 2 : Nord du noyau ancien séparé par le marigot.

1.4.1 Zone de PUS N°1

Cette zone couvre le noyau ancien, la Cité administrative, le lotissement de 1979, les extensions successives et le quartier spontané. Il s'agit des quartiers situés au sud du marigot : Boula-Counda I, Boula-Counda II, Konté-Counda I, Konté-Counda II, Konté-Counda III, Lafiabougou, quartier administratif et quartier spontané. Elle couvre une superficie de 640,10 ha et est limitée :

- au Nord par le marigot ;
- au Sud par des champs de culture et des terrains vagues ;
- à l'Est par la mare Lambakoré où passe le marigot et son affluent ;
- à l'Ouest par des champs de culture et des terrains vagues.

S'agissant du noyau ancien, il y a une forte concentration de population. Les rues sont étroites et sinueuses, les concessions ont une forme irrégulière. Peu d'équipements existent : château d'eau, mosquée, etc... Les constructions en banco sont en général précaires. En dehors du noyau ancien, le reste de la zone est caractérisé par :

- une faible densification ;
- l'absence de réseaux de drainage des eaux pluviales ;

- le non aménagement des voies ;
- l'absence de réseaux d'eau et d'électricité ;
- l'obstruction de certaines voies par des constructions.

Les actions à mener concernent principalement :

- la restructuration qui consiste à l'élargissement des voies au niveau du noyau ancien (La restructuration du noyau ancien n'a pas obtenu l'adhésion totale des autochtones. La stratégie en la matière est d'attendre le changement des mentalités. La sensibilisation doit continuer).
- l'amélioration de l'habitat ;
- la création de titres de propriété ;
- la densification du tissu ;
- la mise en place de réseaux d'assainissement ;
- la prévision des équipements ;
- l'aménagement des voies ;
- le respect de l'emprise des voies lors des constructions nouvelles ;
- le respect du délai de mise en valeur ;
- la réhabilitation du quartier spontané.

1.4.2 Zone PUS N°2

Cette zone est constituée du quartier Koulouba (tissu en formation) et des zones d'activités (zone industrielle, zone commerciale, gare routière, dépôt de carburant, marché secondaire, camp militaire, réserve foncière, zone hôtelière, etc...) prévues dans le Schéma. Couvrant une superficie de 610,19 ha, elle est située au Nord et séparée du reste de la ville par la RN3 et la RR7. Elle est traversée par la route Diema - Nioro qui aboutit au rond-point à proximité de la base de l'Entreprise de construction de routes « RAZEL ».

Elle est limitée :

- au Nord par les terrains vagues
- Au Sud par le marigot
- à l'Ouest par les terrains vagues
- à l'Est par l'affluent du marigot et des terrains vagues.

La zone se caractérise par l'absence de viabilisation des terrains bornés.

Les actions à mener sont :

- entreprendre des travaux de viabilisation pour la suite des lotissements
- densifier le tissu
- prévoir les équipements
- mettre en place des réseaux d'assainissement
- procéder à l'aménagement des voies
- veiller au délai de mise en valeur

2 PHASAGE DU SCHEMA

Les programmations du Schéma Directeur d'Urbanisme sont faites en deux (2) phases :

PROGRAMME	PHASE I (2004 –2013)	PHASE I (2014 –2023)
I HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration du noyau ancien ; - Réhabilitation du quartier spontané ; - Aménagement des zones de recasement ; - Création de parcelles assainies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Viabilisation de la zone d'habitat planifié ; - Création de parcelles assainies.
II ZONE D'ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> - construire: la zone industrielle, la zone artisanale Nord-Ouest, la zone hôtelière Nord-Ouest, la zone de Douane et d'Entrepôts, la zone d'Hydrocarbure, la zone maraîchère Est, la zone de bureau au Sud, la zone universitaire au Sud, le Centre commercial au Sud, - créer un espace Vert (ceinture verte, espace boisé, tampon vert), une réserve foncière, - rénover l'ancien centre commercial. 	<ul style="list-style-type: none"> - construire le Centre commercial au Nord-Ouest - suite de construction : la zone industrielle, la zone artisanale Nord-Ouest, la zone hôtelière Nord-Ouest, la zone de Douane et d'Entrepôts, la zone d'Hydrocarbure, la zone maraîchère Est, la zone de bureau au Sud, la zone universitaire au Sud, le Centre commercial au Sud.
III VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - aménager les Voies : de V1 à V15, Voie Tronçon RN6, Voie Tronçon Diéma-Nioro ; - créer les voies : de V16 à Voie V36 ; - bitumer les tronçons Diéma - Didiéni et Diéma – Nioro ; - améliorer le micro-barrage existant ; - Réhabiliter les dalots existants - créer de 4 ponceaux ; - aménager les mares ; - créer un réseau d'adduction d'eau ; - créer un réseau électrique ; - création de caniveaux, collecteur, dépôts de transit, décharges finales, fosses septiques et puisards collectifs ou privés ; - augmenter la puissance de l'émetteur TV/FM existant ; - extension du réseau téléphonique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - suite d'aménagement des Voies : de V1 à V15, Voie Tronçon RN6, Voie Tronçon Diéma-Nioro ; - Suite de création des voies : de V16 à Voie V36 ; - créer de 4 ponceaux ; - créer un réseau d'adduction d'eau ; - créer un réseau électrique ; - création de caniveaux, collecteur, dépôts de transit, décharges finales, fosses septiques et puisards collectifs ou privés ; - extension du réseau téléphonique ;

<p>IV EQUIPEMENTS</p> <p>4.1 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - construire le bureau du juge et restaurer le logement du juge ; - construire le logement du CAP et restaurer ses bureaux - restaurer les services techniques de la Mairie ; - rénover les bureaux de SLACAER et restaurer le logement chef service ; - restaurer les Bureaux de la Conservation de la Nature et restaurer les logements du chef de service, de son adjoint et des agents ; - restaurer les bureaux et le logement du chef du Service local de la Réglementation et du Contrôle ; - restaurer les bureaux du Service de la Jeunesse ; - construire les bureaux et Logement du Directeur de l' O.N.P ; - construire les bureaux et Logement du Directeur de la SOTELMA ; - construire le bureau et Logement Chef Secteur des Transports. 	<ul style="list-style-type: none"> - restaurer les bureaux et logements du Préfet, Adjoint Préfet et sous-Préfet du Cercle ; - restaurer la maison d'arrêt ; - restaurer les locaux du Conseil de Cercle ; - rénover la Maison de Jumelage
<p>4.2 EQUIPEMENTS SCOLAIRES</p>	<p>Diéma :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un lycée public (Zone universitaire), un Centre de Formation Professionnelle (Zone universitaire), un Premier et Second cycle de l'Enseignement Fondamental, un Cycle complet de Medersa <p>Tinkaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire deux 1^{er} cycle et un 2^e cycle de l'Enseignement Fondamental ; <p>Nafadji :</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension du 1^{er} cycle existant (3 à 6 classes), de deux 1^{er} cycle et un 2^e cycle de l'Enseignement Fondamental ; <p>Kana :</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension du 1^{er} cycle (3 à 6 classes) de l'Enseignement Fondamental ; <p>Bilibani :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un 1^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental ; <p>Guemou :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un 1^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental ; <p>Fangouné-Bambara :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un 1^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental ; 	<p>Diéma :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un lycée privé, Premier cycle de l'Enseignement Fondamental, un Jardin d'enfants. <p>Kana :</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension du Second cycle de l'Enseignement Fondamental ; <p>Bilibani :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un 2^e cycle de l'Enseignement Fondamental <p>Fangouné-Kagoro :</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension du 2^e cycle de l'Enseignement Fondamental ;

	<p>Fangouné-Massassi : - construire un 1^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental ;</p> <p>Fangouné-Kagoro : - extension du 1^{er} cycle (3 à 6 classes) de l'Enseignement Fondamental ;</p> <p>Dampa : - construire un 1^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental ;</p> <p>Mabrouké : - construire un 1^{er} cycle de l'Enseignement Fondamental ;</p>	
4.3 EQUIPEMENTS SOCIO – SANITAIRES	<p>Diéma : - construire un Centre de Santé de Référence ; - construire un CSCOM et un logement pour Médecin ; - construire une Pharmacie Lagaret ;</p> <p>Tinkaré : - construire un CSCOM et un logement pour Médecin ;</p> <p>Nafadji : - construire un CSCOM et un logement pour Médecin ;</p> <p>Bilibani : - construire un Dispensaire et une Maternité ;</p>	<p>Diéma : - restaurer le Centre de Santé de Référence, le logement du Médecin et transformer ce Centre de Santé en CSCOM ; - construire trois (3) Pharmacies Vétérinaires ;</p>
4.4 EQUIPEMENTS COMMERCIAUX	<p>Diéma : - Aménager le marché à bétail ; - construire une gare routière, - construire de stations d'essence ; - construire un abattoir</p> <p>Tinkaré : - construire un marché ;</p> <p>Nafadji : - construire un marché ;</p>	<p>Diéma : - construire une 2^e gare routière</p>
4.5 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	<p>Diéma : - rénover le Campement ; - construire un centre d'accueil ;</p> <p>Tinkaré : - construire un centre d'accueil</p>	<p>Diéma : - construire un Foyer de Jeunes</p>
4.6 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	<p>- aménager le terrain de sport existant ; - aménager le Champ Hippique ; - construire une Bibliothèque ; - restaurer une salle de Lecture ; - restaurer une salle de Spectacle ;</p>	<p>- construire un complexe sportif ; - construire une salle de Spectacle ;</p>

4.7 EQUIPEMENTS CULTUELS	<ul style="list-style-type: none"> - construire une Mosquée de vendredi avec Place de la prière ; - construire une Eglise (Mission catholique) - Aménager un Cimetière ; 	<ul style="list-style-type: none"> -construire une Mosquée ; - Aménager un Cimetière ;
4.8 EQUIPEMENTS DE SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> - construire une Gendarmerie (Camp avec bureaux et logements C.B et agents) ; - restaurer le bureau de la Garde Nationale et construire son Camp et ses logements (Chef de Peloton et son Adjoint) ; - construire un Commissariat de Police (Bureaux et Logement du Commissaire de Police) ; - construire un Poste de Police ; - construire un Camp Militaire ; 	

3 RECOMMANDATIONS

Pour la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la Commune rurale de Diéma et Environs, les recommandations ci-après ont été formulées :

➤ **HABITAT**

- respecter le retrait demandé par rapport aux voies identifiées dans le noyau ancien constitué de Boulacounda I, II et Kontécounda I ;
- veiller au respect de l'emprise des voies lors des constructions dans les lotissements de 1979 et les extensions, il s'agit des quartiers de Kontécounda II, III et Lafiabougou ;
- arrêter d'exploiter à des fins agropastorales, les cours dans les lotissements de 1979 et les extensions dans les quartiers de Kontécounda II, III et Lafiabougou ;
- favoriser la densification des lotissements de 1979 et les extensions ;
- procéder à la réhabilitation du quartier spontané pour une sécurisation foncière ;
- procéder à la viabilisation des parcelles avant toute attribution dans le quartier de Koulouba ;
- améliorer l'habitat en veillant aux règles de l'art et en respectant les normes et règlements en matière de Permis de construire.

➤ **VOIRIE, RESEAUX DIVERS, ENVIRONNEMENT ET TRANSPORT**

- implanter des ouvrages d'art aux endroits ravinés par les eaux de ruissellement ;
- réhabiliter le barrage de retenue d'eau « Ganda Fara » ;
- prendre des dispositions pratiques dans le noyau ancien (noyau villageois) pour la pose des canalisations en procédant au retrait par rapport aux voies ;
- étendre l'action des GIE d'assainissement dans toute la ville à partir d'une sensibilisation au niveau de la population ;
- se conformer aux orientations du SDU pour éviter l'existence de dépôts anarchiques ;
- Faire des campagnes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) pour la circulation sur les antennes des radios libres ;
- réaliser les études d'impact environnemental avant d'entreprendre les travaux de route ;
- faire l'adressage des voies.

➤ **ZONES D'ACTIVITES**

- réaliser les études d'impact environnemental avant l'implantation d'une unité industrielle ;
- respecter les normes et règlements visant à la protection de l'environnement.

➤ **ESPACES VERTS**

- planter les arbres tout autour des carrières de banco qui se transforment en mare pendant la saison des pluies.

3 ANNEXES

- PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
- DECISION D'APPROBATION DU PV DE DELIBERATION
- BIBLIOGRAPHIE
- LISTE DES PARTICIPANTS

Procès verbal de session du conseil communal de Diéma

Sur convocation en date du 05 novembre 2003, le conseil communal de Diéma s'est réuni le 07 novembre 2003 dans la salle de conférence du cercle en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur Mahamadou Sidibé, Maire de la commune.

Ordre du jour : adoption du résultat des travaux du séminaire atelier sur l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Diéma et environ.

Nombre de conseillers :	17
Nombre de conseillers présents :	17
Conseillers absents	0
Conseillers mandataires	néant

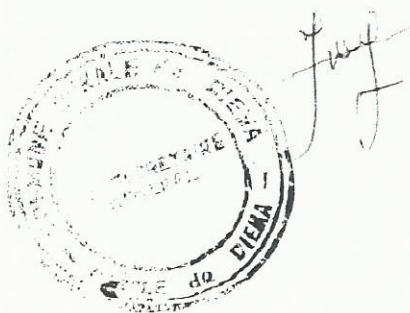
L a séance fut ouverte à 09H45 mn.

Le maire dans son discours d'ouverture a souhaité la bienvenue aux conseillers.

Il les a exhorté à suivre attentivement les exposés des rapporteurs des commissions de travail créées à cet effet. Après les exposés des rapporteurs, le conseil après avoir délibéré a voté et adopté au scrutin public le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Diéma et environs par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Fait et clos les jour , mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance
Issa Traoré



Le Maire
Mahamadou Sidibé



DÉCISION N°05/44/CD

**Portant approbation de délibération relative
au schéma d'aménagement et d'urbanisme
de Diéma et environ**

Vu la constitution de la République du Mali

Vu la loi n° 93-008 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 96-056 du 12 octobre 1996 ;

Vu la loi n° 95-034 du 4 avril 1995 portant code des collectivités territoriales en République du Mali et les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi 95-050 DU 4 novembre 1996 portant création des communes, modifiée par la loi n°97-020 du 2 mars 1997 ;

Vu la loi 00-044 du 07 juillet 2000 déterminant les ressources fiscales des communes, des cercles et des régions

Vu le décret 02-602/P-RM du 30 décembre 2002 fixant la nomenclature budgétaire et comptable des collectivités ;

Vu le décret 95-210/P-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales modifié par le Décret n° 01-555/P-RM du 10 novembre 2001 ;

Vu la délibération n° 005/CR-D du 07 novembre 2003 de la commune rurale de Diéma et les pièces connexes ;

Vu les nécessités du service

Décide

Article 1 : Est approuvée la délibération N°005/CR-D du 07 novembre 2003 de la commune rurale de Diéma relative au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Diéma et environs.

Article 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera./.

Ampliation
-MATCL - 1 PCR
-HCR-K - 1 PCR
-Mairie de Diéma 1
-S/Préfet de Diéma 1
-Dossier-Chrono-2/6



Diéma, le 08 novembre 2003
Le Préfet

Moussa Diarra
Administrateur Civil

-----000-----

LIBERATION //° 005 /CR-D

Le Conseil Communal de Diéma réuni en session extraordinaire dans la salle de Conférence du Cercle, au cours de sa séance du 07 Novembre 2003, après avoir délibéré, a décidé d'adopter le schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Diéma et environs proposé par le Cabinet d'Architecture et d'urbanisme "MDC".

Nombre de conseillers = 17

Conseillers présents = 17

Conseillers absents = 0

Vote : à l'unanimité des conseillers présents.

Les conseillers Communaux présents :

- 1- Mahamadou SIDIBE *[Signature]*
- 2- Founé TOUNKARA *[Signature]*
- 3- Nakan KOMA *[Signature]*
- 4- Tiessama FOFANA *[Signature]*
- 5- Simbala TOURE *[Signature]*
- 6- Sékou WAGUE *[Signature]*
- 7- Boufouné TRAORE *[Signature]*
- 8- Sékou SISSAKO *[Signature]*
- 9- Bassi COULIBALY *[Signature]*
- 10- Samba DIARRA *[Signature]*
- 11- Fousseyni FOFANA *[Signature]*
- 12- Manaha KONTE *[Signature]*
- 13- Tiécoura DEMBELE *[Signature]*
- 14- Dianbéré DABO *[Signature]*
- 15- Dado MAGASSA *[Signature]*
- 16- Souleymane DIOMBANA *[Signature]*
- 17- Tama DIARRA. *[Signature]*

FAIT ET DELIBERE A DIEMA, le 7/11/2003

Le Maire,

[Signature]
-- //° Mahamadou SIDIBE --

BIBLIOGRAPHIE

- Plan de Développement Communal PDC 2001 – 2002 – 2003 de Diéma
- Diagnostic Villageois de Terroir de Diéma - Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)
- Rapport de Fin de Cycle présenté par Minata Amadou pour l'obtention du Diplôme de Technicien Supérieur en 1999 – Eaux et Forêts
Thème : Suivi des actions de reboisement dans la zone d'intervention du PGRN-Diéma (Campagne 1999)
- Esquisse du Schéma National et des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire au Mali (fait par la Mission de Décentralisation avec l'assistance du Projet PNUD / DAES / MLI / 94 / 003)
- Etude de factibilité Zone Test Diéma, février 1989 « Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement du Terroir » (élaboré par le Programme National de Lutte contre la Désertification)
- Etude d'un Projet d'AEP de la ville de Nioro du Sahel et des centres semi-urbains et ruraux des cercles de Nioro et Diéma – Annexes du Rapport de la phase 3 / ANTEA
- Avant Projet de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement – Rapport Final Région de Kayes (DIRASSET)
- Schéma Directeur d'Urbanisme de Kayes
- Schéma Directeur d'Urbanisme de Nioro
- Schéma Directeur d'Urbanisme de Bafoulabé - Mahina
- Monographie de Diéma

LISTE DE PARTICIPANTS

N°	PRENOMS ET NOMS	SERVICES
1	Hassimou FANE	SLRE / DIEMA
2	Tamba KEITA	Administration Générale
3	Boubacar Sidiky OUATTARA	DNUH
4	Bakary KOITE	DRUH Kayes
5	Barahima DIARRA	DRACPN-K
6	Mady Kossa KEITA	DRUH-K
7	Bakary CAMARA	DRUH-K
8	Bouillé DIARRA	Animateur RJD
9	Drissa BERTHE	Géomètre BKO
10	Mamoutou KONE	MDC BKO
11	Yamoussa COULIBALY	Economiste BKO
12	Amita DIARRA	Consultante chargée de Génie Civil
13	Basoi COULIBALY	Conseiller Communal
14	Thiéssana FOFANA	3 ^e Adjoint au Maire
15	Diamberé DABO	Conseiller Communal
16	Fousseyni FOFANA	Conseiller Communal
17	Souleymani DIONBANA	Chambre des Métiers
18	Sekou WAGUE	Conseiller Communal délégué
19	Boubacar MAIGA	Conservation de la Nature
20	Toudo SACKO	Conseiller Communal
21	Cheickna SYLLA	CCC DIEMA
22	Manaha KONTE	Conseiller Communal
23	Dramane . K . Senou	SLACAER DIEMA
24	Bandioukou KONTE	GIE Saya DIEMA
25	Fassiriman DEMBELE	Chef Jeunesse Sport
26	Dionkounda KONTE	Secrétaire adm. Coop. des Eleveurs
27	Diogou Mahamadou KONTE	Conseiller DIEMA
28	Makan Samba KONTE	Conseiller DIEMA
29	Aliou COULIBALY	Médecin chef
30	Ouka BA	Presse AMAP DIEMA
31	Kassé SISSOKO	Notable DIEMA
32	Dionkounda Hamet SISSOKO	Chef de village DIEMA
33	Seydou SANGARE	ADISSAH – HELVETAS
34	Mme KONTE Alima SYLLA	CAFO DIEMA
35	Founé TOUNKARA	1 ^{er} Adjoint au Maire DIEMA
36	Niory KEITA	DCAP DIEMA
37	Aly YALCOUYE	Impôt
38	Sidy Yaya SACKO	Perception
39	Ibrahim ONGOIBA	Sous Préfet Central
40	Simbala TOURE	Président du Conseil des Cercles
41	Mahamadou SIDIBE	Maire DIEMA
42	Ousmane DIALLO	Gendarmerie DIEMA
43	Toudo DIARRA	Maire Madiga Sacko
44	Kassim DIAKITE	Association Jeunes DIEMA
45	Mohamed Ould Salah Moctar	Péleton Garde Nationale





DECRET N°04- 560 /P-RM DU 01 DEC 2004

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE DIEMA ET ENVIRONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
Vu le Décret N°186/PG-RM du 26 juillet 1985 portant réglementation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme ;
Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire pour une durée de vingt (20) ans, de 2004 à 2023, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Diéma et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Diéma et environs (Commune de Diéma).

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur.

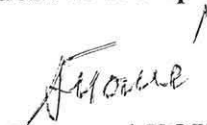
Le Schéma Directeur ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Diéma et environs (Commune de Diéma).

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

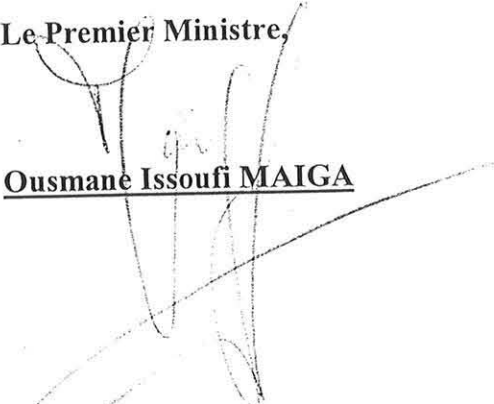
Article 6 : Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 DEC 2004

Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

Le Premier Ministre,


Ousmane Issoufi MAIGA


Le Ministre de l'Administration
Territoriale et des Collectivités Locales,


Kafougouna KONE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Abou-Bakar TRAORE

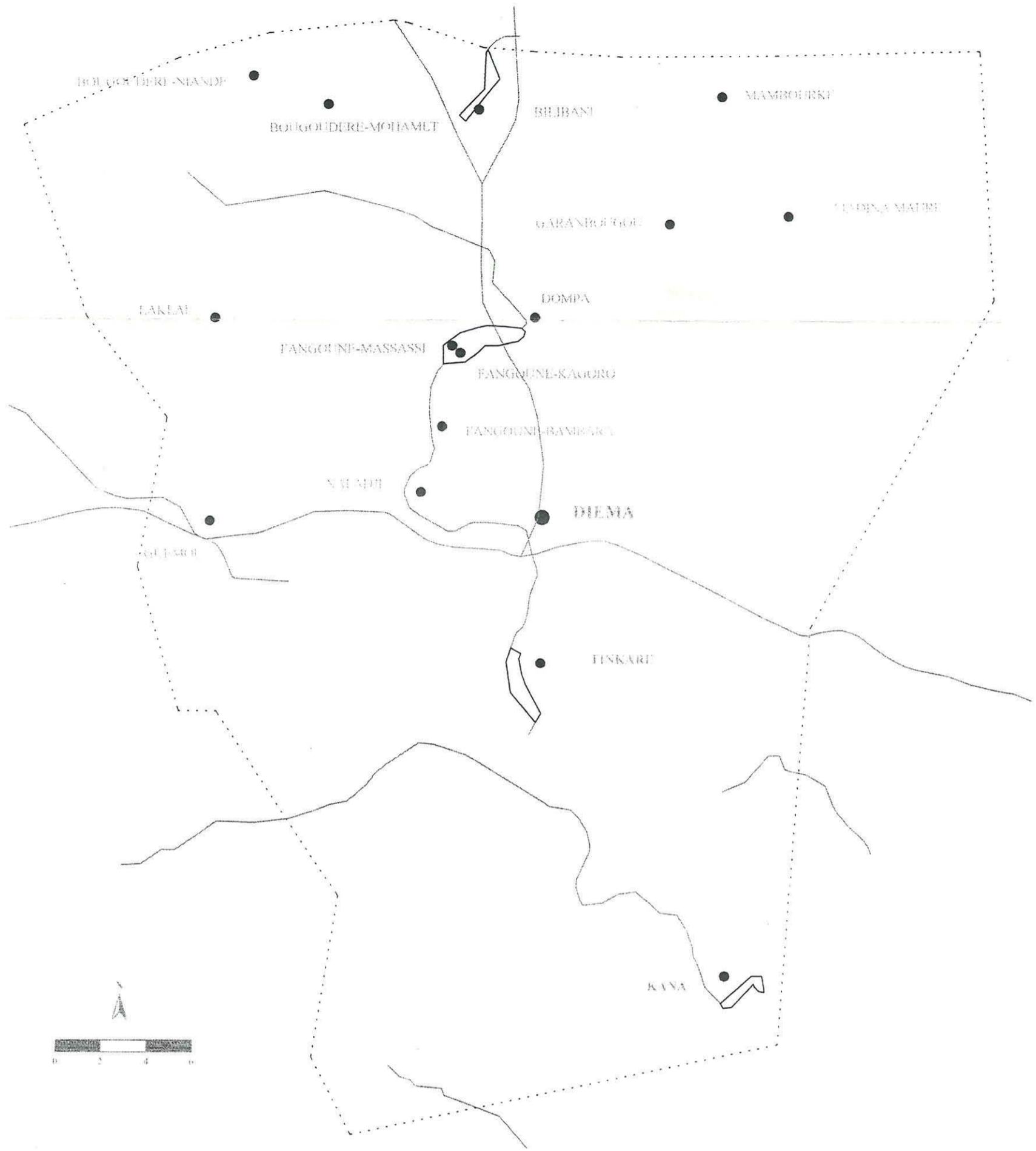
Le Ministre de l'Habitat et de
l'Urbanisme,


Modibo SYLLA

Le Ministre du Plan et de
l'Aménagement du Territoire,

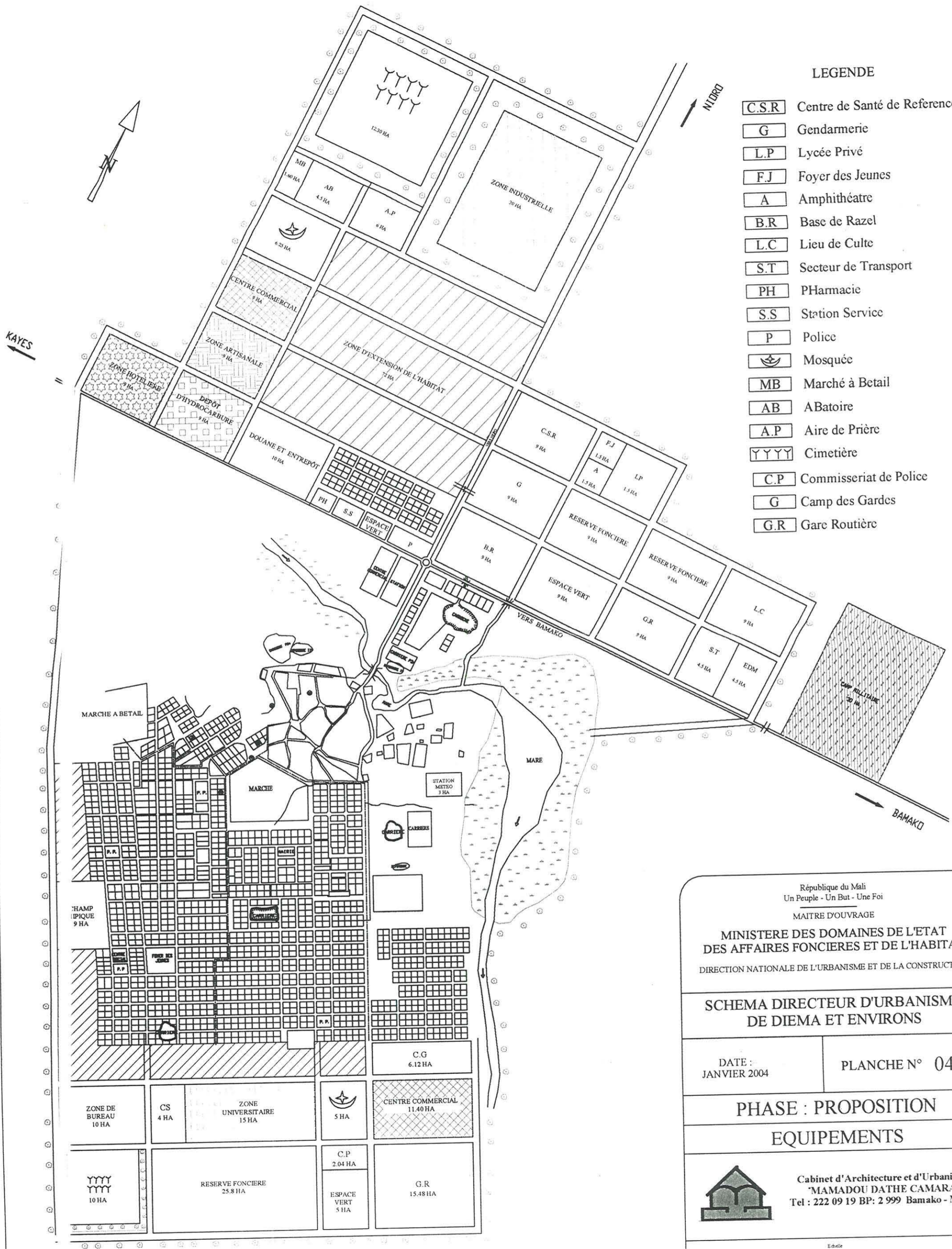

Marimantia DIARRA

COMMUNE DE DIEMA



COMMUNES DU CERCLE DE DIEMA





LEGENDE

- C.S.R Centre de Santé de Référence
- G Gendarmerie
- L.P Lycée Privé
- F.J Foyer des Jeunes
- A Amphithéâtre
- B.R Base de Razel
- L.C Lieu de Culte
- S.T Secteur de Transport
- PH Pharmacie
- S.S Station Service
- P Police
- Mosquée
- MB Marché à Betail
- AB ABatoire
- A.P Aire de Prière
- YYYY Cimetière
- C.P Commissariat de Police
- G Camp des Gardes
- G.R Gare Routière

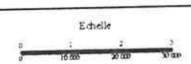
République du Mali
 Un Peuple - Un But - Une Foi
 MAITRE D'OUVRAGE
 MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
 DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION

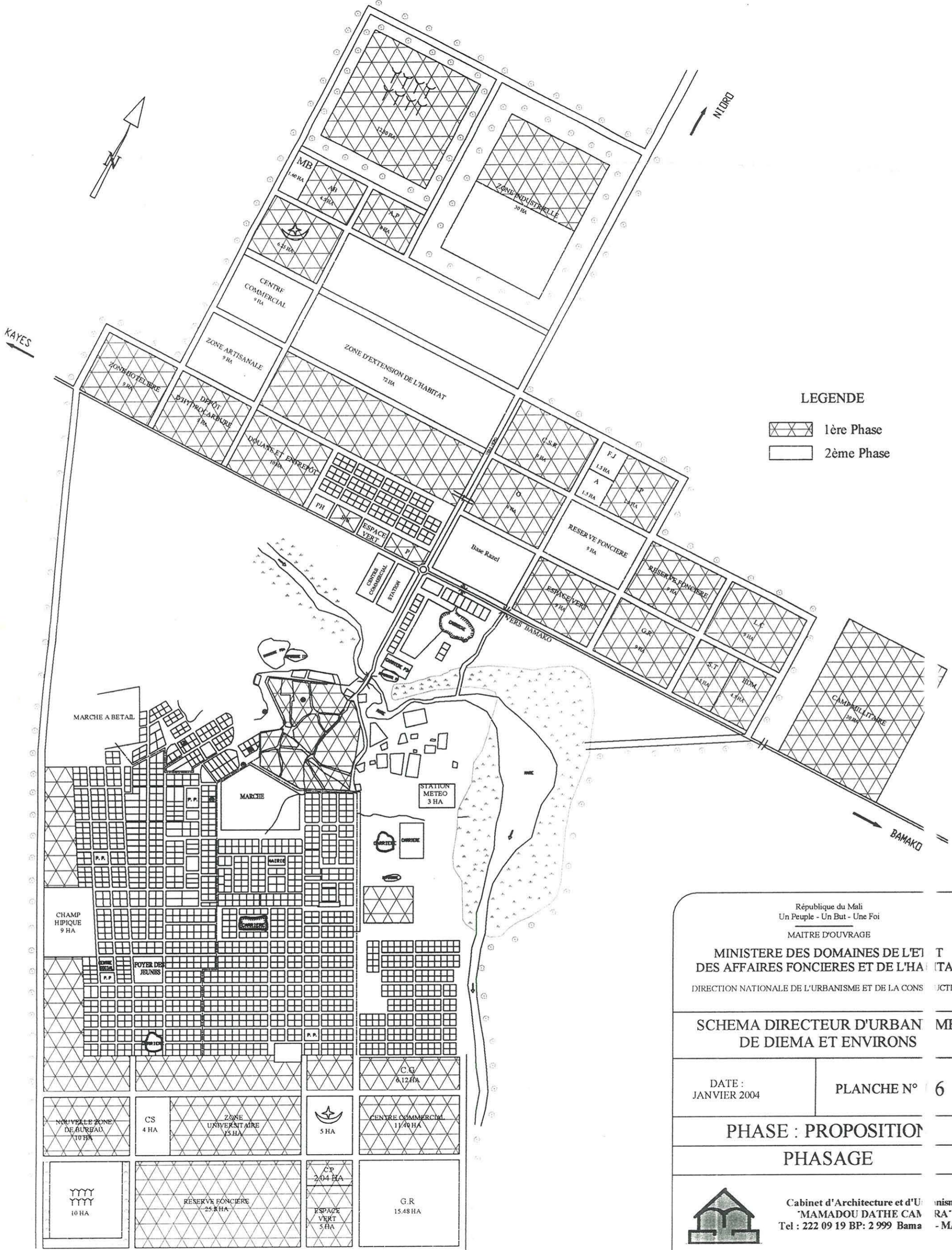
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
 DE DIEMA ET ENVIRONS

DATE : JANVIER 2004
 PLANCHE N° 04

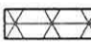
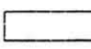
PHASE : PROPOSITION
 EQUIPEMENTS

Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme
 "MAMADOU DATHE CAMARA"
 Tel : 222 09 19 BP: 2 999 Bamako - MALI





LEGENDE

-  1ère Phase
-  2ème Phase

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

MAITRE D'OUVRAGE

**MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT**

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE DIEMA ET ENVIRONS**

DATE : JANVIER 2004	PLANCHE N° 6
------------------------	--------------

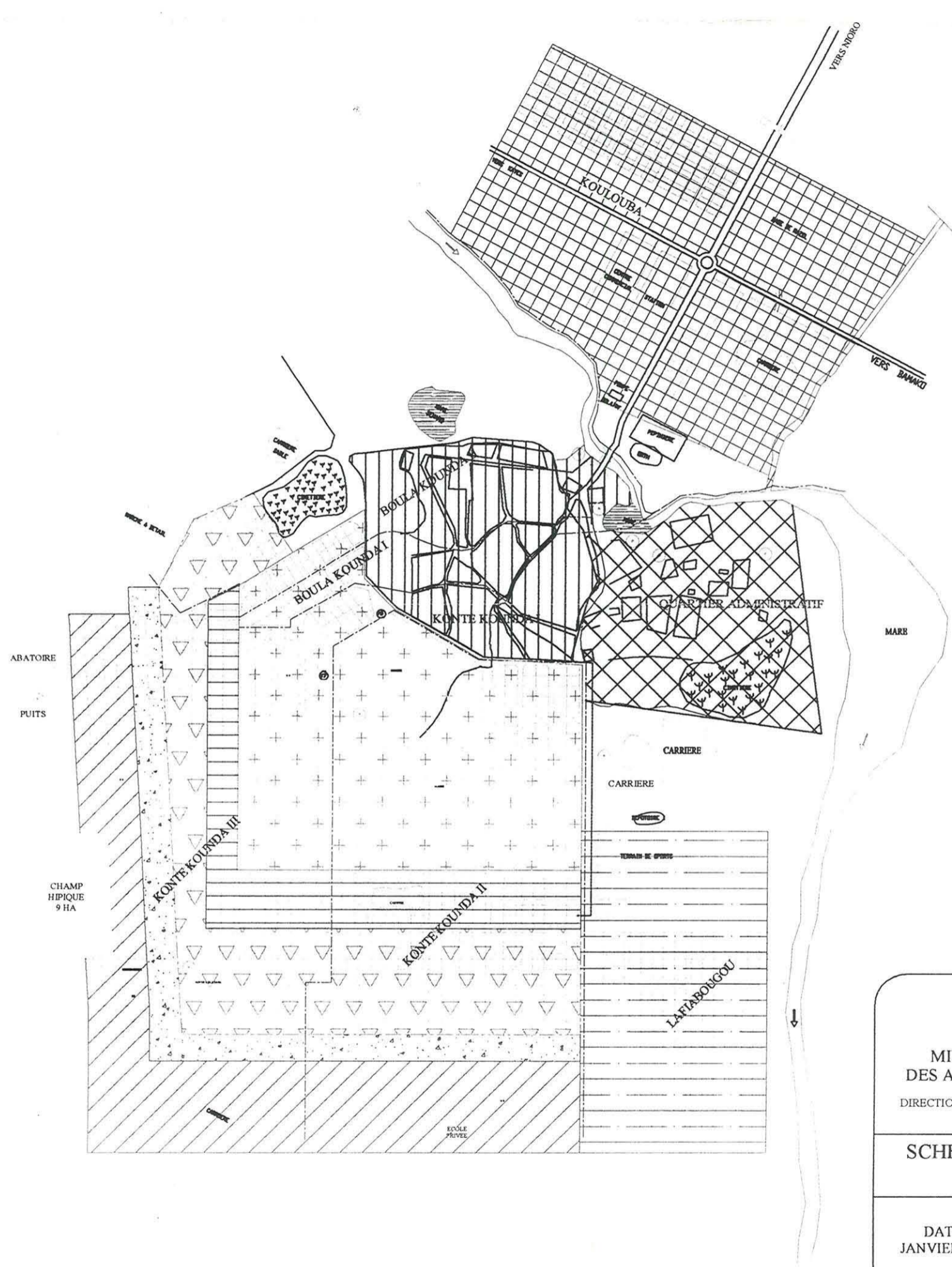
**PHASE : PROPOSITION
PHASAGE**



Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme
MAMADOU DATHE CAMARA
Tel : 222 09 19 BP: 2 999 Bama - MALI

Echelle





- LEGENDE
- NOYAU ANCIEN
 - 1 ère EXTENSION 1979
 - 2e EXTENSION 1989
 - 3e EXTENSION 1991
 - SUITE 3e EXTENSION 2001
 - 4e EXTENSION 2002
 - LOTISSEMENT DE 1995
 - QUARTIER ADMINISTRATIF
 - QUARTIER KOULOUBA 2013
 - LIMITE QUARTIER

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

MAITRE D'OUVRAGE

**MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT**

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE DIEMA ET ENVIRONS**

DATE : JANVIER 2004	PLANCHE N° 01
------------------------	---------------

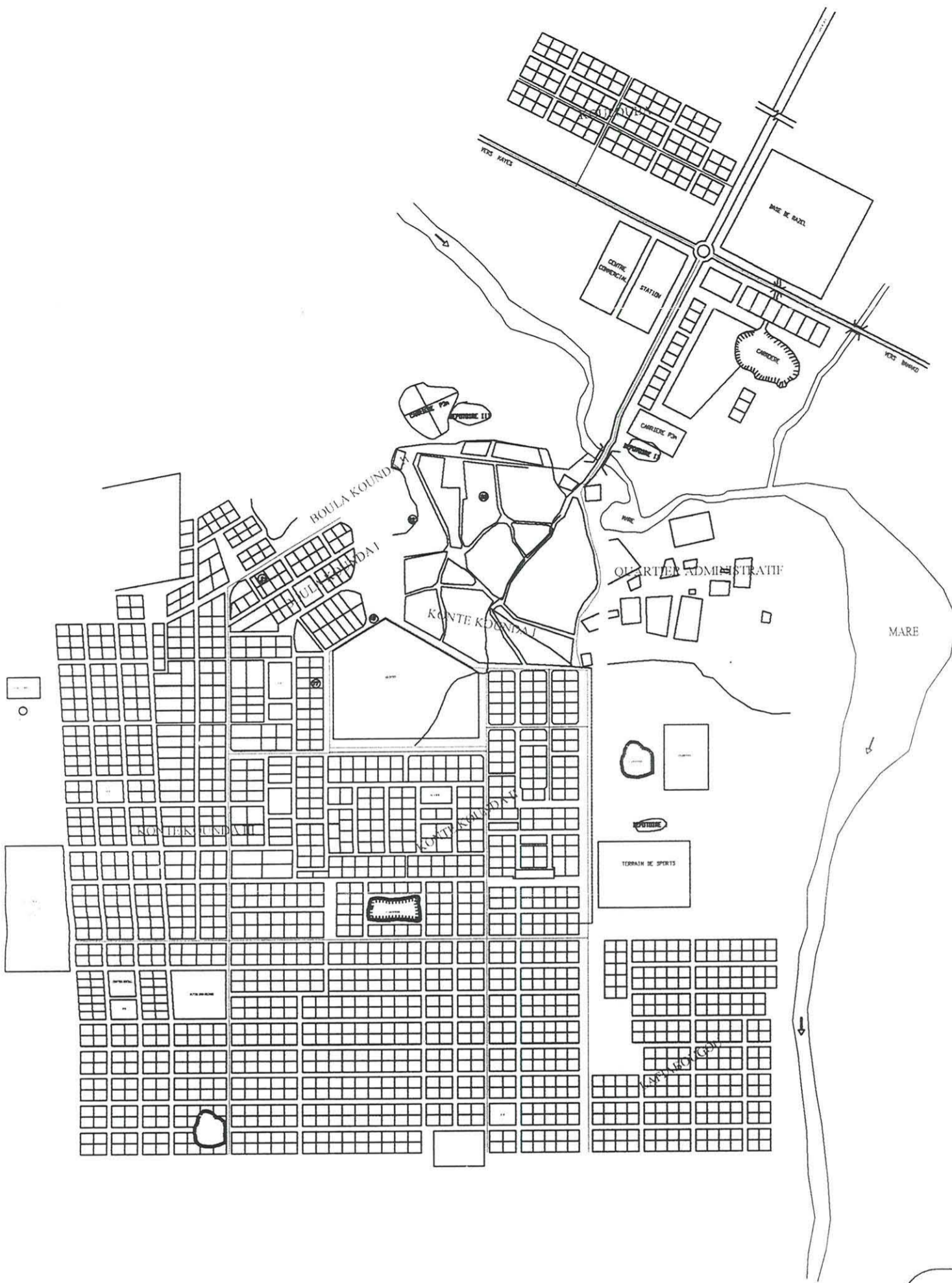
**PHASE : CONSTAT
EVOLUTION DU SITE**



**Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme
'MAMADOU DATHE CARARA'**

Tel : 222 09 19 BP: 2 999 Bamako - MALI

Echelle
0 10m 20m 30m



- VOIRIE PRIMAIRE
- VOIRIE SECONDAIRE
- ==== VOIRIE TERTIAIRE
- OUVRAGE D'ART
- - - - PISTE
- CENTRE GIRATOIRE

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi


MAITRE D'OUVRAGE

MINISTRE DES DOMAINES DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE DIEMA ET ENVIRONS

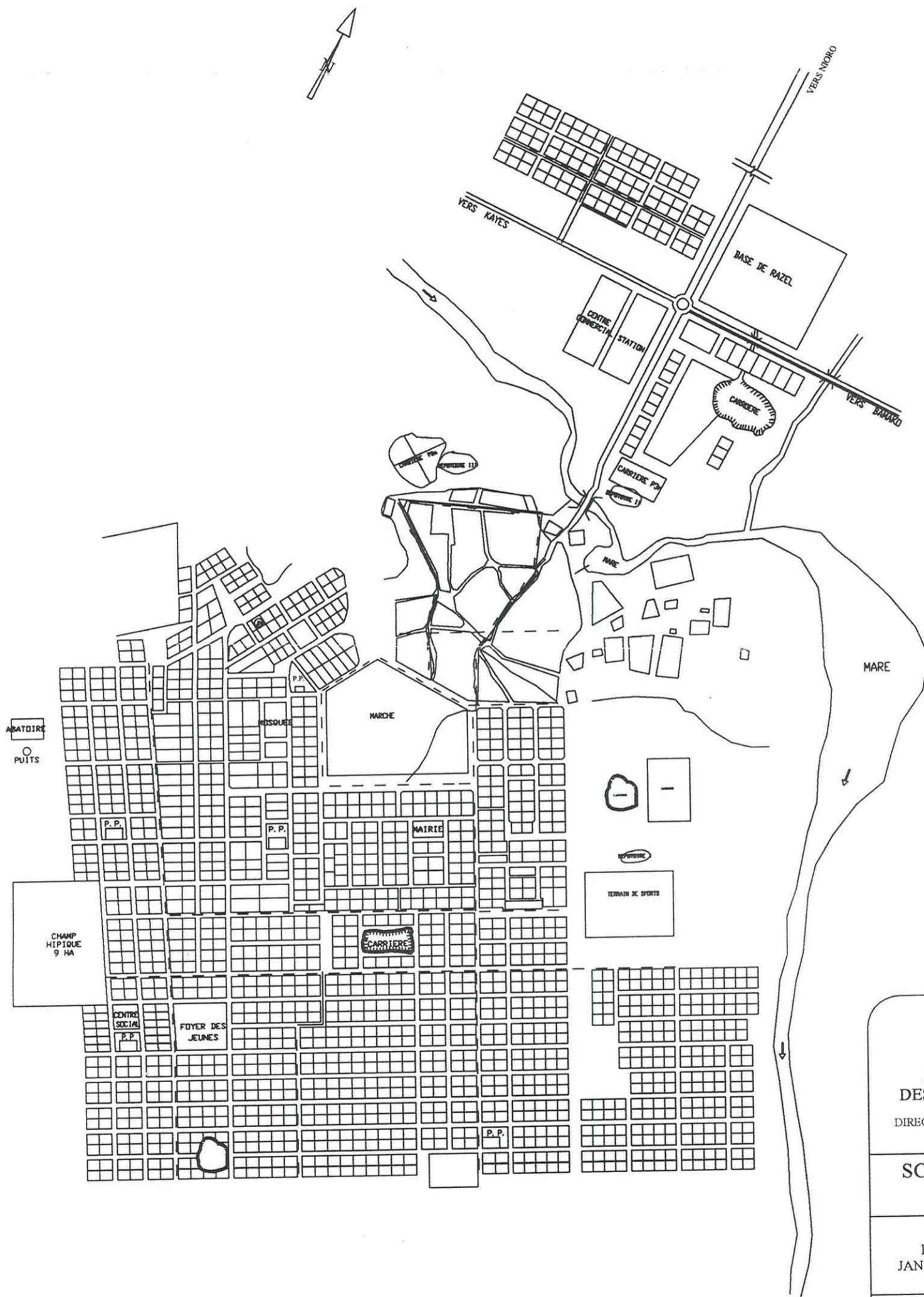
DATE : JANVIER 2004	PLANCHE N° 03
------------------------	---------------

PHASE : CONSTAT
VOIRIE



Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme
"MAMADOU DATHE COUMARA"
Tel : 222 09 19 BP: 2 999 Bako - MALI

Echelle
0 10 20 30m



LEGENDE

→ SENS D'ECOULEMENT EAU

République du Mali
 Un Peuple - Un But - Une Foi
 MAITRE D'OUVRAGE
 MINISTERE DES DOMAINES DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
 DE DIEMA ET ENVIRONS

DATE :
 JANVIER 2004

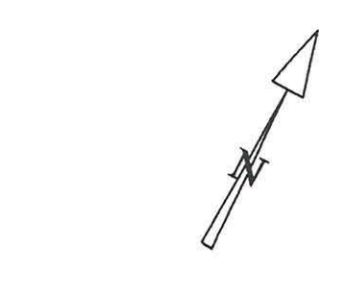
PLANCHE 04

PHASE : CONSTAT
 ASSAINISSEMENT



Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme
 "MAMADOU DATHE MARI" (MARA)
 Tel : 222 09 19 BP: 2 999 Bamako - MALI





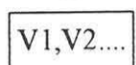
Echelle
 0 10m 20m 30m

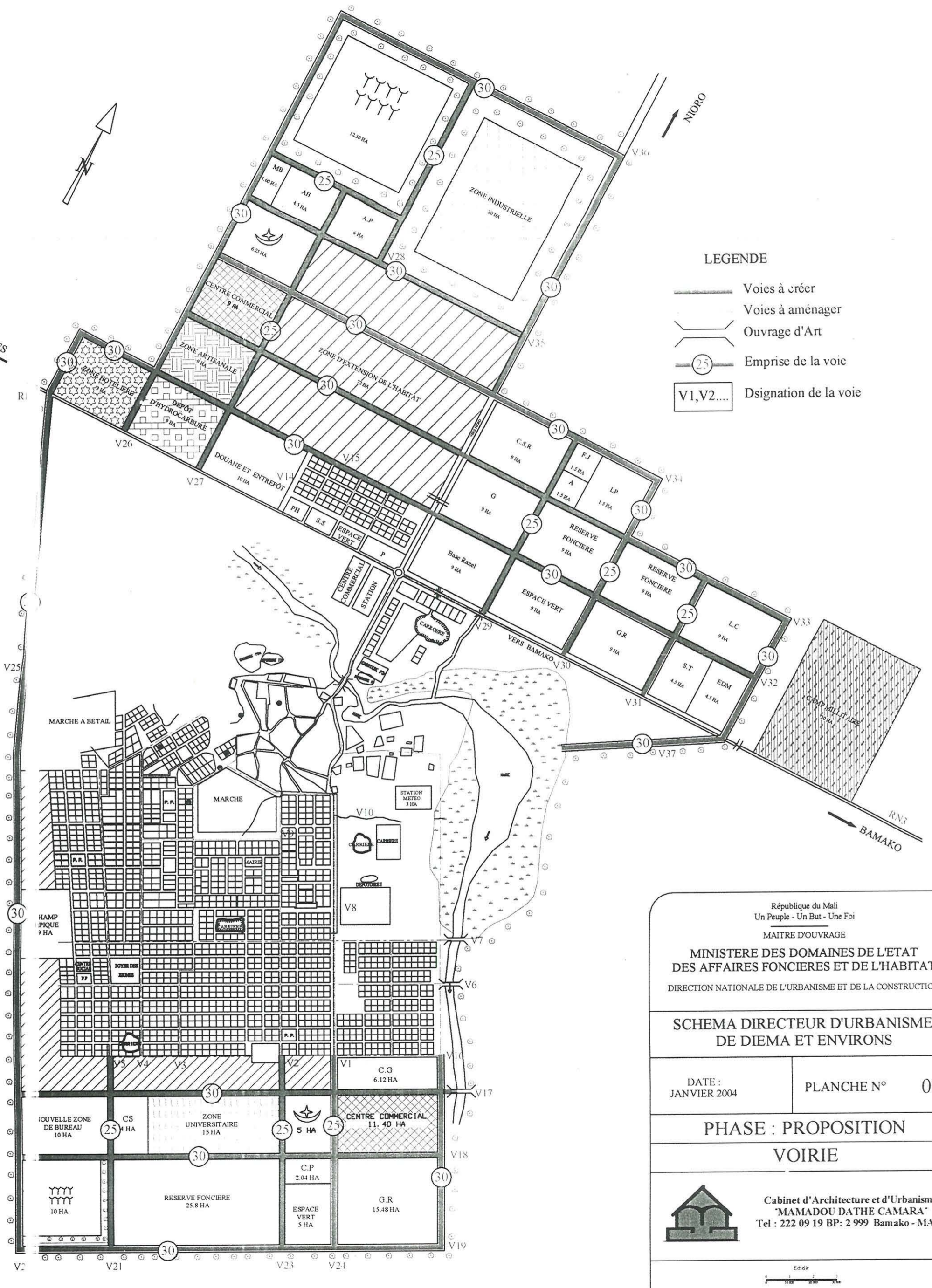


KAYES

NIORO

LEGENDE

-  Voies à créer
-  Voies à aménager
-  Ouvrage d'Art
-  Emprise de la voie
-  Dsignation de la voie



République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi
MAITRE D'OUVRAGE

**MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT**
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE DIEMA ET ENVIRONS**

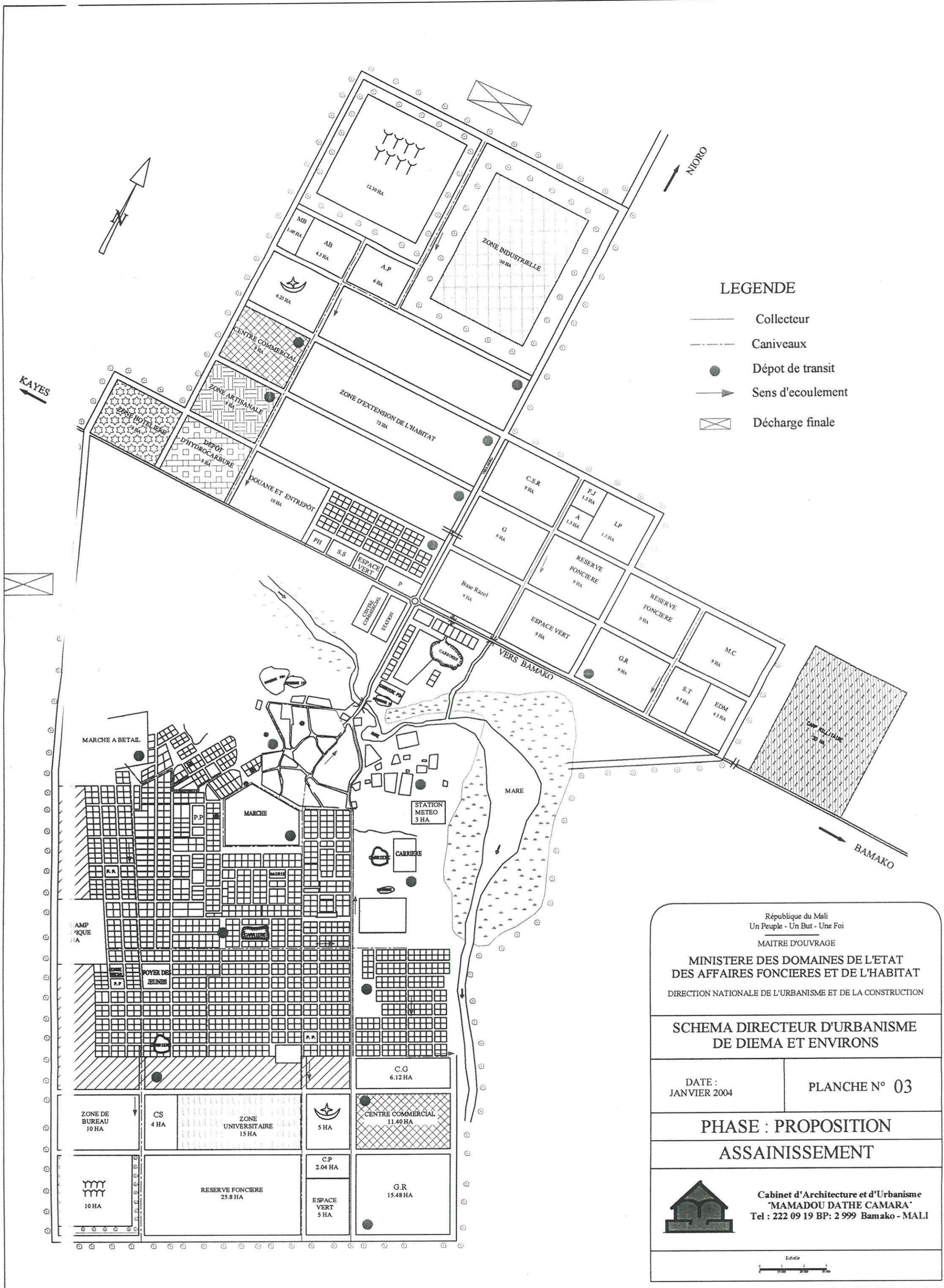
DATE : JANVIER 2004	PLANCHE N° 02
------------------------	---------------

**PHASE : PROPOSITION
VOIRIE**



Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme
"MAMADOU DATHE CAMARA"
Tel : 222 09 19 BP: 2 999 Bamako - MALI

Echelle

LEGENDE

- Collecteur
- - - Caniveaux
- Dépot de transit
- Sens d'écoulement
- ⊠ Décharge finale

République du Mali
 Un Peuple - Un But - Une Foi
 MAITRE D'OUVRAGE
**MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
 DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT**
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
 DE DIEMA ET ENVIRONS**

DATE : JANVIER 2004	PLANCHE N° 03
------------------------	---------------

**PHASE : PROPOSITION
 ASSAINISSEMENT**


**Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme
 "MAMADOU DATHE CAMARA"**
 Tel : 222 09 19 BP: 2 999 Bamako - MALI

Edite

KAYES

NIORO

BAMAKO

